

**L'UNIVERSITE
SYNDICALISTE**

MAG

Actualité

Europe : vague brune

Dossier

**Les élections
professionnelles**

Entretien

Laurent Frajerman

Avec plus d'1 million de Sociétaires, on peut déplacer des montagnes



Quand une banque tire sa force de l'esprit coopératif, elle s'appuie sur des valeurs de solidarité, d'écoute et de confiance. Créée par des enseignants, la CASDEN s'engage ainsi auprès de plus d'un million de Sociétaires à réinvestir leur épargne dans le financement des projets de chacun.

Rejoignez-nous sur calden.fr ou contactez-nous au 0826 824 400*

*Accueil téléphonique ouvert de 9h30 à 19h30 du lundi au vendredi (€ 19€ TTC/mn à partir d'un poste fixe, hors surcoût opérateur)



L'offre CASDEN est disponible en Délégations Départementales et également dans le Réseau Banque Populaire.

calden

BANQUE POPULAIRE

CASDEN, la banque coopérative de l'éducation, de la recherche et de la culture



Édito

Constat implacable : les élections européennes ont été marquées par un haut niveau d'abstention et ont placé largement en tête, en France, le Front National. Les commentaires ont afflué, le Premier ministre a usé d'un ton quasi théâtral pour qualifier cet état des lieux.

Et puis ? Nous sommes restés sur notre faim en termes d'analyse et de propositions. Ce qui devrait interpeller l'ensemble des forces progressistes, c'est la sociologie du vote Front National, sociologie désormais transversale où se côtoient les forces les plus réactionnaires comme les plus démunis de notre société, syndicalistes et capitalistes, jeunes et retraités.

L'accumulation constante des choix économiques et sociaux opérés depuis longtemps, la remise en cause de l'État providence, l'accroissement des inégalités, l'affaiblissement de la représentation ont conduit, au-delà de la crise financière, à une crise morale d'une extrême gravité. Le renoncement des partis au pouvoir à fonder un nouveau pacte social, l'absence de projet fédérateur ont nourri la désespérance et le ressentiment notamment chez les jeunes, chez les moins qualifiés qui, au regard de leur vécu, ne trouvent pas dans le discours politique un quelconque sens.

Les forces d'extrême droite, conscientes que cette situation trouble travaille pour elles, ont profité de la crise. Elles n'en développent pas moins leurs thématiques identitaires, racistes et xénophobes désignant des boucs émissaires, foulant nos valeurs démocratiques. L'attentisme, les demi-mesures ne sont plus de mise dans ce contexte. Il est urgent de changer de politique, de redonner vigueur à la citoyenneté,



de donner à l'éducation les moyens de remplir pleinement son rôle émancipateur.
Frédérique Rolet
cosécétaire générale

21

Dossier
Les élections professionnelles

40

Entretien
Laurent Frajerman



SOMMAIRE

30 jours	4	Catégories	30
Revue de presse	5	• Hors-classe des certifiés - CPE	
Portrait	6	• Validation des services auxiliaires	
• Marie-Claude Blais		• Mouvement intra 2014	
Actualité	8	Sur le terrain	32
• Fonction publique en grève pour les salaires		• La sanction	
• Prérentrée : bas les masques		Dans la classe	34
• Rejet massif de l'austérité en Europe		• Semaine de la presse à l'école	
• Pas de vraie réforme fiscale		Droits et libertés	35
• Flous et dangers de la circulaire de rentrée		• Unis contre l'extrême droite	
• Le socle du CSP sur de bonnes bases		• Droit au logement pour tous	
• Éducation prioritaire		Culture	36
• Élèves handicapés		• Livres/Revue	
• État des locaux sanitaires		• Cinéma/Théâtre/Spectacles/Expositions	
Rattrapage	17	Entretien	40
• Cotisations sociales, salariales et patronales		• Laurent Frajerman	
Éco/social	18	International	42
• Université européenne des mouvements sociaux		• Brésil	
• Précarité		• Grèce	
• Fonction publique		• Japon	
Dossier	21	Fenêtre sur	44
• Les élections professionnelles		• Les 70 ans du CNR	
Métier	28	Changer d'ère	46
• Pisa		• I-Prof	
• EDD			
• Bac 2014			
• BTS			





© RTL.FR / id6

- 14 mai** **Le jour le plus long**
La rentrée scolaire 2014 est reportée d'une journée
- 15 mai** **Jupe courte, idée longue.** Malgré la polémique, une centaine de lycéens nantais ont décidé de s'habiller en jupe
- 16 mai** **Ben voyons !**
Henri Guaino veut la fin des poursuites... pour lui-même
- 18 mai** **Dans de beaux draps.** Robert Ménard, maire de Béziers soutenu par le Front national, interdit d'étendre le linge aux balcons
- 19 mai** **SNCF : si, c'est possible !**
Les rames de 2 000 TER trop larges pour les quais
- 20 mai** **Jackpot.** La lutte contre la fraude fiscale rapporte 10 milliards à l'État en 2013
- 21 mai** **Sale coup**
L'armée renverse le gouvernement en Thaïlande
- 22 mai** **Crise « balkany... que »**
Fraude fiscale : Isabelle Balkany mise en examen
- 23 mai** **Cou...le.** De nouvelles règles européennes permettent à l'Italie d'intégrer les revenus du trafic de drogue et de la prostitution dans le PIB
- 24 mai** **Pas muet.** La Grande muette se fait entendre pour échapper aux coupes budgétaires
- 25 mai** **L'affront national.** Le FN arrive en tête avec près de 25 % des voix aux élections européennes

Le front, l'affront, l'effroi

La France, l'Europe – car « l'onde de choc créée par le parti de Marine Le Pen » dépasse largement les frontières nationales – sont abasourdies au lendemain du « séisme » des résultats des élections européennes. Elles ont placé le FN à un niveau jamais atteint et les partis de gouvernement derrière, au plus bas avec des scores qu'aucun sondage n'avait prévus. « Un tremblement de terre », une « avalanche »... la plupart des médias européens filent effectivement la métaphore des catastrophes naturelles pour évoquer cette triste victoire qui sonne comme un nouveau 21 avril. Vote d'adhésion ou de contestation, ils ont été près de 25 % à choisir les listes FN avec des scores records dans le Nord-Ouest comme dans le Pas-de-Calais où la part d'extrême droite atteint 39 % des voix.

Les dégâts semés par une politique d'austérité au niveau national mais aussi dans la majorité des pays de l'Union européenne ont provoqué cette sanction sans appel que l'on retrouve dans une majorité des pays de l'Union, du Danemark au Royaume-Uni en passant par l'Autriche et la Pologne.

Il faut tout de même s'interroger sur ce divorce entre les Français et les élections. Même si l'abstention diminue légèrement par rapport à 2009, elle flirte avec les 60 % en France, monte à 66,2 % au Portugal pour atteindre les 80 % en Slovaquie !

Ce refus d'expression citoyenne par les urnes sonne également comme une forme de protestation. Mais ne pas voter pour sanctionner est une idée qui peut s'avérer dangereuse. Les résultats l'attestent car s'abstenir c'est laisser le champ libre aux pires des dérives.

- 4 mai** **Bring back our girls.** Boko Haram revendique l'enlèvement de 223 jeunes lycéennes au Nigéria
- 5 mai** **Poupées russes**
Ukraine : les séparatistes de l'Est maintiennent leur référendum
- 7 mai** **Like**
Un appel sur Facebook pour trouver un prof de maths
- 10 mai** **Très Big...mallion**
Nouvelles révélations sur les finances de l'UMP. Et c'est pas fini !
- 11 mai** **Pas Well Come**
Toyota : licencié pour être allé aux toilettes pendant les vœux

BILLET D'HUMEUR

Inutile de se demander qui tient la plume

Le quotidien *Le Monde* a une charte applicable à la lettre ! « *Ils (les journalistes) s'interdisent toute manipulation et plagiat, ne relaient pas les rumeurs, évitent le sensationnalisme, les approximations et les partis-pris. Ils doivent éviter tout lien d'intérêt avec les acteurs des secteurs sur lesquels ils écrivent [...].* » On peut pourtant se demander si cet engagement s'applique à toutes les pages du quotidien.

Quand on lit répétitivement à propos de tel ou tel projet du ministre de l'Éducation en place qu'il « *oppose le camp des réformateurs aux tenants de l'immobilisme* » (voir par exemple l'édition du 12 mai dernier), ou bien que « *le SNES n'a jamais digéré le concept de socle commun* » parce qu'il « *casserait son champ de syndicalisation* », pas de doute, c'est le haut du pavé journalistique qui tient la plume ! ■

Valérie Sipahimalani

AVANT ET APRÈS LE BAC

Y a-t-il une issue au tunnel ?

Les Echos 8 avril 2014

FRONDE CONTRE LA RECONDUCTION DE FIORASO AU GOUVERNEMENT

Ceux qui pensaient que la reconduction de Geneviève Fioraso passerait comme une lettre à la poste en seront pour leurs frais. L'annonce envisagée du maintien au gouvernement, comme secrétaire d'État, de l'ex-ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, déchaîne depuis vendredi soir sur Twitter une « montée de la colère et du découragement ». Dans une pétition adressée au nouveau ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Benoît Hamon, plus de 6 000 universitaires affirmaient, hier soir, leur « immense déception suscitée par la politique menée depuis deux ans ». Ils évoquent le « désastre de la poursuite de la LRU, loi relative aux libertés et aux responsabilités des universités ». Déçus de « l'alternance », ils considèrent que le ministère s'est contenté d'effets d'annonce, comme l'avait fait Valérie Pécresse en son temps.

Le Parisien 9 mai 2014

HYPERACTIFS : ON FAIT QUOI ?

Alors que les études s'accordent à estimer que 3,5 à 4,5 % des enfants souffriraient du Trouble de déficit de l'attention-hyperactivité (TDAH), plus de 11 % de gamins sont sous camisole chimique outre-Atlantique. Peur d'une surmédicalisation facile, qui masquerait toute autre souffrance (problèmes sociaux, dépression, troubles du sommeil) ou « calmerait » des enfants normalement turbulents, dont beaucoup aujourd'hui « hyperactivés », comme le note le psychiatre Daniel Marcelli ? Dans ce contexte sujet à polémique, la Ritaline, autorisée en France depuis 1998, a vu ses ventes augmenter (280 000 boîtes en 2008, 500 000 en 2013). La Haute autorité de santé (HAS) vient de lancer une consultation sur le sujet après avoir rassemblé les avis d'experts français. [...]

L'Humanité 10 avril 2014

Ces jeunes pris dans l'engrenage des prêts étudiants

Selon l'UNEF au moins 8 % des étudiants actuels ont contracté un emprunt. Pour d'autres, non seulement la barre des 10 % aurait déjà été franchie – soit environ 200 000 jeunes – mais ils seraient surtout nombreux à envisager ce mode de financement à l'avenir. Selon un sondage réalisé l'été dernier, 41 % des étudiants interrogés n'excluaient pas d'avoir recours à un prêt étudiant.

Un chiffre en pleine expansion. Mais pas surprenant. Accéder à une formation supérieure de son choix coûte, en effet, de plus en plus cher. En 2002, les dépenses obligatoires moyennes des étudiants se montaient, en moyenne, à 668 euros par an. Elles atteignent aujourd'hui 903 euros. [...]

Si on y ajoute l'augmentation des prix des loyers ou encore la difficulté grandissante des familles à aider leur progéniture, tous les voyants sont au vert pour pousser les étudiants dans les bras des banquiers [...] Évidemment les banques ne s'en plaignent pas. Depuis quelques années, elles ont flairé le filon des prêts étudiants. À chaque rentrée fleurissent les « offres spécial étudiant » dotées de « taux légers » de 2 à 7 % sur un à dix ans, à rembourser « une fois rentré dans la vie active ». Publicités et autres partenariats avec divers acteurs du supérieur sont également devenus des piliers du marketing bancaire.

Le Monde 9 avril 2014

LA QUÊTE TOUJOURS PLUS DIFFICILE DU PREMIER EMPLOI

Selon une enquête Céreq, 22 % des jeunes sont au chômage trois ans après leur sortie d'études. Que sont devenus les 700 000 jeunes gens sortis du système scolaire en 2010 ? Le Centre d'études et de recherches sur les qualifications (Céreq), qui scrute le devenir professionnel des jeunes, génération après génération, vient de publier, mardi 8 avril, la dernière fournée de son enquête. Et le résultat n'est guère réjouissant. « L'insertion se dégrade lourdement, constate l'organisme. La transition de l'école à l'emploi s'avère bien plus difficile. » De quoi interpeller un Président qui avait fait de la jeunesse sa priorité mais a accepté que, dans le gouvernement de Manuel Valls, cette priorité soit diluée dans un ministère également chargé des Sports, des Droits des femmes et de la Ville.

L'Économiste 16 avril 2014

UN LYCÉE PRIVÉ SOUS INFLUENCE INTÉGRISTE

Le groupe scolaire privé Gerson, dans le 16^e arrondissement parisien, est-il en train de passer aux mains des intégristes catholiques, au point que la mairie de Paris a demandé une enquête au rectorat ? Tout est parti de la révélation par Europe 1 de l'intervention de l'association anti-avortement Alliance Vita lors d'un cours de catéchèse. La violence des propos tenus ce jeudi 3 avril a choqué. « Une fille, par exemple, qui prend la pilule du lendemain, ne sait pas s'il y a fécondation. Elle est donc considérée comme "semi-meurtrière". En revanche, une fille qui avorte commet un "homicide volontaire" », a raconté une élève de Terminale à la radio. [...] Pour de nombreux connaisseurs de Gerson, enseignants et parents d'élèves, l'épisode d'Alliance Vita n'est pourtant que « la partie émergée de l'iceberg ». Ils évoquent un établissement « noyauté » par une direction proche du catholicisme le plus traditionaliste, et l'influence grandissante de l'Opus Dei.

Le dessin du mois



L'Opinion, 17 avril 2014

LA RECHERCHE DE LA PHILOSOPHE MARIE-CLAUDE BLAIS SUR L'ÉDUCATION se fait depuis des années sous une forme originale : à côté de ses travaux et de ses publications personnelles, consacrés principalement aux sources de la pensée républicaine, elle collabore avec Marcel Gauchet et Dominique Ottavi, publiant plusieurs livres, écrits à plusieurs, qui développent sur la question éducative une réflexion aussi cohérente que pertinente. La parution de *Transmettre, apprendre* est une excellente occasion de présenter un parcours et une recherche.

Penser l'éducation en philosophe

C'est par la philosophie que Marie-Claude Blais en est venue à s'intéresser aux questions d'éducation. D'abord en tant que professeur de philosophie dans le secondaire, puisqu'elle a enseigné durant douze ans en lycée, avant d'être nommée en IUFM, où elle a formé les futurs enseignants à la pédagogie mais aussi à l'éducation civique. Et c'est en se penchant sur l'éducation civique et sur la question des valeurs de la République à enseigner aux futurs maîtres, qu'elle en est venue à s'intéresser à la pensée et l'itinéraire de Charles Renouvier (1815-1903), dont elle a fait l'objet de sa thèse et d'un ouvrage : *Au principe de la République. Le cas Renouvier* (2000). Philosophe et collaborateur de l'*Encyclopédie nouvelle* fondée par Pierre Leroux, Charles Renouvier fut un fervent défenseur de l'idée républicaine et un passionné d'éducation. La rencontre entre les questions politiques, éducatives et philosophiques s'avère ainsi aux sources de la réflexion de Marie-Claude Blais, qu'elle a pu développer en tant qu'enseignante à l'université de Rouen, dans l'un des rares départements qui affichaient alors un cours « Philosophie de l'Éducation ».

Un travail commun

Avec son directeur de thèse, Marcel Gauchet, et Dominique Ottavi, professeur en IUFM, Marie-Claude Blais a décidé de « donner une visibilité universitaire à la réflexion philosophique sur l'éducation. C'est ainsi qu'ont débuté nos séminaires à l'EHESS (2002-2008), puis au Collège des Bernardins (2009-2011) ». Ces séminaires sont aux sources de trois ouvrages publiés sous le nom des trois philosophes : *Pour une philosophie politique de l'éducation* (2002), *Conditions de l'éducation* (2008) et le tout récent *Transmettre, apprendre* (2014). Transformer un travail à l'origine largement oral et commun, en livres clairs et précis, a été l'objet d'un gros travail. À propos de la confection de *Transmettre, apprendre*, Marie-Claude Blais nous a expliqué que « tous les chapitres du livre ont fait l'objet d'une ou deux séances de ce séminaire qui a duré deux années. Toutes les séances ont été discutées et préparées ensemble. Quelques-unes n'ont pas été retenues pour la publication. Il nous a fallu une année entière pour élaborer le plan du livre à



« Les apprentissages que l'on peut dire "élémentaires" sont loin d'être "simples", et le temps de leur acquisition ne peut se borner à l'école primaire. »

partir de ce matériau assez composite, nous répartir l'écriture des chapitres, et transcrire nos exposés oraux qui furent enrichis des discussions avec les auditeurs. Nous avons déjà pratiqué ce mode de travail en commun dans nos deux précédents ouvrages ».

Les trois ouvrages développent un programme de recherche structuré par plusieurs éléments de continuité qui lui donnent sa cohérence. Marie-Claude Blais les détaille : « *Le premier élément de continuité réside dans la méthode de travail, à partir d'une réflexion élaborée à trois, philosophes certes, mais surtout observateurs attentifs de l'évolution de l'école, et à l'écoute des travaux contemporains en pédagogie, en psychologie et en sociologie. Le second réside dans la conception que nous avons de la réflexion philosophique appliquée à l'éducation : il s'agit d'analyser les grandes questions de fond qui se posent à l'école, en relation avec les transformations de la société et avec le sens que cette société donne aux savoirs et à l'acte d'apprendre. Le premier livre était une sorte de "manifeste" de cette démarche, à travers l'examen de six "questions vives" : la pédagogie, la République, l'égalité, le statut de l'enfant, la culture commune, le*

civisme. Le deuxième livre abordait les éléments, parmi lesquels l'autorité, mais aussi l'implication des familles et celle de la société, qui nous semblent constituer des conditions indispensables à toute éducation. Transmettre, apprendre, avec la même démarche socio-historique, se penche cette fois sur la dimension cognitive de l'éducation ».

Placer au cœur de la réflexion l'« apprendre » et le « transmettre »

Cette dimension cognitive de l'éducation, implique de placer au cœur de la réflexion les catégories de « l'apprendre » et du « transmettre », catégories longuement développées dans *Transmettre, apprendre*. Il s'agit de deux faits anthropologiques aux origines même de ce qui fait notre « humanité ». Si les animaux « apprennent » eux aussi, cet apprentissage n'a pas la même signification que chez l'homme, puisque l'apprentissage fait rentrer l'enfant dans un système symbolique extrêmement complexe et mouvant, de telle sorte que l'apprentissage, s'il a bien un commencement chez

l'individu, ne s'arrête jamais, et ce même pour les apprentissages dits « élémentaires », comme « lire, écrire, compter et raisonner ». Comme elle le rappelle avec justesse : « *les apprentissages que l'on peut dire "élémentaires" sont loin d'être "simples", et le temps de leur acquisition ne peut se borner à l'école primaire. On n'a jamais fini d'apprendre à lire ».*

L'homme n'est pas qu'un animal « apprenant » toutefois. Il est aussi l'héritier de sociétés et d'une histoire, dont les principes, les idées lui sont majoritairement « transmis ». Les groupes humains s'organisent pour que la transmission physique de la vie se combine avec les transmissions qui peuvent tout autant être « morales », « cognitives » que « psychiques », de telle sorte que la « *naissance n'est jamais un premier commencement absolu ».* Or, la « transmission », qui jouait un rôle essentiel dans l'institution scolaire traditionnelle, est de nos jours fortement dévalorisée. Elle serait nuisible aux apprentissages, véhiculant une conception horizontale et autoritaire de l'enseignement, qui déboucherait sur une démotivation chez beaucoup d'élèves. « Moderniser » l'apprentissage impliquerait de rendre l'élève actif, en stimulant son intérêt

pour la chose à apprendre, de telle sorte que « l'élève construisse lui-même son savoir ». Marie-Claude Blais constate avec pertinence que la transposition d'un tel discours au sein de l'institution scolaire n'a pas à faire disparaître pour autant les phénomènes de transmission, qui se font simplement plus « discrets », notamment par l'intermédiaire de la famille. Au final, il apparaît que l'application systématique des théories du camp de « la liberté d'apprendre » ne permet pas de lutter contre les inégalités et les difficultés scolaires.

Mais, pour cerner les apories et les impasses de ce discours, Marie-Claude Blais ne se contente pas d'un simple constat sur ses conséquences, puisqu'elle propose d'en reconstituer la généalogie intellectuelle. Issu du « darwinisme social » d'un Herbert Spencer, de la biologie de Haeckel ou des théories de Piaget, ce discours se construit à partir de thèses évolutionnistes sur la psychologie de l'enfant. Ce dernier se développerait, à la manière dont le fit l'humanité dès ses premiers pas, dans une interaction avec les éléments extérieurs, qu'il chercherait à s'appropriier au fur et à mesure, selon une logique d'adaptation, débouchant sur plusieurs stades de « développement ». Dans cette conception, l'enfant n'est pas saisi comme un être *intrinsèquement* social, plongé d'emblée dans une suite d'interactions avec un milieu lui-même social, constitué par ses parents, ses condisciples, ses éducateurs, etc. La critique de cette conception s'appuie sur les thèses du théoricien soviétique Vygotski, qu'elle cite à propos : « *C'est par l'intermédiaire des autres, par l'intermédiaire des adultes que l'enfant s'engage dans ses activités. Absolument tout dans le comportement de l'enfant est fondu, enraciné dans le social. Ainsi les relations de l'enfant avec la réalité sont dès le début des relations sociales* ». Le triomphe d'une conception psychologisante et individualiste de l'apprentissage résonne en fait dans nos sociétés parfois comme un écho des conceptions utilitaristes et, elles aussi, individualisantes qui dominent dans le discours économique majoritaire : derrière l'enfant qui construit ses savoirs par lui-même selon ses intérêts propres, l'*homo œconomicus* n'est pas loin.



Extrait : « *Les critiques radicales que l'on adresse aujourd'hui à la transmission et à l'institution enseignante ont ceci de bon qu'elles permettent de comprendre a contrario ce qu'elle a d'irremplaçable. Il nous faudra rétablir le bien-fondé d'une série de distinctions. Entre l'école et la vie, entre l'enfant et l'adulte, entre le travail et le divertissement. Nous devons surtout redécouvrir la spécificité de l'enfance, et la nécessité pour grandir d'une vraie relation avec des adultes.* »

Les mirages d'Internet

Marie-Claude Blais trouve un des avatars de cette conception dans le discours actuel, porté notamment par un Michel Serres ou Claude Allègre sur les vertus du numérique dans la réussite scolaire. L'enseignement serait totalement bouleversé puisque les connaissances seraient dorénavant accessibles à chacun, à n'importe quel instant sur Internet. Ainsi l'institution scolaire disparaîtrait au profit d'un apprentissage permanent, ludique et créatif. Or, la philosophe

« plutôt qu'un progrès dans les apprentissages.

La réflexion de Marie-Claude Blais a trouvé un débouché plus nettement concret lorsqu'elle a intégré le Conseil supérieur des programmes, à la suite de sa création décidée par Vincent Peillon, en juillet 2013. Le ministre, après avoir lu et apprécié ses livres, l'a contactée pour lui proposer d'intégrer ce conseil, notamment car il désirait qu'un philosophe en fasse partie. Pour Marie-Claude Blais, sa réponse s'est faite sans hésitation,

« Les mirages sont dangereux lorsqu'ils empêchent d'affronter la véritable difficulté, celle de la maîtrise par tous des savoirs fondamentaux, y compris dans le domaine numérique. »

constate que si Internet est une énorme ressource, « *ce n'est certainement pas une solution aux problèmes de l'école. D'abord, il n'apporte aucun secours pour l'accès aux connaissances dites à raison "élémentaires", celles qui sont nécessaires pour pouvoir tirer profit de son immense richesse. À l'école primaire, il est clair que le numérique ne peut se substituer à l'expérimentation réelle ni au calcul mental ou sur papier, pas plus qu'à l'effort de mémorisation et de raisonnement. En réalité, l'utilisation d'Internet accroît les exigences d'apprentissage plutôt qu'elle ne les allège. C'est d'ailleurs le sens du projet ministériel d'introduction de la culture numérique à l'école. Les mirages sont dangereux lorsqu'ils empêchent d'affronter la véritable difficulté, celle de la maîtrise par tous des savoirs fondamentaux, y compris dans le domaine numérique* ». L'accès illimité aux ressources numériques sans avoir les capacités à chercher et traiter l'information risque surtout d'entraîner une « surcharge cogni-

tation, du fait de son accord avec les mesures annoncées dans la loi de refondation : la priorité à l'enseignement primaire, la réforme des rythmes scolaires, le rétablissement de la formation des enseignants, etc. Son opinion s'avère, au final, positive : « *Cette instance reflète la grande diversité de notre société. L'échange des idées y est parfois vif, mais chacun peut intervenir en toute liberté, et je ne m'en prive pas. Je suis devenue en particulier une sorte de "réfèrent" sur la question des programmes de l'enseignement moral et civique, sujet que j'ai beaucoup exploré. De là à penser que nos idées seront traduites dans les programmes et, plus encore, dans la réalité des classes, il y a un grand pas... Mais la patience est la condition commune du travail intellectuel* ». Une remarque en rien apodictique, mais qu'on a tout lieu de réfléchir. ■

Bibliographie indicative

- *Au principe de la République. Le cas renouvier* (Gallimard 2000).
- *Petit traité de morale à l'usage des écoles primaires laïques*, de Charles Renouvier (INRP 2003),
- *La solidarité. Histoire d'une idée* (Gallimard 2007).

En collaboration avec Marcel Gauchet et Dominique Ottavi

- *Pour une philosophie politique de l'éducation* (Bayard 2002),
- *Conditions de l'éducation* (Stock 2008),
- *Transmettre, apprendre* (Stock 2014).

Portrait réalisé par Baptiste Eychart

COMME SI DE RIEN N'ÉTAIT

Les déceptions et la colère s'installent dans la Fonction publique face au cap économique maintenu contre vents et marées par le gouvernement Valls. La mobilisation des fonctionnaires le 15 mai a rappelé que les rémunérations restent au centre de toutes les questions.

Enseignants, infirmiers, éducateurs... les agents des trois versants de la Fonction publique se sont mobilisés partout dans le cadre d'une journée nationale d'action pour leurs salaires le 15 mai, protestant contre la poursuite du gel du point d'indice bloqué depuis 2010. Au discours gouvernemental sur la nécessité que chacun « fasse des efforts » en période de crise, les fonctionnaires ont opposé les faits, une baisse continue des salaires depuis 2011, des conditions de travail dégradées dans une période où le rôle des services publics et de la Fonction publique est plus que jamais important. Dans l'Éducation nationale, une des causes de la difficulté à recruter réside dans la faiblesse des rémunérations. Du fait de l'unité syndicale, les cortèges ont rassemblé assez largement dans la plupart des localités, en réaction notamment à la brutalité des mesures annoncées par Manuel Valls. Cependant, la mobilisation n'a pas été totalement à la hauteur des enjeux. Le taux de cessation de travail a certes été le plus fort depuis 2010, le mécontentement est général, mais la construction d'un large mouvement social est encore à venir.

Des propositions qui ne répondent en rien aux exigences

Le 15 mai aura néanmoins alerté l'exécutif sur l'état de la Fonction publique et de ses agents, conduit les fédérations de fonctionnaires à retrouver le chemin de l'unité. L'intersyndicale fera le point mercredi 28 mai après la réunion convoquée par la ministre Marylise Lebranchu et débattrà des pistes aptes à poursuivre l'engagement du 15 mai.



Les thématiques proposées par la ministre, déjà esquissées lors de son allocution du 19 mai, devraient porter sur l'adaptation à la Fonction publique de mesures d'allègement des cotisations salariales, à l'instar de ce qui a été décidé dans le privé. Ces propositions ne répondraient en rien aux revendications salariales des fonctionnaires et à leur demande de vraies négociations. Poursuivre sur ce sujet, la campagne des rémunérations, les actions diversifiées, le travail de terrain auprès des collègues est plus que nécessaire. Le SNES avec la FSU interviendra dans l'intersyndicale en ce sens. ■ **Frédérique Rolet**

SALAIRES : LE GOUVERNEMENT CONFRONTÉ À L'UNITÉ DU 15 MAI

Si le gouvernement met en avant le « dialogue social », il se refuse à entendre ce que portent les organisations syndicales, notamment la FSU, à travers la plate-forme unitaire sur l'emploi et les salaires.

Pour le gouvernement, le « dialogue social » serait un élément constitutif du pacte de responsabilité et de solidarité ; pourtant M. Valls a refusé de recevoir les sept organisations syndicales mobilisées le



15 mai. Celles-ci ont donc transformé la réunion du lundi 19, convoquée par la ministre Marylise Lebranchu pour ouvrir le chantier de négociation PPCR (parcours professionnels, carrières, rémunérations). La ministre a dû répondre à la déclaration commune et admettre que le chantier PPCR ne pouvait débiter en l'absence de mesures salariales immédiates.

Elle annonce qu'elle réunira les syndicats courant juin, après que le gouvernement aura élaboré ses propositions. À l'instar des mesures annoncées pour les bas salaires du secteur privé (exonération des cotisations sociales salariales jusqu'à 1,3 Smic), la ministre a évoqué la mobilisation d'une enveloppe financière correspondant à la transposition de cette mesure à la Fonction publique.

Porter nos revendications

Pour la FSU, ce ne sont pas les cotisations sociales qui obèrent le pouvoir d'achat des

salaires. Les cotisations représentent un salaire socialisé et créent des droits fondamentaux pour les salariés, droits à la retraite et plus généralement à la protection sociale. Le financement de celle-ci reste un enjeu majeur et tout ce qui le fragilise ne peut qu'inquiéter.

La FSU entend travailler à approfondir l'unité syndicale pour défendre ses revendications. La plate-forme unitaire insistait sur l'urgence à créer les emplois nécessaires, à réduire la précarité et à augmenter le point d'indice ; cela a été rappelé à la ministre le 19 juin. Les mesures ciblées sur les plus bas salaires, nécessaires pour maintenir le traitement minimum au niveau du SMIC, ont montré leurs limites. Elles aboutissent en particulier à priver de carrière les personnels concernés et à détourner les étudiants qualifiés des métiers de la Fonction publique. La crise de recrutement que connaît le second degré ne peut pas être surmontée par la poursuite de telles politiques. ■ **Anne Féray**

PRÉRENTRÉE : BAS LES MASQUES

Le SNES-FSU a obtenu le report de la prérentrée au 1^{er} septembre au lieu du 29 août. Que n'avons-nous pas entendu contre le SNES-FSU à cette occasion y compris de directions syndicales qui prétendent défendre les intérêts des enseignants !

Que les choses soient dites, nous n'avons pas honte de ce combat et nous sommes fiers de cette victoire.

Nous avons mené ce combat avec détermination car cette prérentrée c'était le pied dans la porte pour pouvoir rogner sur le mois d'août et aller au-delà, avec pourquoi pas une prérentrée le 27, le 26 août...

Il y avait dans ce combat le grignotage symbolique mais il y a aussi une réalité.

Pas 35 heures !

Notre charge de travail ne cesse de s'alourdir, le temps de travail d'un professeur certifié est de 42 heures hebdomadaire d'après une étude faite par le ministère lui-même. Quand le temps de travail de tous les salariés a été diminué pour être amené à 35 heures, nous avons été les seuls, privé et public confondus, à ne bénéficier d'aucune diminution du temps de travail et cette prérentrée fixée au 29 août avait bien comme conséquence d'en rajouter encore un peu plus.

Dans le même temps nos salaires, en euros constants, ne cessent de diminuer. Le gel du point d'indice n'est compensable que par les promotions d'échelons dont le rôle se limite, de fait aujourd'hui, à un outil de maintien du pouvoir d'achat et tant pis pour ceux dont les promotions sont les plus lentes, tant pis pour ceux qui sont en fin de carrière. Tout cela contribue à une dévalorisation de nos métiers dont la crise de recrutement sans précédent n'est pas la conséquence la moins grave.

C'est dans ce contexte que nous avons refusé que la prérentrée ait lieu le 29 août et que nous refusons tout rattrapage durant l'année de la journée de prérentrée.



© Clément Martin

Contrairement à ce que certains, mal intentionnés, ont voulu faire croire, nous sommes pour l'existence d'une prérentrée. Elle permet de mieux préparer l'accueil des élèves, elle permet aux enseignants nouvellement nommés de prendre contact avec leurs collègues, elle permet aux équipes de pouvoir organiser les bases du travail pédagogique commun.

En faire plus tout en gagnant moins

Elle est pour ceux qui y participent une vraie journée de travail au service des élèves. Nous ne contestons donc pas l'existence de cette journée mais nous ne pouvons accepter de la voir instrumentalisée

pour nous en faire faire plus, tout en gagnant moins.

Le calendrier scolaire pour les rentrées 2015 et 2016 prévoit une prérentrée au mois d'août. Le SNES-FSU avec la même détermination va se battre pour que le succès obtenu pour la rentrée 2014 soit étendu aux rentrées suivantes. Le 4 décembre prochain auront lieu les élections professionnelles, à l'occasion desquelles, bien entendu, toutes les organisations syndicales prétendent être au service des personnels. Ce qui vient de se passer autour de la date de prérentrée met en évidence que, pour certains, ce n'est qu'une posture au service d'autres objectifs. ■

Daniel Robin

ÉPREUVE D'HISTOIRE DES ARTS AU DNB

Quelques rappels : seuls les professeurs peuvent être membres du jury ; l'un au moins doit enseigner les arts plastiques, l'éducation musicale, l'histoire ou les lettres. Le chef d'établissement doit établir, pour chaque candidat, une convocation individuelle.

Un dossier (non obligatoire) réalisé par l'élève peut servir de support à l'évaluation, mais il n'est pas évalué en tant que tel. L'épreuve d'histoire des arts fait partie des « épreuves orales et pratiques » du DNB, dont la rémunération est précisée dans l'arrêté du 13 avril 2012 (BO du 31 mai 2012) : 4,11 euros de l'heure...

Il faut s'appuyer sur cet arrêté pour refuser de faire passer gratuitement l'épreuve d'histoire des arts et obtenir aussi une rémunération englobant la concertation indispensable à cette épreuve. Consulter la rubrique histoire des arts du site du SNES-FSU : www.snes.edu/-Histoire-des-arts-nouvel-.html

ÉPREUVES DE LANGUES VIVANTES EN APPARTEMENT...

Les dysfonctionnements et adaptations locales de tous ordres fleurissent depuis la mise en place des nouvelles épreuves de LV au baccalauréat, qui se déroulent « dans le cadre habituel de la formation de l'élève ».

Cette année, une nouveauté : des oraux se sont déroulés dans des appartements de fonction vides d'un lycée du centre de Lyon... afin de ne pas avoir à mobiliser trop de salles de cours, et de ne pas faire perdre trop d'heures de cours aux élèves.

Preuve s'il en était besoin qu'aux inégalités inhérentes à ce type d'évaluation s'ajoutent celles liées aux locaux.

Les personnels de ce lycée n'ayant pas reçu de convocation nominative mentionnant précisément le lieu et les horaires des épreuves, peuvent légitimement s'interroger sur leur protection en cas d'accident.

Ils ont, en outre, découvert à cette occasion qu'il y avait des logements vacants au lycée, alors que le CA avait été informé quelques mois auparavant que tous les logements de fonction étaient occupés...

REJET MASSIF DE L'AUSTÉRITÉ, VITE RÉORIENTER L'EUROPE

Abstention record, forte progression des droites populistes, les élections européennes ont provoqué une onde de choc. Ces résultats confortent néanmoins les politiques menées jusqu'ici puisque la Commission sera issue de la même majorité. Avec les effets que l'on sait.

Les élections européennes ont d'abord été marquées par un très haut niveau d'absentéisme (près de six électeurs sur dix), proche du niveau historique de 2009, qui dénote le peu d'intérêt que portent les 400 millions de citoyens à l'élection directe des 751 députés du Parlement européen.

Elles se caractérisent surtout, en France, par le score sans précédent du FN (24,85 %) qui maille désormais tout le territoire et qui arrive en première position devant une UMP en crise (20,8 %) et le PS qui accuse un nouveau revers cinglant après les municipales de mars et enregistre son plus mauvais score depuis 1979 avec 13,98 % des voix. Les écologistes d'EELV ne tirent pas profit de leur départ du gouvernement avec 8,95 % (contre 16,28 % en 2009) et le FG fait à peine mieux qu'en 2009 avec 6,33 %. La France n'est pas le seul pays à essuyer une vague brune. Le Parti populaire danois DF arrive également en tête ainsi que l'UKIP au Royaume-Uni (respectivement 26,7 % et 27,5 %). L'extrême droite et les souverainistes raflent globalement 10 % des sièges du Parlement (75 eurodéputés sur 751).

Cette onde de choc prend sa source dans l'an-

goisse provoquée par l'austérité imposée par une Europe construite contre les peuples et au service de la finance. Elle s'appuie sur une défiance vis-à-vis des « élites » de Bruxelles mais aussi sur un fort courant xénophobe qui fait des immigrés les responsables de la crise et du chômage.

Construire un large mouvement social

A contrario, on assiste dans les pays qui ont le plus souffert de la Troïka à une poussée de la gauche opposée aux politiques d'austérité. En Grèce, la coalition Syriza dirigée par Alexis Tsipras arrive en tête avec 28 % des voix ; en Espagne, Podemos, né de la mouvance des Indignés, entre au Parlement avec cinq sièges et les écolo-communistes d'Izquierda plural ont six députés (contre deux en 2009).

On comprend donc mal l'entêtement de François Hollande et de Manuel Valls à maintenir le cap d'une politique d'austérité sans fin qui fait des ravages en fragilisant les services publics, en s'attaquant aux protections collectives et aux salaires...

Il est devenu urgent de peser pour défendre l'emploi, les conditions de travail et les salaires,



pour obtenir une réforme fiscale en profondeur qui garantisse plus de justice sociale, le développement de tous les services publics et la reconquête d'une protection sociale de haut niveau, pour construire une autre Europe. Le mouvement syndical doit s'atteler rapidement à la construction d'un large mouvement social qui rassemble tous ceux qui partagent l'idéal d'une société plus humaine et plus juste. La lutte contre les idées d'extrême droite passe aussi par un combat sur les valeurs, ce qui interpelle notamment l'école. ■

Monique Daune

STOP TAFTA ! UN CRI QUI INQUIÈTE

Une manifestation contre le traité transatlantique a été violemment réprimée par la police belge ! Pas de quoi faire renoncer le collectif Stop Tafta.

Quelle mouche a piqué les autorités de Bruxelles le 15 mai qui ont ordonné des arrestations massives lors d'une première manifestation européenne contre le futur traité transatlantique UE-États-Unis (Tafta), au point d'arrêter près du tiers des manifestants (280) ?



Ce traité est actuellement au stade des premières négociations. Celles-ci portent sur les « barrières non tarifaires », c'est-à-dire les normes sociales, sanitaires, agricoles, de la propriété intellectuelle et de la consommation qui protègent les salariés, les consommateurs, les agriculteurs, les artistes mais qui sont présentées comme des obstacles aux échanges.

Le dispositif investisseur-État inquiète particulièrement : une entreprise pourrait attaquer la législation d'un État ou d'une collectivité locale devant un tribunal arbitral privé dès lors qu'elle serait un frein à la rentabilité de son investissement.

Puissant lobbying

La manifestation de Bruxelles a été réprimée parce qu'elle dénonçait un scandale pour la démocratie : un lobby puissant (Europe Business) s'était enfermé dans un palais (d'Ég-

mont) pour discuter dans le secret avec le commissaire européen chargé de la négociation et quelques hommes politiques de questions qui pourtant concernent nos vies. En effet, les lobbies de l'Union européenne et des États-Unis sont à la manœuvre pour obtenir un abaissement des règles publiques qui gênent leurs intérêts privés.

La mobilisation s'est poursuivie par une première manifestation à Paris le 17 mai, organisée par le collectif Stop Tafta dont la FSU est membre. De nombreuses collectivités locales ont commencé à se déclarer « zone hors Tafta » et des comités locaux se mettent en place. En octobre des journées décentralisées de mobilisation auront lieu en Europe et une mobilisation transatlantique avec nos amis américains est prévue début 2015. ■

Daniel Rallet

Pour en savoir plus : www.collectifstopafta.org

UN GESTE AU LIEU D'UNE VRAIE RÉFORME FISCALE

Pour éviter une nouvelle débâcle aux élections européennes, le Premier ministre a annoncé peu de temps avant le scrutin qu'en dépit du plan d'économies gouvernemental de 50 milliards d'euros, des mesures fiscales bénéficieraient à plus de trois millions de ménages modestes.

Environ 1,8 million de ménages « sortiraient » de l'impôt sur le revenu ou éviterraient d'y « entrer » et les autres, situés dans les première et deuxième tranches (imposées à 5,5 % et 14 %), paieraient moins d'impôts. Seraient concernés tous ceux qui gagnent jusqu'à 1,1 Smic (1 232 euros net par mois pour un célibataire ou 2 464 euros pour un couple puisque la mesure est « familiarisée »), ce seuil maximal de revenus augmentant avec le nombre d'enfants (3 140 euros net par mois pour un couple avec deux enfants).

Inscrite dans la loi de finances rectificative qui sera présentée en juin, la mesure devrait entrer en vigueur en octobre quand les contribuables recevront leur feuille d'impôt au titre des revenus 2013. Elle consiste à accorder aux contribuables éligibles une réduction forfaitaire de l'impôt sur le revenu (350 euros pour un célibataire, 700 euros

pour un couple, avec ou sans enfants). S'élevant au total à 1 milliard d'euros (au lieu des 500 millions annoncés au départ), la mesure serait « en grande partie financée par la lutte contre la fraude fiscale ». Nul ne sait à ce jour si elle sera reconduite au-delà de 2014.

Correction à la marge

Depuis le départ, le gouvernement cherchait à éviter que de nouveaux ménages ne deviennent imposables alors que leurs revenus n'ont pas augmenté. Il s'agit donc de corriger les effets du gel du barème décidé sous François Fillon que Jean-Marc Ayrault n'avait pas remis en cause.

On attend toujours une vraie réforme fiscale d'ensemble qui s'attaque notamment aux impôts indirects particulièrement injustes (notamment la TVA), à la fiscalité locale et à celle des entreprises, et qui vise à rendre l'impôt sur le revenu beaucoup



© aibz / Fotolia.fr

plus progressif avec relèvement du taux marginal et instauration de tranches intermédiaires ■

Monique Daune

RETRAITÉS DANS L'ACTION

Face aux attaques contre les pensions, face aux baisses répétées du pouvoir d'achat, les retraités montreront leur opposition en manifestant à Paris le mardi 3 juin.

L'étude du bulletin n° 17 d'avril 2014 de l'INSEE *Analyses* est riche d'enseignements. Antoine Marino commence ainsi : « depuis la fin des années 1980, le mode de calcul des droits à la retraite a connu de nombreux changements visant à limiter la progression des dépenses de pensions en part du Produit intérieur brut ». Effectivement, les règles ont été changées depuis cette période qui a vu un nouveau mode de calcul : la revalorisation des pensions se fait désormais à partir de l'indice des prix.

De pire en pire

Avec l'ensemble des modifications intervenues ces dernières années (passage de 10 à 25 ans pour les salariés du privé, décote, allongement des durées de cotisation, suppression de la demi-part supplémentaire aux veufs et veuves, fiscalisation brutale du supplément de 10 % pour les retraités ayant eu

trois enfants, taxe de 0,3 % depuis le 1^{er} avril 2013 pour les retraités imposables, « accord » sur les complémentaires...), c'est maintenant le gel de la revalorisation jusqu'au 1^{er} octobre 2015. Certes, les plus faibles retraites ne seront pas touchées, affirme Manuel Valls, tandis

dérées comme des variables d'ajustement de la situation budgétaire de la France et non comme une rémunération du travail au même titre que les salaires. Conséquences pour les retraités, une dégradation terrible du pouvoir d'achat, impacté également par une politique de réduction d'accès aux soins et d'affaiblissement des services publics, alors que les dépenses contraintes augmentent.

Actifs, retraités : ensemble

Le 3 juin est la suite logique de l'action du 15 mai des actifs de la Fonction publique. Touchés par le gel du point d'indice en tant qu'actifs, ils sont concernés par les attaques contre les pensions en tant que futurs retraités.

L'étude de l'INSEE alerte : en 2060, « le niveau de vie moyen des retraités se situerait entre 70 et 85 % de celui des actifs, selon que les gains de productivité s'élèvent à 2 % ou à 1 % par an ».

Les retraités ont donc toutes les raisons de se mobiliser pour des revendications intergénérationnelles concernant leur retraite et celle des futurs retraités. ■ Marylène Cahouet



© Malena und Philipp K / Fotolia.fr

que les services de Bercy, notamment, jugent la mise en œuvre de la mesure (repérer les pensions inférieures à 1 200 euros) impossible à appliquer pour la fin de l'année 2014. Il est indéniable que les retraites sont consi-

CIRCULAIRE DE RENTRÉE TROP DE FLOU ET DES DANGERS

La circulaire de rentrée a été publiée au **BO n° 21** du 22 mai 2014. Il s'agit d'un texte d'orientation qui reste trop vague dans la mise en œuvre des dispositifs et offre peu d'appuis aux personnels.

Organisée autour de quatre priorités, la circulaire de rentrée 2014 est complétée par dix-neuf annexes et accompagnée d'une lettre du ministre aux personnels. L'ensemble définit les orientations ministérielles dans la continuité des deux dernières années. Le maître mot est « accompagnement », des élèves bien sûr, mais aussi des équipes pédagogiques dont la transformation des pratiques est présentée comme la clé de la réussite de la refondation, le ministère estimant que « tous les moyens [étant] aujourd'hui mis en œuvre pour que l'objectif d'une École juste pour tous et exigeante pour chacun soit atteint » ! Or, cette question des moyens n'est abordée que dans la lettre du ministre à travers la confirmation de la création des 60 000 postes sur le quinquennat.



© Artush / Fotolia.fr

École du socle en filigrane

Tout en invoquant la nécessité d'attendre octobre avec la fin de la consultation des enseignants sur le « socle commun », le ministère en anticipe largement les conclusions dans la fiche consacrée au conseil école/collège, en s'inscrivant dans une logique « d'école du

socle » que le SNES-FSU récuse. Le lycée est l'oublié dans l'attente de l'évaluation des réformes qui tarde alors qu'au quotidien les personnels et les élèves en subissent les conséquences néfastes.

L'objectif d'un meilleur encadrement des nouveaux enseignants est affirmé, mais en passant sous silence les multiples difficultés qui s'an-

noncent : stagiaires du concours exceptionnel à plein temps devant les élèves, rémunération et formations des tuteurs... Pour l'éducation prioritaire, des précisions sont apportées sur un plan de formation continue des équipes (annexe 10) et il est rappelé que « le temps qu'ils consacrent au travail en équipe, nécessaire à l'organisation de la prise en charge des besoins des élèves, aux actions correspondantes ainsi qu'aux relations avec les parents d'élèves, est reconnu par la mise en œuvre d'une pondération dans le second degré et par dix-huit demi-journées libérées dans le

premier degré ». Une telle formulation ne peut permettre à un chef d'établissement d'imposer l'utilisation du temps ainsi libéré qui doit continuer à relever de la liberté pédagogique. ■

Roland Hubert

LE SOCLE DU CSP SUR DE BONNES BASES

Le Conseil supérieur des programmes a consulté les organisations syndicales sur son projet de définition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture qui sera décliné en programmes disciplinaires.

Le CSP conçoit ce nouveau socle comme « le programme général » de la scolarité obligatoire qui « fait passer progressivement les jeunes de l'enfance à l'adolescence en construisant en eux et avec eux les connaissances et compétences indissociables qui leur permettront de s'épanouir personnellement, de s'insérer dans la société où ils vivront, de participer, comme citoyens, à son évolution, d'obtenir les diplômes qui leur ouvriront la porte de l'emploi et d'acquérir ainsi une culture commune qui leur servira de point de départ pour poursuivre leur formation tout au long de leur vie, quelle que soit la voie de formation choisie ». Le SNES-FSU se retrouve dans cette conception des objectifs des contenus enseignés qui répond aux équilibres construits pendant les débats de l'été 2012. Il a fait des propositions sur les cinq domaines

proposés par le CSP et sur les éléments permettant aux futurs rédacteurs des programmes de pouvoir décliner l'équilibre entre compétences et connaissances qui « sont donc les deux facettes complémentaires d'une authentique démarche d'apprentissage. »

Coup de pied de l'âne

Les contempteurs de la notion de culture commune, fanatiques du socle de 2005 et des compétences clés européennes, ayant le sentiment de perdre une bataille idéologique, rivalisent de déclarations méprisantes ou mensongères, se contentant d'arguments d'autorité ou de l'ordre de la pensée magique. Ils ne cachent plus leur haine des savoirs qui, pour eux, ne sont que des outils au service de compétences transversales dont, pourtant, nombre de chercheurs soulignent l'inopérationalité. En fait, leur refus du



© Tashatavango / Fotolia.fr

mot « culture » cache mal leur conviction⁽¹⁾ que les élèves issus des milieux les plus défavorisés seraient incapables d'y entrer, d'en saisir l'essence et le pouvoir émancipateur... tout en se prévalant d'une volonté de démocratisation ! Le projet définitif sera remis courant juin au ministre qui a réaffirmé sa volonté de consultation des personnels en septembre. Le SNES-FSU continuera à porter les exigences des enseignants du second degré sur les contenus d'enseignement et les modalités d'évaluation. ■

R. H.

(1) « Parce qu'il (le socle commun) vise l'excellence culturelle pour tous, il ne garantit rien à personne. » Cp du SE-UNSA « Le CSP veut-il la mort du socle commun ? » du 23 mai 2014.

ÉDUCATION PRIORITAIRE : CIRCULAIRE (TRÈS) ATTENDUE

Après l'annonce, en janvier, de la refondation de l'éducation prioritaire et la publication en mars des 102 REP+ pour la rentrée 2014, de nombreux points restent en suspens. Une circulaire, très attendue, doit être publiée prochainement.

La future carte de l'éducation prioritaire (EP) s'organisera en deux cercles (REP+ et REP), selon le niveau de difficultés, pour un total d'environ mille réseaux à la rentrée 2015, proche du périmètre actuel. Dès la rentrée 2014, des REP+ dits « préfigurateurs » sont mis en place avant une extension à environ 350.

Dans ces derniers, les personnels enseignants bénéficieront d'une pondération de 1,1 qui réduira leurs obligations de service (16,4 heures pour un certifié) en reconnaissance de la charge de travail particulière dans ces établissements. Il ne s'agit pas d'inscrire des heures en plus à l'emploi du temps ou d'imposer des réunions dans une comptabilisation du temps libéré par la pondération.

Créer une dynamique collective

Pour le SNES-FSU, libérer du temps doit permettre de créer une dynamique collective dont



© Clément Martin

les personnels doivent rester maîtres d'œuvre en définissant les modalités du travail en équipe à partir d'une analyse de la situation de l'établissement, des élèves et de leurs besoins. Le pilotage du réseau doit lui aussi viser cette dynamique collective ; les actuels Comités

exécutifs n'ont pas eu cette vocation et doivent être supprimés au profit d'une instance qui fasse une large place aux personnels. La circulaire à venir devra aussi mettre un terme aux mesures liées au label ÉCLAIR (qui perdurera jusqu'à la rentrée 2015). Le SNES-FSU demande que, dès la rentrée prochaine, la part modulable de la prime, qui a eu pour effet de mettre les personnels en concurrence et de nuire à leur cohésion, soit également répartie. De la même manière, la suppression du recrutement local par le chef d'établissement et des lettres de mission doit être annoncée clairement.

Le SNES et la FSU continueront d'intervenir pour que la rénovation de l'éducation prioritaire se traduise dans les établissements par de l'ambition pour tous les élèves et une reconnaissance de l'engagement des personnels. ■

Bruno Mer, colleges@snes.edu

TITULARISATION DES STAGIAIRES : LES TUTEURS EN PREMIÈRE LIGNE

Alors que les stagiaires de cette année attendent les verdicts sur leur titularisation, le ministère travaille à de nouvelles modalités. Cette année, les rapports des tuteurs restent toujours aussi importants.

A ce jour, l'avis sur la titularisation ou non des agrégés stagiaires est prononcé par un inspecteur suite à sa visite. Les avis de non-titularisation sont examinés en CAPA puis en CAPN où siègent les élus du SNES-FSU.

L'avis sur la titularisation ou non des certifiés et CPE stagiaires est prononcé par un jury composé d'inspecteurs et chefs d'établissement, qui se réunira en juin/ juillet. Il se réfère aux avis du chef d'établissement et de l'inspecteur qui le fonde parfois sur sa propre visite mais surtout sur le rapport du tuteur, placé en situation d'évaluateur, ce qui peut compliquer l'établissement d'une relation de confiance indispensable à la formation. Le jury convoque à un entretien les stagiaires qu'il envisage de ne pas titulariser afin d'arrêter définitivement un avis. À l'issue de cet entretien, nombre d'entre eux ont un avis favorable à la titularisation. Le SNES-FSU conseille les stagiaires et intervient pour qu'ils puissent consulter leur dossier avant l'entretien.

De nouvelles modalités envisagées

Pour les agrégés, le ministère projette que l'avis de l'inspecteur ne se fonde plus uniquement sur sa visite, mais également sur l'avis du chef d'établissement et de l'ÉSPÉ (École supérieure du professorat et de l'éducation).

Pour les CPE et les certifiés, le ministère projette de modifier les modalités de titularisation des stagiaires en ajoutant l'avis du directeur de



© Clément Martin

l'ESPE et en élargissant la composition du jury aux enseignants-chercheurs et formateurs. Si l'élargissement des avis est une avancée, aucune précision n'est apportée sur ce qui va fonder l'avis du directeur d'ÉSPÉ.



Le SNES-FSU revendique une pluralité d'avis, notamment ceux des formateurs venus plusieurs fois en visite-conseil observer le stagiaire en exercice. Le SNES-FSU conteste le maintien des tuteurs en première ligne dans cette procédure de titularisation. Il demande à ce que les dossiers de refus de titularisation soient présentés dans tous les cas aux élus du personnel pour atteindre une vraie transparence. ■

Caroline Lechevallier

ÉLÈVES HANDICAPÉS : VERS LA PROFESSIONNALISATION DES AESH

Près de 54 000 personnes assurent l'accompagnement des élèves en situation de handicap. Très précaires, elles revendiquent depuis plusieurs années la professionnalisation de leurs fonctions.

A la rentrée 2013, le gouvernement annonçait qu'elles pourraient poursuivre leur activité au-delà des six ans. Le CTM vient d'examiner les projets de texte traduisant cette disposition.

Un article de la loi de finances pour 2014 a prévu que ces missions soient accomplies par des contractuels. Il impose des CDD d'une durée maximale de trois ans, renouvelables une fois. Si le contractuel est de nouveau recruté après ces six ans, c'est par CDI. Le décret examiné le 13 mai fixe les conditions de recrutement et d'exercice des accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH). Il sera exigé un diplôme CAP ou BEP dans le domaine de l'accompagnement de la personne ou un exercice professionnel de deux ans, ouvrant la possibilité aux personnes en fin de contrat aidé de postuler.



© Vege / Fotolia.fr

circulaire les recteurs à procéder ainsi. Le risque est grand que les contrats soient à temps incomplets ; actuellement 54 000 personnes occupent 27 500 équivalents temps plein.

La FSU a acté l'identification des fonctions, la levée de l'inadmissible barrière des six ans. Elle s'est abstenue sur le décret. Les recteurs auront à fixer la rémunération des AESH entre le SMIC et 1,17 fois le SMIC, ce qui n'ouvre aucune perspective réelle d'évolution. La FSU a donc voté contre les arrêtés sur la rémunération et l'évaluation.

L'action syndicale doit se poursuivre pour obtenir la reconnaissance du statut de fonctionnaire par la création d'un corps recrutant au moins au bac. La prochaine échéance est

Action syndicale

Le SNES-FSU a défendu la détention du bac lorsque le contrat prévoit des activités pédagogiques ou éducatives. L'administration a refusé d'inscrire cette obligation dans le décret, mais invitera par

la régularisation des actuels accompagnants recrutés sur un contrat de dix mois. Le SNES-FSU demande la réunion des commissions consultatives compétentes pour que ces opérations se fassent dans la transparence. ■

Anne Féray

CIO : CENT FOIS SUR LE MÉTIER...

Le nouveau projet de loi sur la réorganisation territoriale de la République comporte à nouveau des inquiétudes pour les CIO. Il est impératif de rester vigilant et de se mobiliser pour empêcher cette nouvelle tentative de double tutelle.

Après avoir échappé aux tentatives de décentralisation dans la première mouture de la loi en 2013, évité l'amalgame entre l'orientation des publics en formation initiale et l'orientation professionnelle des salariés et des demandeurs d'emploi dans la loi sur la formation professionnelle, les Centres d'information et d'orientation risquent de nouveau d'être sur la sellette dans le projet de loi sur la réorganisation territoriale de la République.

« Maisons de service au public »

Ce projet de loi, traité en urgence, comporte des dispositions sur l'intercommunalité qui peuvent concerner les CIO. La nouvelle organisation renforce non seulement le pouvoir de Régions étendues mais élargit aussi la taille des intercommunalités et leurs compétences.

Il est prévu en particulier la possibilité pour les EPCI (Établissements publics de coopération intercommunale), de créer des « maisons de service au public », pouvant rassembler des services publics relevant de l'État, des collectivités territoriales, des organismes nationaux ou locaux chargés d'une mission de service public et des services privés. Par le biais d'une convention seraient définis le cadre géographique de cette « maison », ses missions ainsi que les conditions dans lesquelles des personnels, y compris ceux relevant de l'État, pourraient y participer.

La menace d'une double tutelle État/Région sur les conseillers d'orientation-psychologues et les directeurs de CIO, écartée en 2013, pourrait ainsi revenir par l'obligation faite aux personnels de travailler pour une partie de

leur temps dans des espaces dont les modalités de fonctionnement, voire de financement, pourraient influencer sur leurs missions et leurs conditions statutaires d'exercice.

Rester sur ses gardes

Le SNES-FSU s'est félicité de la reprise en main du réseau des CIO par le MEN, d'autant plus dans ce contexte de brouillage des repères sur les responsabilités des collectivités. Mais ceci ne doit pas se traduire par une division du nombre de CIO par deux, comme de nombreux recteurs semblent l'avoir compris. La maison de service au public serait l'outil adéquat pour ceux qui n'abandonnent pas l'idée d'une mise à disposition déguisée ! Il faut se mobiliser pour empêcher cette nouvelle tentative. ■

Marie-Agnès Monnier

NON À LA REPRISE DES EXPULSIONS LOCATIVES

Alors que le logement est un droit pour tous, les expulsions vont pourtant reprendre. Dans le même temps, les prix des loyers pèsent de plus en plus dans le budget des ménages.

La trêve hivernale des expulsions locatives a pris fin le 31 mars. Peu de temps auparavant, la plateforme logement des mouvements sociaux, à laquelle le SNES et la FSU participent, a organisé un rassemblement à Paris pour rappeler son opposition aux expulsions et exiger le respect du droit au logement pour tous et la baisse des loyers. Si la loi ALUR (Accès au logement et à un urbanisme rénové) présente un certain nombre d'avancées (possibilités de poursuivre les propriétaires qui expulsent illégalement, extension des délais que peut accorder le juge avant l'expulsion, amorce d'un encadrement des loyers), elle n'est pas satisfaisante sur deux points essentiels : prix des loyers et nombre suffisant de logements abordables. Rappelons que le logement est selon la Confédération nationale du logement le premier budget des ménages (28 % du budget en moyenne). Les politiques d'aus-

térité qui mettent en difficulté de plus en plus de personnes expliquent largement l'augmentation du nombre d'impayés.

Menaces d'expulsions locatives

De plus, malgré la circulaire interdisant l'expulsion sans relogement des familles reconvenues prioritaires DALO (Droit au logement opposable), il y a encore de nombreuses menaces d'expulsion locative. Malgré une circulaire récente, le droit à l'hébergement n'est pas respecté faute de places dans les centres d'hébergement. Ainsi, à Châteauroux, trois familles qui occupent deux logements sociaux sont menacées d'expulsion. La décision du juge d'exécution est prévue pour le 10 juin mais le bailleur social semble vouloir passer en force. Le préfet a assuré qu'il n'y aurait pas d'expulsion précipitée. Les luttes se poursuivent : le 24 mai 2014, des centaines de manifestants ont défilé



à Paris et dans toute la France pour dire non aux expulsions locatives et pour un logement décent. ■

Marylène Cahouet

DISCRIMINATION À L'EMBAUCHE DES JEUNES EN ÎLE-DE-FRANCE

Une étude récente de l'INSEE confirme la discrimination subie par les gens d'origine maghrébine. Des résultats préoccupants.

La discrimination à l'embauche, quelle réalité ? Une étude publiée le 10 avril 2014 par l'INSEE l'atteste. Emilia Ene Jones, chercheuse à l'Université Paris Est et au Centre d'études de l'emploi a organisé un « testing » destiné à mesurer de façon expérimentale la discrimination éventuellement subie par les jeunes d'origine maghrébine en Île-de-France. Pour réaliser l'étude, elle a retenu le métier de technicien en maintenance, métier en tension, difficile à pourvoir mais qui fait travailler 3,29 % d'employés d'origine maghrébine. Elle a envoyé les candidatures de trois types de candidats de 28 ans, célibataires et sans enfants dans 147 entreprises d'Île-de-France.

Les candidats possèdent le permis B, habitent le 93 et sont disponibles pour une mobilité en Île-de-France. Mais ils n'ont pas la même origine et pas le même niveau d'études. Le premier, fictif, Sylvain Bernard a un bac pro électronique, comme le deuxième, Nessim Belhadad, alors que le troisième possède un BTS électrotechnique. « Les résultats obtenus mettent en évidence des pratiques

discriminatoires envers les candidats maghrébins » : 35 réponses positives pour le nom à consonance française, 28 pour le candidat d'origine maghrébine mieux formé et 21 pour celui qui a le même niveau

d'études que le premier. De plus, lorsque plusieurs candidats sont appelés, c'est en grande majorité le candidat d'origine française qui est appelé en premier.

L'ensemble des résultats montre l'ampleur des discriminations dont font l'objet les jeunes d'origine maghrébine. L'écart, important entre les candidats, n'est que faiblement compensé par une qualification supérieure. Le candidat d'origine maghrébine mieux qualifié doit envoyer 1,25 fois plus de CV que le candidat d'origine française.

Si ces résultats ne peuvent être généralisés à l'ensemble du monde du travail, ils sont suffisamment préoccupants pour

que les pouvoirs publics agissent effectivement pour enrayer ces discriminations et n'en restent pas aux intentions déclarées, et appliquent les textes de loi dans les faits. ■

Marylène Cahouet



SÉCURITÉ ET ACCESSIBILITÉ ÉLÈVES SANS PAPIER.. DE TOILETTE

Le 18^e rapport de l'Observatoire national de la sécurité et de l'accessibilité des établissements d'enseignement confirme la situation très mauvaise des locaux sanitaires. Ce que le SNES-FSU déplore depuis longtemps.

Certes, la presse a relaté la sortie de ce rapport mais, en majorité, elle n'a retenu que l'enquête approfondie sur les toilettes dans les établissements du second degré !

Mais le rapport⁽¹⁾ est bien plus riche car l'Observatoire est un lieu où collectivités territoriales, organisations syndicales, fédérations de parents d'élèves, administrations des ministères concernés, ainsi que des experts et des consultants, échangent leurs expériences, où s'expriment les compétences, où sont associés tous les acteurs de la prévention. Le SNES et la FSU participent activement aux travaux des commissions et à ceux du comité de pilotage.

Incontinence, constipation et douleurs abdominales !

Les commissions, instances de réflexion, réalisent le travail de fond et rédigent rapports et dossiers sur les grands thèmes de la sécurité et de l'accessibilité dans les établissements scolaires et universitaires (bâtiments, risques incendie, équipements sportifs, professionnels et scientifiques, santé et hygiène, sport, accidentalité, risques majeurs).

Le rapport annuel traite de la situation des bâtiments métalliques du second degré (le rapport comprend aussi deux guides de surveillance incendie dans tous les cycles d'enseigne-

ment) ; de la réforme des dispositions concernant les jeunes travailleurs ; de la réalisation des plans particuliers de mise en sécurité (et en particulier de la réécriture de la circulaire de 2002) ; du logement étudiant et des manifestations exceptionnelles dans les établissements d'enseignement supérieur ; et de l'état des sanitaires dans le second degré.

L'enquête sur l'état des sanitaires confirme hélas ce qu'enseignants et personnels d'éducation observent chaque jour, c'est-à-dire une situation souvent dégradée et dégradante !

Selon ce rapport, 28 % des établissements, surtout des collèges, ont signalé au moins un cas d'élève ayant renoncé à utiliser les toilettes scolaires, 42 % des élèves se plaignant du manque de papier, 32 % des odeurs, 23 % de la propreté et 12 % du manque d'intimité des installations. Le rapport précise que 61 % des établissements se limitent à un seul nettoyage par jour, un tiers allant jusqu'à deux fois.

Une thèse du Dr Bénédicte Hoarau (2013) citée par l'Observatoire en collège, constate que « ce sont les filles qui souffrent le plus des troubles recensés : incontinence urinaire, brûlures à la miction et constipation, douleurs abdominales », ajoutant que « cela influe davantage sur leur capacité à se concen-



trer ». L'ONS souligne aussi le nombre important de bagarres et d'agressions recensées dans les toilettes des garçons : « 21 % des collèges en signalent, 13 % des LP, mais 4 % seulement des LGT ».

Pour une « accessibilité raisonnée » des élèves handicapés

Le ministère rappelle dans la circulaire de rentrée « qu'en concertation avec les collectivités territoriales, la réflexion doit aussi porter sur les équipements collectifs (notamment les espaces de circulation, les sanitaires, les cours de récréation, etc.) », puis dans un communiqué que « les collectivités locales ont la responsabilité du bâti ».

L'Observatoire propose de prévoir un temps de réflexion globale sur ces questions suivi d'action à évaluer régulièrement.

Le rapport aborde aussi le référentiel d'appréciation de l'accessibilité des lycées. En 2012, l'ONS avançait la proportion de 40 % des lycées pour lesquels « pratiquement aucun aménagement conséquent même partiel n'aura été réalisé avant 2015 », et seulement une proportion d'environ 20 % de lycées rendus accessibles en 2015 et seulement pour certains types de handicap. Il préconise la désignation de référent « accueil et accompagnement des personnes handicapées » dans chaque établissement et la réalisation d'un point de situation chaque année en CA, portant aussi bien sur l'accessibilité que sur les conditions d'enseignement et de la vie scolaire. ■

Daniel Lecam, Michèle Olivain

MISE EN ACCESSIBILITÉ DES EPLE AUX HANDICAPÉS

Début avril 2014 était présenté un projet de loi (voté par le Sénat le 28 avril) habilitant le gouvernement à adopter des mesures législatives pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public : cela concerne les établissements du second degré.

La loi de 2005 avait fixé un délai de dix ans pour parvenir à l'accessibilité complète. Le rapport Campion a montré que cet objectif ne serait pas atteint en 2015.

La loi de 2014 crée un dispositif d'exception qui permet de poursuivre en toute sécurité juridique des travaux d'accessibilité après le 1^{er} janvier 2015, pour un délai qui reste limité : les Agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP).

Ces agendas, documents de programmation financière des travaux d'accessibilité, constituent un engagement des acteurs publics et privés, qui ne sont pas encore en conformité avec la loi de 2005, à réaliser les travaux requis dans un calendrier précis et resserré. En contrepartie, les sanctions pénales prévues par la loi de 2005 ne leur seront pas applicables au 1^{er} janvier 2015.

Jean-Marie Schléret, président de l'ONS estime « à 700 000 euros le coût pour un seul établissement et à 1,5 milliard pour les seuls lycées. Or les Régions n'ont crédité que 400 millions. Donc l'objectif de l'accessibilité complète ne peut être atteint ».

L'ONS promeut donc une « accessibilité raisonnée ». « Il s'agit de répondre aux principales exigences tenant compte des besoins fondamentaux, lors de l'utilisation d'un établissement, comme l'atteinte, l'accès, l'usage, le repérage ou la sécurité d'usage », explique le rapport. « C'est une démarche pragmatique pour la mise en accessibilité des établissements existants. Elle consiste à supprimer le plus grand nombre possible d'obstacles au déplacement et à l'usage des lieux et des équipements scolaires. Il propose un véritable guide pratique pour les établissements afin qu'ils puissent diagnostiquer leurs points noirs. »

(1) L'observatoire publie ses rapports annuels, des guides et des documents pratiques, ils sont à disposition en libre accès en téléchargement sur son site : <http://ons.education.gouv.fr/publica.htm> et <http://ons.education.gouv.fr/ONS-Rapport-2013.pdf>

Quelles cotisations ?

1910, la loi instaure un système d'assurance vieillesse financé par la cotisation sociale. Le « risque » est couvert par la solidarité et des droits sont créés. Cette loi n'est pas mise en œuvre, mais l'acte fondateur est posé ; il débouchera notamment sur la création de la Sécu en 1945. Aujourd'hui, les cotisations sont accusées de pénaliser l'emploi. Si les fonctionnaires sont couverts par des régimes spéciaux et assujettis à des prélèvements pour partie différents, il est utile de connaître ces principes généraux.

Cotisations

Un salaire socialisé

Une partie de la rémunération du travail n'est pas versée directement au salarié : elle est prélevée sur son salaire brut sous forme de « cotisations sociales » destinées à financer la protection sociale de l'ensemble des salariés. Ce « salaire socialisé » comporte une part à la charge de l'employeur (« cotisations patronales ») et une part à la charge du salarié (« cotisations salariales »), avec des taux différents pour chaque « risque social » couvert (maladie, famille, vieillesse, chômage...).

Certains prélèvements sont uniquement à la charge de l'employeur (famille, aide au logement, accidents du travail/maladies professionnelles...).

Certaines cotisations sont assises sur la totalité du salaire, d'autres sur le salaire « plafonné ». ■

42/58

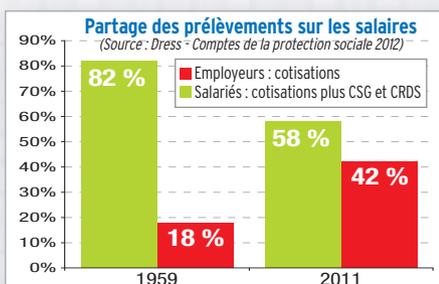
Partage des prélèvements sur les salaires

Si on prend en compte, pour les salariés, l'ensemble des prélèvements affectés à la protection sociale (cotisations + CSG), on voit que la part « patronale » des cotisations dans le financement de la protection sociale a baissé de 24 points entre 1959 et 2011, passant de 82 à 58 %. Cette baisse s'explique à la fois par les exonérations ou allègements de « cotisations patronales » sur les salaires ≤ 1,6 SMIC et par les transferts opérés vers la CSG et les impôts.

Le graphique ci-dessous illustre cette évolution du partage des prélèvements sur les salaires, défavorable pour les salariés (42 % en 2011 contre 18 % en 1959). ■

URSSAF

En France, les Unions de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales (URSSAF) constituent un réseau d'organismes privés délégataires d'un service public. Leur principale mission est la collecte des cotisations salariales et patronales destinées à financer le régime général de la Sécurité sociale.



Fiscalisation

CSG

Créée en 1991 pour compenser la baisse des cotisations de la branche famille de 1,1 point, la CSG (Contribution sociale généralisée) a vu, dès 1993, ses taux augmenter de manière constante.

Elle a une assiette plus large que les cotisations car elle est assise sur tous les revenus (activité, remplacement dont retraites, patrimoine, placement, jeu) mais, contrairement aux cotisations, elle ne met pas à contribution les employeurs. Elle n'est pas une cotisation car elle n'ouvre aucun droit à prestations à celui qui la paye. C'est un impôt dont les recettes sont affectées.

Ses taux de prélèvement sont différents selon la nature du revenu et la situation de l'intéressé, mais elle représente en moyenne 7,5 % des revenus.

La CRDS (contribution pour le remboursement de la dette sociale) a été par ailleurs instituée en 1996 pour résorber l'endettement de la Sécurité sociale. Son taux unique de 0,5 % s'applique à une assiette de revenus encore plus large que celle de la CSG. ■

189

Répartition de la valeur ajoutée

La part des profits versée aux actionnaires par les entreprises françaises en 2008 correspond en moyenne à 189 heures de travail par an et par salarié. Elle représentait 72 heures en 1980 (selon ATTAC et la fondation Copernic à partir des données de l'INSEE). La répartition entre salaires et profits reversés s'est déplacée fortement depuis 30 ans au détriment de la rémunération du travail. Ce sont environ 100 Mds d'euros par an qui manquent pour les salaires, le financement des retraites et de la protection sociale. Ce véritable hold-up prouve que nos revendications sont légitimes et crédibles. ■

Livre

Dans « Une loi pour les retraites », paru dans les cahiers de Jaurès, janvier-mars 2011 : Gilles Candar et Guy Dreux rappellent que la loi de 1910 instaure un système d'assurance vieillesse qui repose certes sur la cotisation des travailleurs, mais aussi sur la cotisation des patrons et sur la participation de l'État. Aujourd'hui ils soulignent : « Nous rentrons dans une période d'insécurité renforcée, d'« insolidarité » aurait dit Jaurès ».



FMI

Virage social démocrate ?

C'est ce que pourrait laisser penser une note publiée, fin février, par le chef économiste du Fonds monétaire international. Il y est en effet indiqué, au sujet des « mesures que les pouvoirs publics ont prises pour redistribuer le revenu », qu'« en dehors de considérations éthiques, politiques ou sociales, l'égalité qui en résulte semble avoir contribué à une croissance plus rapide et plus durable ». Prudent cependant, le FMI précise qu'« au-delà d'un certain point, une égalité extrême ne peut pas être propice à la croissance ». Reste, surtout, pour les pays en difficulté, que le FMI n'a en rien atténué la rigueur de ses injonctions dont il a pourtant montré qu'elles jouaient un rôle majeur dans l'aggravation des inégalités....

Inégalités extrêmes

67 personnes vs la moitié de la planète

Les 67 personnes les plus riches du globe possèdent autant de biens que la moitié la plus pauvre de la population mondiale. Les inégalités extrêmes ne cessent de s'aggraver : il y a un an le « club des riches » comportait encore 85 membres. C'est un véritable cri d'alarme qu'a lancé l'ONG Oxfam à la Banque mondiale et au FMI à l'occasion de leurs assemblées générales, début avril. Elle les a sommés de ne plus en rester au simple discours sur les dangers de l'explosion des inégalités, de changer leurs recommandations et leur politique de prêts à leurs États membres, et de soutenir davantage les investissements dans la santé et l'éducation.

Dividendes 2013

1 000 milliards de dollars

Nouveau record mondial, les sociétés cotées ont versé plus de 1 000 milliards de dollars de dividendes en 2013. La progression de ce montant (+ 2,8 % en un an) est cependant la plus faible depuis 2009. À noter la part de plus en plus importante prise par les pays émergents, pour lesquels les dividendes versés sont supérieurs de 200 % à ceux de 2009, pour une progression mondiale de 40 % sur la même période. Les États-Unis restent néanmoins en première position avec 300 milliards de dollars tandis que la France s'inscrit en troisième avec 50 milliards de dollars. Au niveau sectoriel, la plus grosse contribution revient aux entreprises financières (20 % du total).

UNIVERSITÉ EUROPÉENNE DES MOUVEMENTS SOCIAUX

Une occasion pour débattre de l'Europe

La prochaine université d'été d'ATTAC rassemblera un millier de participants d'une vingtaine de pays qui débattront des stratégies pour sortir de la crise.

Si vous en avez marre de la propagande médiatique en faveur du TINA (« There is no alternative » traduit par le consternant « on ne peut pas faire autrement »), si vous ne supportez plus les « économistes » qui ont leur rond de serviette chez Calvi.

Si vous vous demandez pourquoi le gouvernement français a contribué à l'enterrement du projet de taxation des transactions financières, réduit le 6 mai dernier à la portion congrue par le Conseil européen, privant ainsi les finances publiques françaises de près de 10 milliards d'euros, curieux renoncement par les temps qui courent.

Si vous vous sentez citoyen(ne) européen(ne) et que stupéfait(e) par ces politiques d'austérité qui nous emmènent dans le mur vous éprouvez le besoin d'échanger avec des citoyens d'autres pays sur ce qu'il est possible de faire, inscrivez-vous à la prochaine Université européenne des mouvements sociaux que le réseau des Attac d'Europe organise à l'université de Paris 7 Diderot du 19 au 23 août prochain. Les inscriptions sont ouvertes : www.esu2014.org.

Renforcer les mouvements sociaux

Plus de 1 000 participants d'une vingtaine de pays se rencontreront, échangeront leurs points de vue, apprendront les uns des autres, débattront et développeront des moyens et stratégies pour sortir de la crise et renforcer les mouvements sociaux de l'échelle locale à l'international.

Seront discutés pourquoi et comment s'opposer au Traité transatlantique UE-États-Unis dont la négociation vient de commencer dans une remarquable opacité anti-démocratique, quels sont les enjeux de la prochaine conférence Climat qui se tiendra à Paris en 2015, quel est le bilan des luttes sociales qui ont mobilisé des sociétés entières contre l'austérité

au sud de l'Europe, quels sont les obstacles à la construction de mobilisations européennes et les moyens de les dépasser, par exemple avec le projet de Blockupy Francfort en novembre prochain pour mobiliser autour du siège de la BCE...

Sur le même sujet, Attac et Copernic viennent de sortir un livre : *Que faire de l'Europe ? Désobéir pour reconstruire* (Les Liens qui Libèrent).

Pour Attac et la Fondation Copernic, l'existence de la monnaie unique crée un champ européen de luttes où l'intérêt commun des peuples européens est de s'appropriier ensemble l'outil monétaire que les Traités et la BCE veulent consacrer aux seuls intérêts de la finance. Si l'on est internationaliste il faut mener ces luttes et non les déserrer.

Désobéir

Ni repli national, ni europhilie béate, ce livre explore des pistes nouvelles. On peut désobéir aux Traités européens : la preuve, la BCE l'a fait, et a même suscité la colère de la Bundesbank en rachetant à tour de bras les obligations des États du Sud. Des gouvernements progressistes pourraient désobéir eux aussi, avec bien plus de légitimité, pour sauver cette fois-ci non pas les banques, mais leurs populations : contrôle des mouvements de capitaux, financement monétaire de grands programmes de transition écologique, restructuration des dettes publiques... Le bras de fer entre les gouvernements désobéissants et les institutions de l'UE susciterait des mouvements de solidarité au sein des autres peuples européens. Une refondation du projet européen pourrait devenir possible avec les pays qui le souhaiteraient. Mais pour que ce scénario devienne crédible, il faut un puissant mouvement social européen qui tisse les solidarités concrètes entre les luttes populaires menées dans les différents pays. Le livre en explore les prémisses. ■ Daniel Rallet



Le précaire, un nouveau statut dans le salariat ?

Les remises en cause des acquis sociaux fragilisent la situation de nombreux salariés. Les conditions d'emplois, de travail et de salaire se dégradent de façon inacceptable.

Le point de départ des analyses de la précarité se trouve en deux ouvrages fondateurs qui tous deux voulaient lutter contre le concept caoutchouteux d'exclusion, très à la mode dans les années 1970-1980, qui ne permettaient pas de situer la question. Robert Castel dans *Les métamorphoses de la question sociale* (Fayard, 1995 réédité en Folio) créait le concept de « désaffiliation » pour indiquer les salariés sans statut, de ces statuts construits dans la période 1955-1975 par les droits du travail et de la Sécurité sociale, et Serge Paugam celui de « disqualification sociale », dans le livre qui porte ce titre (PUF, 1991).

Construire des solidarités collectives

Ces théorisations s'inscrivent à la fois dans le contexte économique, le changement de période dans l'histoire du capitalisme qui s'ouvre en 1974-1975 – soit la fin des « 30 glorieuses » – et dans un ensemble de théorisations portant sur les formes de l'État-providence, plus exactement du « *Welfare State* ». L'essai de Gosta Esping-Andersen, *Les trois mondes de l'État providence* (PUF, 1999), est l'une des références essentielles. La forme sociale de l'État va de pair avec la construction de solidarités collectives, de droits égaux pour toutes et tous.

Le livre collectif, *Précarités : contraintes et résistances*, poursuit dans la voie ouverte par ces sociologues. Il se termine par une interview de Robert Castel en forme de synthèse de ses travaux et s'ouvre par une contribution de Serge Paugam qui s'attaque à une définition du concept de « pauvreté » pour compléter celle de Simmel. L'assistanat qui est la marque de la pauvreté, s'entremêle avec l'emploi pour faire accepter des situations de sous-emploi. Le terme d'activité qui remplace celui d'emploi est très révélateur de cette évolution. L'angoisse de la pauvreté joue aussi son rôle dans la dégradation des conditions d'emploi, de travail, de salaire et, plus globalement comme y insistent les auteurs, des conditions de vie.

Actualiser la réflexion sur les précarités – et le pluriel est d'importance – est une nécessité pour tout le mouvement syndical. Cette précarité envahit tous les domaines. Elle supporte plusieurs définitions ressortant de domaines différents. Domaine de l'emploi, le salarié précaire est celui qui n'a pas de CDI, de contrat de travail à durée indéterminée ou n'est pas



© Bred Pict / Fotolair

fonctionnaire dans les fonctions publiques ; domaine du travail, un travail inintéressant, en deçà des qualifications ou l'impossibilité de se réaliser dans son travail ; domaine du quotidien, des modes de vie devenus incertains, un équilibre déséquilibré dans une absence de futur où l'individu est déstructuré.

Des conséquences bien plus profondes

Le concept de précarité s'explique par les remises en cause des acquis sociaux qui avaient été obtenus dans la période allant du milieu des années 50 aux années 70, dans cette onde longue à tendance expansive où la croissance était au rendez-vous. L'entrée dans l'onde longue à tendance récessive en 1974-75 change la donne. L'objectif des capitalistes est désormais d'augmenter le profit en diminuant la masse salariale totale qui passe par la déstructuration de ce « *welfare state* » et un retour – Marx le décrivait dans *Le Capital* – à la volonté de précariser l'ensemble des salariés. Les gouvernements se servent du chômage de masse pour faire accepter ces attaques. Toutes les mesures de traitement social du chômage

iront dans le sens d'une plus grande précarisation. Le RSA, dernier avatar, est marqué par le libéralisme, un revenu contre de l'activité.

L'autre intérêt de cet ouvrage – la deuxième partie – est d'aborder les aspects de la précarité dans la vie en dehors du travail. Les conséquences sur la vie de famille, sur les relations avec les autres, sur le regard de la société, un regard qui évolue en fonction des cycles économiques courts de récession ou de reprise. La troisième partie rend compte des résistances nécessaires à l'affirmation de sa dignité. C'est aussi dans les mobilisations collectives que s'effectue la prise de conscience d'intérêts communs. ■ **Nicolas Bénéès**

• *Précarités : contraintes et résistances*, sous la direction de Daniel Bertaux, Catherine Delcroix et Roland Pfefferkorn, L'Harmattan/Logiques sociales, 263 p.

FAO

« Les bestioles, à la casserole ! »

Sous ce titre accrocheur, *Les Échos* du 6 mars ont attiré l'attention sur un rapport de la FAO (Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture) soulignant la menace que fait peser l'accroissement de la population mondiale (9 Mds de personnes en 2030) sur la sécurité alimentaire et appelant à développer d'urgence l'alternative incontournable que constitue la consommation des insectes. 1 900 espèces sont comestibles et ont l'avantage, sur les autres sources de protéines, de présenter un taux de conversion (quantité de nourriture requise pour produire une augmentation de leur poids de 1 kg) bien plus intéressant. Encore faudra-t-il convaincre les consommateurs, notamment occidentaux, de suivre l'exemple des 2 Mds d'êtres humains qui consomment déjà des insectes...

Collectif national



Le tout nouveau site du collectif dont fait partie la FSU : www.collectifstopafta.org

Gaz de schiste

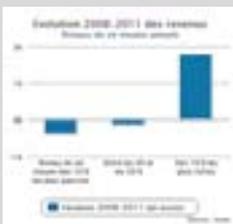
Pas de miracles à attendre

À rebours de certaines idées reçues, l'Institut du développement durable de Sciences Po vient de montrer que le boom du gaz et du pétrole de schiste aux États-Unis n'a que peu pesé sur la croissance et sur l'emploi : 0,04 % de croissance supplémentaire par an sur 23 ans et 200 000 emplois induits de 2005 à 2013 (chiffre non négligeable mais à rapporter à une population active de 155 millions de travailleurs). *A fortiori*, l'Europe, si elle décidait d'une montée en puissance de la production de gaz de schiste, ne pourrait en attendre de miracles. Compte tenu de ses caractéristiques (urbanisation, ressources, réglementation...), elle ne produirait, au mieux, que 3 à 10 % de sa consommation d'énergie à l'horizon 2035.

Suite page 20 >>>

2008-2011

Qui s'est enrichi ?



Union Européenne

La « puissance de feu » du lobby financier

La crise financière qui a frappé l'Europe a mis en évidence le besoin urgent de règles plus strictes pour les marchés financiers. Mais les réformes nécessaires ont été d'autant plus difficiles qu'elles se sont heurtées à la « puissance de feu » du lobbying financier qu'un rapport de Corporate Europe Industry vient d'évaluer. Le secteur financier consacre plus de 120 millions d'euros par an au lobbying à Bruxelles (contre 4 millions pour les syndicats, associations de consommateurs et ONG) et emploie, pour influencer le processus décisionnel européen, plus de 1 700 lobbyistes, soit quatre lobbyistes pour un fonctionnaire européen des services financiers.

Prospective

Le français, langue du futur ?

Selon une étude de Natixis, le français pourrait devenir la prochaine langue universelle à l'horizon 2050. Il se diffuse en effet dans les zones les plus dynamiques du monde, notamment en Afrique subsaharienne. Il pourrait être parlé par 750 millions de personnes en 2050 contre 220 millions en 2010. Il deviendrait ainsi la langue la plus parlée au monde, devant l'anglais et le mandarin. Mais selon l'Observatoire de la langue française, Natixis aurait fait l'erreur de ne pas distinguer la langue officielle d'un pays des langues qui y sont réellement parlées. Ce qui changerait tout au profit de... l'anglais.

Attac

Trouver 50 milliards ?

En mettant fin à la fraude et à l'évasion fiscale, c'est 60 milliards que l'on peut récupérer !
 En réduisant le coût annuel du capital, c'est 100 milliards que l'on peut récupérer !
 Avec une taxe sur les transactions financières, c'est 200 milliards qu'on peut récupérer !

FONCTION PUBLIQUE

L'emploi public comme voie de promotion sociale

La fonction publique attire depuis longtemps les jeunes de classes populaires. Elle leur offre des formes d'ascension sociale plus accessibles que dans le privé. Mais la réduction de l'emploi public fragilise ce rôle démocratisant de la fonction publique.

En 2001⁽¹⁾, 65 % des agents de l'État et des collectivités locales étaient des enfants d'agriculteurs, d'employés ou d'ouvriers. Plus précisément, 35 % de ces fonctionnaires étaient des enfants d'ouvriers. On l'oublie parfois, à force d'insister sur les mécanismes de « reproduction » : la fonction publique (FP) a intégré, depuis longtemps, de nombreux individus issus des classes populaires. Et comme les emplois de la

FP sont plus qualifiés en moyenne que dans le privé, ils leur donnent plus souvent accès à des positions sociales plus favorisées. Bien sûr, pour cela, il faut les diplômes requis, et les inégalités sociales continuent de peser sur les trajectoires. Mais à diplôme (élevé) égal, les enfants de classes populaires ont plus de chances de devenir « cadre » dans le public que dans le privé. Notamment, sans doute, parce que le recrutement public ne fait pas intervenir les « relations ».

Plus net pour les femmes

Et cette tendance est particulièrement nette pour les femmes : 55 % des filles d'ouvriers ayant un diplôme supérieur à bac + 2 quand elles ont intégré le privé, contre 75 % de celles entrées dans la FP. C'est en particulier parce que les enfants d'ouvriers visent le métier... d'enseignant qu'ils accèdent au statut de « cadre ». Ainsi « la FP sert (...) de débouché aux individus d'origine modeste fortement diplômés »⁽²⁾ : elle est, avec la démocratisation de l'école, un des moteurs de la lutte contre la reproduction des inégalités sociales.

D'ailleurs les familles populaires, parents et enfants, ne s'y trompent pas : « le métier d'enseignant [est], parmi les professions espérées par les parents ouvriers pour leurs enfants, la première profession déclarée »⁽³⁾. Analysant les aspirations professionnelles des étudiantes d'origine populaire fortement diplômées, C. Huguée montre comment les concours de la FP, et en particulier les concours d'enseignement, sont « plébiscités » par ces jeunes femmes qui ont réussi à poursuivre des études avec succès, grâce à la démocratisation de l'école, parce qu'ils ouvrent la voie à une mobilité sociale « probable, souhaitable et honorable ». Et d'autant plus souhaitable que, issues des classes populaires, ces jeunes ont sou-



© Philadom / Fotolia.fr

vent vu et vécu la déstabilisation profonde des conditions de vie populaires depuis trente ans, le retour de « l'insécurité sociale ». L'accès à la FP est alors vécu comme un espoir de stabilité, « d'échappée sociale » : un moyen pour les enfants d'accéder à un avenir meilleur que leurs parents.

Portes fermées

Et un moyen « raisonnable », parce que là au moins, on est sûr que « le diplôme paie », et qu'il n'y a pas besoin de capital économique au départ, pas besoin de « carnet d'adresses » pour être recruté(e), toutes ressources dont les classes populaires sont démunies.

C. Huguée rappelle cependant que « le nombre de postes ouverts aux concours externes du CAPES (...) passe de 13 600 en 1993 à 5 145 en 2008 » et que la fermeture violente de cette porte d'accès à la FP « va peu à peu prendre "à revers" les espoirs nés de trajectoires scolaires » marquées par la réussite. « Report des aspirations » vers d'autres concours ou d'autres métiers, doute croissant sur l'utilité de se lancer dans des études longues... La suppression d'emplois publics, qui continue dans le cadre de la « MAP », ne se contente pas de dégrader la qualité des services publics et les conditions de travail des fonctionnaires : elle ferme des possibilités objectives pour les enfants de classes populaires d'échapper à l'insécurité sociale qui a marqué leurs parents. ■

Romain Gény

(1) S. Gollac, « La fonction publique : une voie de promotion sociale pour les enfants des classes populaires ? », *Sociétés contemporaines* n° 58, 2005
 (2) S. Gollac, *art. cit.*
 (3) C. Huguée, « Le CAPES ou rien ? », *Actes de la recherche en sciences sociales* n° 183, 2010

DOSSIER

Les élections professionnelles

Un enjeu de la *démocratie sociale*



Dossier réalisé par Christophe Barbillat, Anne Féray, Jacques Lacroix, Jean-Marie Maillard, Xavier Marand, Daniel Robin, Frédérique Rolet

**Les élections professionnelles
qui se dérouleront le
4 décembre 2014 seront
une occasion importante pour
faire vivre la démocratie sociale
dans la Fonction publique
en choisissant les élus du SNES
et de la FSU pour défendre
les intérêts des personnels.**

Le 4 décembre prochain les élections professionnelles auront lieu dans l'ensemble de la Fonction publique. Ces élections revêtent une grande importance pour plusieurs raisons. D'abord parce que le vote des personnels est scruté et analysé au regard des positions respectives défendues par les différentes organisations syndicales. Dans notre secteur, la structure du système éducatif, l'avenir du second degré avec la volonté de mise en place de « l'école du socle » visant à rapprocher voire fusionner le primaire et le collège, la nécessité d'une revalorisation des personnels du second degré seront des enjeux du message émis par les personnels.

Ensuite parce que ces élections permettent d'élire des représentants qui interviendront dans différentes instances pour y défendre l'ensemble de la profession, à travers les textes qui la régissent, mais aussi chacun des enseignants, des personnels d'éducation et d'orientation, pour leur carrière (promotions, mutations, etc.).

Enfin, parce que ces élections permettent au SNES et à la FSU de disposer en fonction de leur représentativité des moyens humains militants pour assurer la défense des personnels, du niveau local au niveau national.

Ces élections doivent permettre au SNES de consolider sa position majoritaire dans les collèges et les lycées. Elles doivent aussi permettre à la FSU de confirmer son poids prépondérant dans l'Éducation nationale, mais aussi de retrouver sa première place sur l'ensemble de la Fonction publique de l'État. ■

Fonction publique d'État française

Des accords de Bercy à la loi de 2010

On peut déjà esquisser un premier bilan des accords de Bercy ayant débouché sur la loi de 2010 sur la rénovation du dialogue social dans la fonction publique, portant notamment sur la représentativité des organisations syndicales. Toutefois, il reste des points toujours en attente.

Pendant la gestation de la loi de 2008 relative à la rénovation de la démocratie sociale dans les entreprises, issue de la position commune CGT-CFDT-MEDEF-CGPME, une négociation a été ouverte quasi simultanément pour la fonction publique, portant sur les critères de représentativité, le champ de la négociation, l'architecture et le rôle des organismes consultatifs, les droits et moyens des organisations syndicales. Elle a débouché sur la signature en juin 2008, par six (FSU, CGT, CFDT, UNSA, Solidaires et CFE-CGC) des huit syndicats de la fonction publique, de ce que l'on nomme les accords de Bercy.

Même s'il ne répondait pas à toutes nos demandes, ce protocole d'accord retenait trois principes, allant dans le sens d'un renforcement de la démocratie et d'une plus grande légitimité syndicale :

- liberté de candidature aux élections pour tout syndicat légalement constitué, synonyme du rétablissement d'une réelle liberté de choix pour les personnels et la fin des discriminations dont étaient victimes plusieurs syndicats de la FSU dans divers ministères depuis plus de 10 ans, en raison de la loi Perben qui avait instauré une présélection des candidatures syndicales par une « présomption de représentativité » de certaines organisations ;
 - principe d'une représentativité et d'une composition des conseils supérieurs fondées exclusivement sur le vote des personnels ;
 - principe d'accords majoritaires en voix.
- Suivront plusieurs mois de discussions qui aboutissent à la loi sur la rénovation du dialogue social dans la fonction publique, promulguée le 5 juillet 2010, abrogeant la loi Perben de 1996. La loi de 2010 n'a pas tout réglé. Toutes les conséquences n'ont pas encore été traduites dans l'ensemble des textes réglementaires

ou circulaires relatifs aux rôles et moyens des organisations syndicales dans la fonction publique. Ainsi, la question de la négociation (portée, statut, modalités...) n'est-elle toujours pas traitée en détail. ■

Une traduction de la loi : la mesure de la représentativité dans la fonction publique

À l'Éducation nationale, comme dans l'ensemble de la fonction publique de l'État, l'audience des syndicats était mesurée tous les trois ans lors des élections aux CAP dont les résultats servaient de référence pour composer les autres instances. Depuis la loi de 2010, les représentants des personnels dans les CAP sont toujours élus, mais ce sont les élections aux Comités techniques (CT) qui servent à mesurer la représentativité.

La représentativité chez nos voisins européens

Contrastes et diversité des situations

Les mécanismes de représentativité des enseignants en Europe divergent nettement, notamment entre les pays d'Europe du Sud et ceux d'Europe du Nord. Le système d'élections en vigueur en France est une exception.

Comme toujours en Europe, la diversité des situations est la règle. Contrairement à la France où le syndicat majoritaire chez les enseignants est autonome, les syndicats les plus représentatifs des enseignants en Europe sont confédérés, bénéficiant de la représentativité de leur confédération. De plus, notre statut de fonctionnaire doté de la garantie d'emploi et de carrière n'est partagé que par l'Allemagne et l'Espagne. Concernant le recours à des élections, on retrouve la division entre « pays du contrat », l'Europe du Nord, et « pays de la loi », l'Europe du Sud.

Europe du Nord et Europe du Sud

En Europe du Nord, la représentativité est le fruit de la reconnaissance mutuelle ancienne entre organisations d'employeurs et organisations de salariés (depuis 1899 au Danemark). Tout nouvel acteur doit faire sa demande auprès de juridictions du travail où tous les syndicats reconnus sont représentés.

L'indépendance par rapport aux employeurs et le nombre d'adhérents payant une cotisation sont décisifs. En Angleterre, une liste officielle des syndicats est établie, soit en vertu de la reconnaissance mutuelle, soit grâce à l'accréditation délivrée par un organisme indépendant. Là encore les critères d'indépendance sont décisifs. En Allemagne, à la reconnaissance mutuelle s'ajoute le caractère syndical de l'organisation défini par la loi. En Europe du Sud, plusieurs pays organisent des élections. Elles se déroulent au niveau des entreprises, et donc des établissements pour l'éducation. Ainsi, en Italie, les « Representanze Sindicali Unitarie » (RSU) sont élues sur la base de listes présentées par les syndicats dans chaque école, lycée, université. Il faut atteindre 5 % du total des voix exprimées pour avoir des représentants dans les organismes habilités à négocier. Un système identique existe en Espagne (« Junta de Personal »), mais le seuil de représentativité est de 10 %. En Belgique, les

élections sociales sont organisées pour constituer les conseils d'entreprises (au moins 100 salariés) et les comités de prévention et de protection du travail (au moins 50 salariés) ; les réseaux d'écoles privées confessionnelles (majoritaires) sont concernés, mais pas les écoles publiques (minoritaires).

Un système français unique en Europe

Quel que soit le mode de reconnaissance de la représentativité, les organes de négociation dits « paritaires » ne traitent que des questions globales de salaires et de conditions de travail. Les contentieux individuels se traitent devant les tribunaux *ad hoc*.

Lié au statut de la fonction publique, notre système d'élections par catégories, destinées à constituer des Commissions paritaires nationales et académiques consultées sur l'avancement, la mutation de chaque enseignant, et d'élection directe pour les comités techniques, est donc unique en Europe. ■

Quelques chiffres

64,84 %

Taux de participation 2008 aux élections aux CAPN du second degré.

975 034

Nombre d'électeurs Éducation nationale

44,12 %

Taux de participation 2011 aux élections aux CAPN du second degré.

Quels enjeux pour ces élections ?

Viser une forte participation

Après les élections professionnelles de 2011, au taux de participation très faible, il faut que les conditions du scrutin de 2014 permettent aux personnels de s'exprimer. La profession doit envoyer un message fort.

Du 27 novembre au 4 décembre 2014, chaque électeur élira au suffrage universel direct ses représentants dans les instances consultatives (Commissions administratives – ou consultatives – paritaires et Comités techniques : cf. page 24 de ce dossier).

Tout le monde participera aux scrutins pour deux Comités techniques (CT) : un de niveau ministériel et l'autre de proximité. Les personnels titulaires voteront aussi pour les Commissions administratives paritaires Nationale (CAPN) et/ou Académique (CAPA) de leur corps. Les personnels non titulaires voteront pour la Commission consultative paritaire (CCP) les concernant (voir tableau page 24).

Quels enjeux ?

Les enjeux sont importants, d'abord pour la défense des intérêts individuels et collectifs des personnels eux-mêmes. Le rôle de chacune des instances (CT, CAP ou CCP) est différent, mais les enjeux sont importants pour les personnels dans les deux cas : en CAP ou en CCP pour tout ou partie des opérations liées à la carrière ; en CT pour les questions relatives à la structuration administrative, aux discussions sur les règles statutaires et aux mesures salariales « catégorielles » prises par le ministère.

Le deuxième enjeu est celui de la représentation des personnels dans les autres instances. Les résultats obtenus aux élections aux CT servent à attribuer les sièges des représentants des personnels :

- au Conseil supérieur de l'éducation (CSE), consulté sur les objectifs et le fonctionnement du service public d'éducation, et en particulier sur les programmes, les contenus et les grilles horaires disciplinaires... ;
- aux Conseils académiques ou départementaux de l'Éducation nationale, consultés sur l'organisation territoriale de l'EN ;
- au Conseil supérieur de la Fonction publique de l'État (CSFPE), consulté sur les questions statutaires générales de la Fonction publique de l'État ;
- au conseil Commun de la Fonction publique (CCFP) consulté sur les questions transversales aux trois fonctions publiques ;
- aux Comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), qui ont pour mission de « contribuer à la protection de la santé physique et mentale et de la sécurité des agents dans leur travail, à l'amélioration des conditions de travail... » ;
- aux instances d'action sociale, interministérielles (CIAS) ou ministérielles (CNAS, CAAS, CDAS), définissant les prestations sociales mises en œuvre par l'État-employeur (loisirs et vacances – chèques-vacances ; garde des enfants – CESU ; aides à l'installation – AIP ; logement social...).

Le troisième enjeu est celui de la représentativité de chaque organisation syndicale : les résultats participent à la construction des rapports de force lors des discussions et négociations avec le ministère et le gouvernement. Ainsi, la baisse de la participation lors du scrutin de 2011 dans l'Éducation nationale (42 % de participation au lieu de 60 % lors des élections précédentes) a engendré une baisse de la représentativité des personnels de l'EN au sein de la Fonction publique.

L'objectif d'un vote massif lors du scrutin de 2014 est donc essentiel : les personnels de l'Éducation nationale doivent retrouver toute la place qui leur revient au sein de l'État, dont ils constituent plus de la moitié des effectifs. Il s'agit en même temps de consolider et développer au sein de notre ministère le rapport de forces en faveur des personnels. ■

Les résultats participent à la construction des rapports de force lors des discussions et négociations

Le vote électronique

Notre ministère est l'un des seuls à recourir au scrutin électronique pour les élections professionnelles de 2014, comme il l'avait fait en 2011, contre l'avis du SNES et de la FSU. Toutefois, sous notre pression, le ministère a décidé d'évolutions importantes, tout en préservant la sécurisation des procédures de vote.

Simplification des démarches permettant de voter

Dès le début des discussions, nous avons exigé du ministère qu'il mette tout en œuvre afin que la participation retrouve un niveau comparable à celui des scrutins antérieurs à 2011. Les modalités nouvelles proposées actuellement par l'administration vont dans ce sens : seul un navigateur Internet sera nécessaire pour voter ; les éléments d'identification nécessaires seront un identifiant attribué de manière confidentielle et un mot de passe choisi par l'électeur lui-même. Enfin, tout électeur ayant égaré l'un de ces éléments pourra le récupérer jusqu'au dernier jour du vote. Ainsi, nul ne sera privé de vote, même s'il a égaré ces éléments.

Judi 4 décembre 2014 : jour du vote dans l'établissement

À notre demande, le ministère a reculé la date du scrutin début décembre, afin de permettre la fiabilisation des listes des électeurs. Le scrutin se déroulera du jeudi 27 novembre au jeudi 4 décembre. Pendant toute cette période, chaque électeur pourra émettre son vote depuis n'importe quel poste informatique.

Nous avons obtenu que le jeudi 4 décembre soit le jour du vote sur le lieu de travail et qu'à cette occasion tout soit mis en œuvre pour favoriser le vote : création dans les établissements de vrais espaces de vote, mise à disposition en nombre suffisant de postes informatiques protégés par un isoloir...



© Foto-Ruingebiet / Fotolia.fr

38,54 %

Taux de participation 2011 aux élections au CTM de l'Éducation nationale.

53 %

Taux de participation global 2011 aux élections aux CT dans la Fonction publique de l'État.

2 275 910

Nombre d'électeurs dans la Fonction publique d'État.

59,2 %

Taux de participation global 2011 aux élections aux CAP dans la Fonction publique de l'État.

Le rôle des instances élues

Des fonctions essentielles

Les instances élues se déclinent sous plusieurs formes, qu'il s'agisse de commissions administratives, consultatives ou techniques. Leur rôle déjà important doit être maintenu et approfondi, comme s'y emploie le SNES-FSU.

Le statut général pose le principe démocratique de l'élection par les fonctionnaires eux-mêmes de leurs représentants, pour organiser leur participation « à l'organisation et au fonctionnement des services publics, à l'élaboration des règles statutaires et à l'examen des décisions individuelles relatives à leur carrière » au sein d'organismes consultatifs. Dans ce cadre, sont élus au suffrage universel direct les représentants dans les Commissions administratives paritaires (CAP) et les Comités techniques (CT).

Les Commissions administratives paritaires (CAP) et les Commissions consultatives paritaires (CCP)

Ces commissions sont consultées sur les décisions individuelles. Assurer la défense des intérêts individuels par des droits reconnus à tous, élaborer des règles communes, assurer la transparence dans leur application... : les CAP et les CCP sont des instances indispensables pour les personnels. Pour le SNES, elles constituent les instances représentatives de chaque profession, donc les plus proches des personnels.

Pour les personnels titulaires : les Commissions administratives paritaires

Tous les personnels titulaires ont vu un jour leur situation étudiée au cours d'une CAP : mutation, avancement d'échelon par exemple. Pour la plupart des personnels, elles existent à deux échelons : ministériel (CAPN) et académique (CAPA). (Voir tableau ci-dessous.)

Les CAP sont instaurées pour chaque corps de titulaires et sont composées en nombre égal de représentants de l'administration et de représentants du personnel. Leur existence a été consolidée en 1983. Au fil des années, grâce en particulier à l'action du SNES et de ses élus, elles ont vu leurs compétences et



© Thierry Nectoux

Un rôle essentiel pour garantir l'égalité des traitements et assurer la transparence dans les actes de gestion

leur rôle s'étendre pour devenir des lieux de défense et de revendications pour l'ensemble des personnels.

Elles jouent un rôle essentiel pour garantir l'égalité de traitement, assurer la transparence dans les différents actes de gestion des carrières, lutter contre les passe-droits et les décisions arbitraires. Elles sont la garantie d'une gestion collective des personnels, un outil de défense individuelle et collective, de contrôle des décisions prises par l'administration (mutation, avancement, promotion, changement de grade, titularisation, révision de note administrative...) pour éviter une gestion à la tête du client.

Pour les personnels non titulaires : les Commissions consultatives paritaires

Le SNES a obtenu en 2008 la création de CCP pour l'ensemble des non-titulaires, qui ne disposaient pas jusqu'alors d'instance paritaire permettant en particulier la transparence sur les actes de gestion. Les attributions des CCP sont cependant encore trop restrictives : le SNES agit pour les élargir et rapprocher leur rôle de celui qui tiennent les CAP des titulaires.

Il existe dans chaque académie trois CCP :

- la CCP compétente pour les non-titulaires exerçant des fonctions d'enseignement, d'éducation et d'orientation (les « contractuels ») ;
- la CCP compétente pour les non-titulaires exerçant des fonctions de surveillance et d'accompagnement des élèves (assistants d'éducation, auxiliaires de vie scolaire, MI-SE) ;
- la CCP compétente pour les non-titulaires exerçant des fonctions dans les domaines administratif, technique, social et de santé.

Les Comités techniques (CT)

Dans l'Éducation nationale, les CT sont organisés à trois échelons :

- le Comité technique ministériel (CTM) ;
- le Comité technique académique (CTA) ;
- le Comité technique départemental (CTSD).

Le rôle des CT a été notablement élargi en 2011. Ils sont notamment consultés, selon leur niveau, sur :

- l'organisation et le fonctionnement des administrations, établissements ou services ;
- la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences ;
- les règles statutaires et les règles relatives à l'échelonnement indiciaire ;
- les évolutions technologiques et des méthodes de travail, leur incidence sur les personnels ;
- les grandes orientations en matière de politique indemnitaire et des critères de répartition ;
- la formation et le développement des compétences et qualifications ;
- l'insertion professionnelle, l'égalité professionnelle, la parité, la lutte contre toutes les discriminations ;
- la participation de l'État au financement de la protection sociale complémentaire des personnels... ■

Qui vote, pour quelle instance ?	CAP nationale	CAP académique	CCP académique	CT ministériel	CT académique
Agrégés, certifiés, CPE, CO-Psy TITULAIRES : 4 votes					
Chaires supérieures : 3 votes					
PEGC : 3 votes					
STAGIAIRES de toutes les catégories : 2 votes					
AED, contractuels : 3 votes					

Le poids de la FSU et du SNES

Un atout à conserver

Ce sont les modalités de vote qui ont fait que la FSU n'a pas été reconduite comme première fédération de la fonction publique d'État. La majorité conservée dans les métiers d'enseignement a permis de montrer le poids essentiel de la FSU pour la défense de la profession.

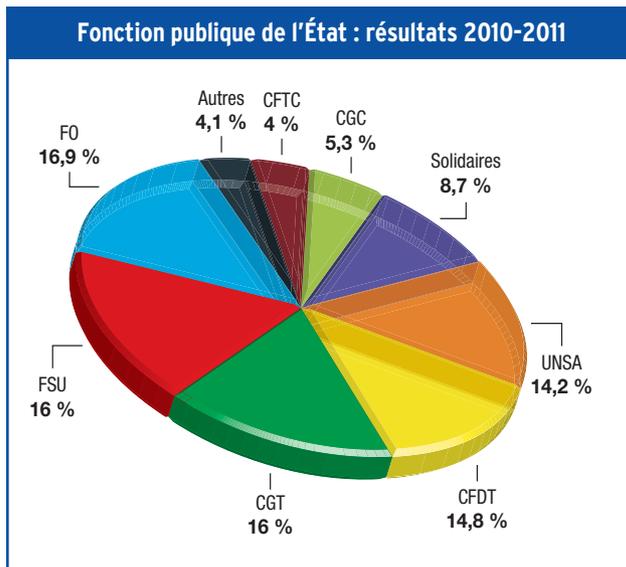
Depuis 2011, la FSU a la deuxième place dans la Fonction publique de l'État, *ex-aequo* avec la CGT et au coude à coude avec FO. Ce résultat est directement lié au « dévissage » de la participation au scrutin de 2011 dans l'Éducation nationale, en raison de l'organisation désastreuse du vote électronique et des difficultés ainsi engendrées pour nombre de collègues qui n'ont pas pu voter. Si en 2011 la participation dans l'Éducation nationale avait été du même ordre que dans les autres ministères, la FSU occuperait aujourd'hui la première place. Le vote électronique est maintenu dans l'Éducation nationale en 2014 ; toutefois, ont été obtenues des améliorations importantes qui permettent d'envisager une forte remontée de la participation.

Une majorité pour peser

Les résultats des élections aux CAPN mettent clairement en évidence la très forte légitimité du SNES dans les professions qu'il représente et pour lesquelles il existe des CAP (certifiés, agrégés, chaires supérieures, CPE, CO-Psy). Avec 50,57 % des voix, face à de nombreuses autres listes (jusqu'à onze pour la

CAPN des certifiés), le SNES a la majorité absolue des suffrages lui donnant un poids incontestable dans le second degré.

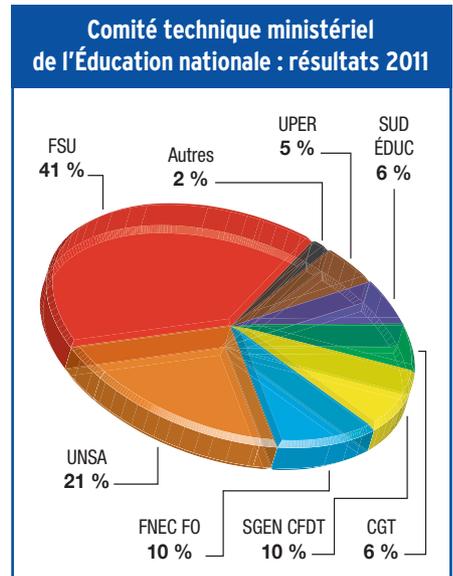
Face au ministre, une telle représentativité au service des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation ne peut être ignorée ni marginalisée. Les tentations d'ins-



strumentaliser contre le SNES des organisations syndicales qui, même regroupées, restent largement minoritaires sont vouées à l'échec. Cette majorité donne, aujourd'hui comme dans le passé, une légitimité pour s'opposer à la construction d'une « école du socle », prônée par le SGEN et l'UNSA, qui vise à faire éclater le second degré par un rapprochement structurel et pédagogique du collège et de l'école primaire. Cette majorité permet aussi au SNES de peser pour que soit entamée une revalorisation des conditions de travail et de rémunération des professeurs du second degré face à une crise de recrutement sans précédent et à une augmentation très importante des effectifs d'élèves.

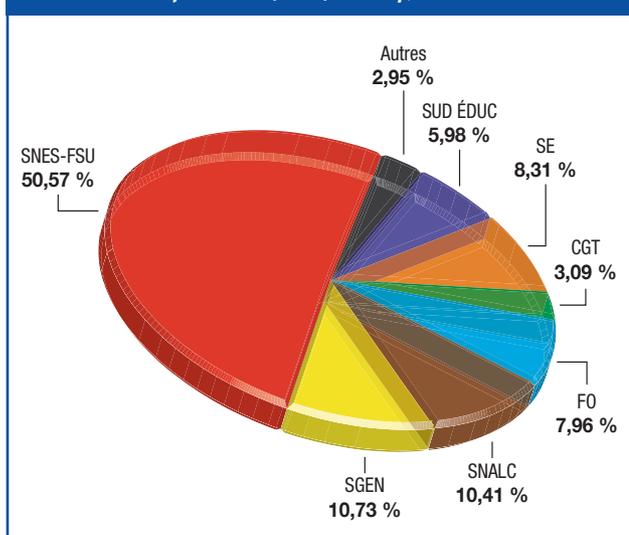
Légitimité de la FSU

La FSU avec ses syndicats nationaux est de très loin la première organisation syndicale de l'Éducation nationale. Elle obtient, en

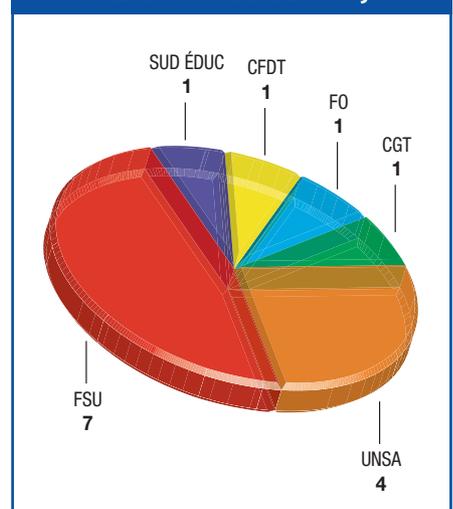


2011, 40,62 % des voix dans une élection comportant douze listes concurrentes. La deuxième organisation syndicale (l'UNSA) arrive près de 20 points derrière, n'obtenant qu'un peu plus de la moitié des voix de la FSU. Cela donne aux syndicats nationaux de la FSU une légitimité qui les rend incontournables dans toutes les discussions concernant l'Éducation nationale et ses personnels. La FSU dispose de sept des quinze sièges du Comité technique ministériel (CTM). Un des enjeux des prochaines élections professionnelles sera de renforcer le poids de la FSU et, par le gain d'un huitième siège, d'être majoritaire au sein du CTM. ■

CAPN du second degré (professeurs certifiés, agrégés, chaires supérieures ; CPE, CO-Psy) : résultats 2011



Comité technique ministériel de l'Éducation nationale : sièges





© DR

Gérard Aschieri, professeur agrégé de lettres classiques, il a été secrétaire général de la FSU de 2001 à 2010. Il est membre du Conseil économique, social et environnemental.

« Les organisations syndicales légitimées par l'élection ont pu jouer tout leur rôle de défense des personnels »

L'US : Quelle place pour le dialogue social dans un régime statutaire ?

Le fonctionnaire est dans une position statutaire et réglementaire parce qu'il est au service de l'intérêt général que représentent les élus de la Nation. Il n'est pas dans une relation contractuelle avec un employeur : son statut est défini par la loi et le décret, et il doit obéissance à sa hiérarchie. Cela semble laisser peu de place au dialogue social.

L'originalité du statut a été de surmonter cette apparente contradiction en ouvrant aux fonctionnaires le droit de négocier par l'intermédiaire de leurs syndicats et celui de donner leur avis, à travers leurs représentants, sur la gestion de leurs carrières et l'organisation et le fonctionnement des services publics. Ce dernier droit s'est traduit par la mise en place, d'une part des Commissions administratives paritaires, élues au suffrage direct, en charge des carrières, et d'autre part des Comités techniques paritaires, ainsi qu'un Conseil supérieur de la Fonction publique, chargés de donner un avis sur les questions d'organisation, de fonctionnement et de modifications statutaires.

Bref, un système original tenant compte des contraintes spécifiques de la fonction publique : ainsi le dernier mot revient à l'autorité hiérarchique et les accords ne sont pas en soi créateurs de droit mais nécessitent toujours une transposition réglementaire ou législative. Dans ce cadre, les organisations syndicales légitimées par l'élection ont pu jouer tout leur rôle de défense des personnels et les représentants syndicaux ont pu acquérir une indéniable expertise à leur service tout en ayant l'obligation de leur rendre des comptes. Et la fonction publique est depuis des années un lieu où la concertation est incessante et la négociation fréquente.

L'US : Quelle évolution du dialogue social depuis les « accords de Bercy » ?

Pour le mesurer il faut revenir un peu en arrière : au nom du « nouveau management » s'est amplifiée la tentation de contourner les instances paritaires ou d'en faire des chambres d'enregistrement. D'autre part lorsque la FSU a conquis dans le vote des personnels une incontestable représentativité, le gouvernement s'est empressé de changer les règles pour la minorer et empêcher la libre présentation des candidatures. Enfin, comme n'existait aucune règle de validité des accords, le gouvernement a pu se contenter de signataires minoritaires et dans cette perspective se livrer à toutes les manœuvres de division entre les organisations. Sans compter le fait que quasiment 20 % des agents des services publics, les non-titulaires, étaient exclus de la possibilité d'élire leurs représentants. La loi de 2010 (suite aux accords de Bercy de 2008 signés par la FSU) a corrigé en partie cette situation : renforcement de la place de la négociation, définition des critères de validité des

accords, rétablissement de la liberté de candidature pour les organisations syndicales légalement constituées et de l'élection comme seule base de la représentativité ; les Comités techniques réformés, aux pouvoirs plus étendus, sont désormais élus par un vote de tous, titulaires ou non, et cette élection sert de base au calcul de la représentativité ; un Conseil commun de la fonction publique a été créé. La loi a introduit sur certains points des garanties supérieures à celles du privé : un accord local ne peut déroger à un accord national que s'il est plus favorable. Et un accord pour être valable doit être signé par des organisations représentant une majorité des fonctionnaires concernés (contre 30 % dans le privé).

L'US : Quelle amélioration du dialogue est indispensable aujourd'hui dans la fonction publique de l'État ?

Il faudrait que les représentants des personnels disposent de tous les moyens en temps mais aussi en expertise pour remplir tout leur rôle. Il importe aussi que le suivi des accords ne soit pas limité à ceux qui les ont signés et que l'obligation de consulter une seconde fois les CT en cas de vote négatif unanime s'accompagne d'une obligation de renégocier. Mais l'existence de conditions favorables ne suffit pas : la politique d'austérité ou la volonté d'imposer à tout prix des « réformes » décidées au sommet risquent de vider le dialogue social de son sens. De même si on empêche les personnels d'intervenir pour créer un rapport de forces en limitant leur droit de grève.

Un dialogue social fructueux nécessite de disposer de marges réelles de négociation et de considérer les représentants des personnels comme des interlocuteurs responsables porteurs non seulement de revendications, mais aussi d'une expertise et du sens de l'intérêt général. ■



Publications

- ▶ Gérard Aschieri (avec Patrick Roux et Bruno Poucet), *Publique ou privée : quelle école pour nos enfants ?* Le Muscadier, 2013
- ▶ Gérard Aschieri (collectif), *Fonctionnaire, quelle idée ?* Éditions Syllepse, 2009
- ▶ Gérard Aschieri (avec Danièle Michel-Chich), *Réussir notre école*, La Table ronde, 2005
- ▶ Gérard Aschieri, *Qu'est-ce que la FSU ?* L'Archipel, 2002

Le SNES et la FSU : quel lien ?

Une appartenance franchement positive

La FSU s'est construite en prenant le contre-pied des dérives de la FEN devenue l'UNSA-Éducation.
Le SNES joue pleinement son rôle dans la construction et le développement de la fédération.

Le SNES est membre fondateur de la FSU, fédération née en 1993 par la volonté de syndicats en désaccord profond avec l'orientation de la FEN, exclus pour les uns, comme le SNES, par une direction fédérale rétive à la démocratie, et pour d'autres, révoltés par ces pratiques et quittant d'eux-mêmes la FEN devenue depuis l'UNSA-Éducation.

La genèse de ce qui conduisit à l'éclatement de la FEN et la place prise par la FSU dans le monde de l'éducation remonte à des différends tant sur la conception du système éducatif que sur celle de l'indépendance syndicale et le rôle du syndicalisme. Tandis que le SNES développait le projet d'une école fondée sur le développement et la démocratisation de l'accès aux qualifications, appuyée sur des maîtres dotés d'une formation de haut niveau reconnue dans les grilles salariales, la direction de la FEN prônait l'idée d'une « école fondamentale » limitée au premier cycle du second degré avec des professeurs polyvalents.

Une nouvelle fédération unitaire

Quant à la conception du syndicalisme, elle se résumait pour la FEN à essayer de s'inscrire dans les marges imposées par le pouvoir, quitte à négocier des acquis pour certaines catégories au détriment éventuel

La FSU a conquis sa place dans le paysage syndical français et a permis de construire des luttes communes

d'autres. De plus, elle ne s'interdisait pas de défendre des positions qui étaient contradictoires avec celles défendues par ses syndicats nationaux dans leur secteur de responsabilité. C'est pourquoi nombre de militants s'engagèrent dans la création d'une nouvelle fédération, pluraliste, indépendante et unitaire, attachée à conforter et faire progresser les valeurs du service public, articulant la défense des cultures professionnelles et des conditions de travail, avec un projet de transformation sociale et voulant éviter les dérives qui avaient conduit à l'éclatement de la FEN. Depuis, la FSU a conquis sa place dans le paysage syndical français a souvent permis de construire des luttes communes pour les services publics.

Premier syndicat de la fédération, le SNES en tant que syndicat de métier peut appréhender au mieux les problématiques professionnelles du second degré, tout en les replaçant dans un



cadre plus général, se bat aux côtés de la fédération pour l'école et la société, est largement impliqué dans les différents mouvements sociaux, retraites, protection sociale, etc. Les revendications des personnels du second degré sont portées en articulation avec celles des autres dans les différentes instances représentatives dans lesquelles siège la FSU. La construction de la fédération, fondée sur le respect de la position des différents syndicats nationaux, laisse entières les demandes du SNES en même temps que sont recherchées toutes les convergences permettant de construire des mobilisations fortes. ■

Mise en œuvre du CTM/CSFPE

Pour le respect de nos professions, des pratiques démocratiques

Dans le cadre du Comité technique ministériel et des autres instances, la FSU et ses syndicats défendent les intérêts des personnels tout en veillant à respecter la position des syndicats concernés par le sujet abordé.

Le champ de compétence du Comité technique ministériel (CTM) est celui des enseignements scolaires des premier et second degré. Il est consulté sur l'organisation des services et sur les textes réglementaires (décrets statutaires notamment) pour les personnels du système éducatif, personnels enseignants, d'éducation et d'orientation, administratifs, d'inspection ou de direction. Il est essentiel pour les personnels du second degré que leur point de vue y soit explicité et défendu.

Le SNES siège au CTM dans la délégation de sa fédération, la FSU. Les personnels du second degré ont donc l'assurance que leurs revendications y sont portées, car dans la FSU la position de la fédération est celle du ou des syndicat(s) concerné(s) par le sujet traité.

Les débats en CTM ou les projets de l'administration peuvent avoir une portée générale, et concerner par exemple l'ensemble des personnels ou l'ensemble des enseignants.

Porter l'expression des collègues

L'intervention du SNES et celles des autres syndicats de la FSU se construisent alors à partir des mandats et revendications que la FSU a élaborés depuis sa création dans ses congrès. Plus rarement, la réalité des exercices professionnels, l'histoire des professions peuvent expliquer des approches différentes. Il est alors préférable de poursuivre le débat, d'exprimer les différents points de vue plutôt que de chercher à réduire à tout prix d'apparentes contradictions.

Le statut des fonctionnaires et la situation des contractuels de l'État sont déterminants pour

nos conditions d'emploi, de travail et de rémunération, et connaissent de fréquentes évolutions. Les projets de loi ou de décret de portée générale sont soumis au CSFPE (Conseil supérieur de la Fonction publique de l'État) ou au CCFP (Conseil commun de la Fonction publique). Les dispositions dérogatoires, qui reconnaissent au sein du statut des fonctionnaires des conditions particulières liées à la spécificité des missions, sont examinées par le CSFPE. Le SNES est présent dans ces deux conseils au sein des délégations de la FSU et y travaille selon les mêmes orientations qu'au CTM. Cela aussi participe de la démocratie syndicale et doit être préservé, car c'est la garantie que l'expression des personnels du second degré est portée et respectée dans toutes les instances dont ils relèvent. ■

PISA. Une lettre ouverte remet en cause les effets des évaluations de PISA sur les systèmes éducatifs.

Des chercheurs réclament une pause

Dans une lettre ouverte adressée au directeur de l'éducation et des compétences de l'OCDE, Andreas Schleicher, près d'une centaine d'universitaires réclament une pause dans le cycle des évaluations PISA. Ils expriment leurs craintes de voir PISA dénaturer de nombreux systèmes d'éducation en provoquant un appauvrissement en termes d'apport culturel et de diversité des méthodes pédagogiques utilisées.

En effet, la forte médiatisation du palmarès pousserait, selon eux, de nombreux pays à favoriser la pratique de tests standardisés tout en concentrant les efforts sur les seules disciplines évaluées à PISA. Nous avons déjà, dans nos colonnes, dénoncé cette limitation de matières évaluées et le danger de voir des pays réduire leurs dépenses principalement dans les domaines artistiques et culturels, restreignant ainsi l'horizon et l'imagination collective des jeunes.

Les zones d'ombre de PISA

L'OCDE est dans sa logique de tester ce qui favorise le développement économique, mais le système éducatif d'un pays vise des objectifs d'une tout autre envergure dans le but de rendre les élèves autonomes et de les préparer au mieux à leur vie de citoyen avisé. Les signataires questionnent les partenariats



publics-privé passés par l'OCDE pour le bon déroulement de l'évaluation PISA avec des entreprises multinationales offrant des services éducatifs et font une série de propositions : cesser de présenter les résultats sous forme de classement, travailler avec des organisations dont l'objectif est le développement humain, la santé, le bien-être... comme par exemple l'UNESCO ou l'UNICEF, publier le coût pour chaque pays de sa participation à PISA, préciser le rôle des entreprises privées

dans la préparation de l'évaluation et enfin ne pas faire le prochain cycle PISA pour laisser le temps de repenser l'ensemble.

Nombre de ces conclusions rejoignent ce que le SNES-FSU porte depuis longtemps et correspondent aux interrogations de plusieurs chercheurs français dont, curieusement, aucun n'est signataire de l'appel. Il serait bon qu'enfin le débat sur ces évaluations soit réellement ouvert en France. ■

José Pozuelo

ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE. Si l'ÉDD est pleinement présente dans les enseignements, de nombreux points restent encore à régler pour éviter le simple catalogue de « bons gestes ».

Une exigence reconnue

La loi de refondation a introduit explicitement dans le code de l'éducation, l'éducation à l'environnement et au développement durable, et la circulaire de rentrée y consacre deux pages. De plus, la Conférence des Nations sur le changement climatique se tiendra à Paris en 2015 et l'Éducation nationale sera engagée dans le processus de préparation.

L'ÉDD est inscrite depuis 2008 dans les programmes du collège, une éducation au

choix complexe pour les élèves et lourde à mettre en œuvre pour les enseignants. Au lycée, on traite depuis longtemps le développement durable en géographie, la biodiversité en SVT... Mais les diminutions des horaires et la surcharge des classes rendent difficiles une véritable mise en débat, à partir d'études de cas.

Ne pas tomber dans le prescrit

Les élèves doivent prendre conscience de la complexité des comportements humains sans tomber dans le prescrit, et le seul apprentissage de « bons gestes ». La cohérence des programmes doit être travaillée en complémentarité. Certains thèmes de TPE se prêtent bien à l'ÉDD, qui pourrait également trouver sa place dans l'espace de l'ECJS, conçu pour travailler sur dossiers et débats en classe dédoublée. L'intégration de l'ÉDD dans la formation initiale et continue est indispensable. La circulaire rappelle l'importance de projets et de partenariats. Ceux-ci doivent être concertés avec les équipes, en évitant l'éparpillement et les projets « prêts à l'emploi »,

imposés d'en haut et souvent sans suite. Il faut être vigilants face au risque d'externalisation des enseignements et l'adossement à des partenaires qui ne seraient pas clairement identifiés et pourraient être partisans. C'est aux personnels dans les EPLE de s'emparer de la démarche et d'impulser des initiatives à long terme. Cela existe déjà. Mais pour amplifier ce mouvement, et ne pas décourager ceux qui souhaitent s'y investir, il faut du temps et des moyens.

Le SNES-FSU, membre du Comité français à l'ÉDD (syndicat de l'Éducation nationale, associations, institutions) et de l'Espace national de concertation (qui comprend les collectivités et les entreprises), y défend une conception non moraliste de l'éducation au développement durable, des contenus disciplinaires articulés entre eux et rappelle l'importance de problématiques débattues autour des questions « socialement vives ».

Le SNES-FSU travaille également à des propositions dans le cadre de la réforme des contenus entamée par le conseil supérieur des programmes. ■ **Elizabeth Labaye**



BAC 2014, VIGILANCE. Les écrits de la session 2014 ont lieu du 16 au 23 juin, mais diverses épreuves organisées plus ou moins localement ont déjà eu lieu ou sont en cours. La vigilance s'impose.

Bientôt le temps du BAC... bashing

Comme chaque année en juin, la campagne de dénigrement du baccalauréat ne saurait tarder : trop lourd, trop cher, trop facile, inutile... Ces « arguments » oublient que plus du quart d'une génération quitte le système éducatif sans le bac, que ce diplôme jugé démodé par certains constitue une référence pour les salaires dans les conventions collectives, qu'il est une protection contre la précarité. Plus encore, en les préparant au baccalauréat, les enseignants forment les citoyens de demain, capables de comprendre le monde, de s'y épanouir et de le transformer. C'est pourquoi il est nécessaire de garantir à ce diplôme clé une même valeur sur tout le territoire, ouvrant aux mêmes droits en termes de poursuite d'étude et de reconnaissance de qualification. La multiplication des épreuves locales (langues vivantes, compétences expérimentales, projets...) affaiblit ce caractère national. Elle s'accompagne de pressions sur les personnels, les hiérarchies cherchant parfois à « gonfler » les notes.



Affaiblissement du caractère national

Ces méthodes ne sont respectueuses ni des personnels, dont le métier et le professionnalisme sont attaqués, ni des candidats, qui en tirent un sentiment d'injustice et d'iniquité. Elles sèment le doute sur la valeur du diplôme. Elles doivent cesser.



Le SNES-FSU appelle la profession à promouvoir le baccalauréat et ses épreuves nationales et terminales. Un tract est à disposition en ligne, une affiche est jointe aux numéros de ce magazine envoyés dans les lycées. Un « memento du baccalauréat » rappelant l'ensemble des textes de référence sera disponible sous peu en téléchargement. Contactez votre section académique ou la section nationale en cas de difficultés, en particulier pour les épreuves locales et pour les nouvelles épreuves des séries STMG et ST2S. ■

Valérie Sipahimalani, Thierry Reygades,
lycees@snes.edu

STAGIAIRES EN ENTREPRISES. Une proposition de loi tendant au développement, à l'encadrement des stages et à l'amélioration du statut des stagiaires est en cours de discussion à l'Assemblée nationale et au Sénat.

Des évolutions en discussion

Les principales dispositions du texte consistent en une amélioration du statut et des conditions de travail des stagiaires. Ceci répond à des revendications anciennes, à la fois des collectifs de stagiaires, des syndicats d'étudiants et de certaines confédérations ouvrières. Mais au détour de la discussion au Sénat, plusieurs amendements ont été votés, en par-

ticulier l'augmentation de l'indemnité de stage qui passerait de 436,05 euros à 523,26 euros mensuels, mais aussi de l'abaissement de la durée de stage permettant de percevoir cette indemnité, qui passerait de deux mois par année de formation à un mois seulement pour les formations de l'enseignement supérieur. En conséquence, l'ensemble des étudiants en

BTS auraient droit à cette indemnité pour la plupart de leurs stages en entreprise.

Bonne intention, mais...

On ne peut pas blâmer le législateur de chercher à mieux encadrer et à reconnaître, y compris financièrement, les stages en entreprises. Mais cette disposition risque de rendre encore plus difficile la recherche des stages pour les étudiants. Déjà, en l'absence d'indemnités, trop peu d'entreprises sont prêtes à leur ouvrir les portes, alors s'il faut les payer...

Il s'agit, encore, d'une initiative non financée qui risque de mettre tout le monde en difficulté. Il aurait été plus simple de modifier la comptabilité des entreprises en y introduisant un budget « stage » limité en fonction du nombre d'employés, à l'image des cotisations pour formation professionnelle ou taxe d'apprentissage. La récente loi sur la formation professionnelle aurait été un support idéal. Puis, ce dispositif étant financé, le législateur pouvait alors ouvrir ce nouveau droit aux étudiants stagiaires.

Déjà, des organisations patronales mais aussi d'étudiants se sont élevées contre ce dispositif, les derniers arbitrages doivent être votés en commission mixte paritaire (Assemblée-Sénat) dans les jours à venir. Souhaitons qu'ils trouvent un mode de financement réel s'ils confirment cette évolution. ■

Thierry Reygades



© Fotolia.fr / Frédéric Massard

HORS-CLASSE DES CERTIFIÉS - CPE

Le ministère laisse faire les recteurs

Alors que depuis quatre ans, grâce aux actions du SNES-FSU, les contingents d'accès à la hors-classe des certifiés doivent permettre de promouvoir l'ensemble des certifiés ayant atteint le 11^e échelon, le ministère continue de laisser la main aux recteurs pour utiliser des avis hiérarchiques discriminants. De même, pour la catégorie des CPE et l'augmentation du taux de promus/promouvables gagné par le SNES-FSU l'année dernière, la hors-classe devrait être un réel débouché de carrière accessible à tous ceux ayant atteint le 11^e échelon.

Pour le ministère, les orientations communiquées dans la note de service nationale, mais aussi la répartition du contingent de hors-classe qui prend en compte le nombre de certifiés ou de CPE ayant atteint les échelons 9 à 11 dans les académies, constituent des moyens suffisants pour inciter les recteurs à promouvoir prioritairement à la hors-classe les collègues au 11^e. Force est de constater qu'il n'en est rien lorsque, en 2013 par exemple, quinze des trente recteurs ont promu moins de 75 % des certifiés au 11^e échelon. En cause ? Une prise en compte du mérite démultipliée et à la main des chefs d'établissement et des IPR.

Recteur, quel mérite ?

Statutairement, l'accès à la hors-classe est basé sur notre valeur professionnelle, c'est-à-dire notre évaluation annuelle. Certains recteurs, incités depuis de nombreuses années par le

ministère, ont mis en place un système absurde de prise en compte d'un mérite décidé par les chefs d'établissement et les IPR : un choix pouvant aller jusqu'à cinq avis, une prise en compte dans le barème pouvant aller jusqu'à 100 points (autant que le maximum de la note globale) et des avis jamais motivés, sauf les avis défavorables. Quels objectifs à cela ? Permettre aux personnels de progresser dans leur métier ? Non bien sûr ! Mais plutôt tenter par tous les moyens de garder sous la coupe des CE et des IPR des enseignants souvent rétifs à appliquer des réformes qui vont à l'encontre de leur vision de l'école.

Les élus du SNES-FSU mobilisés en CAPA et aussi bien avant...

Lors des discussions sur les règles pour l'accès à la hors-classe, les élus du SNES-FSU combattent ces orientations et portent la revendication d'un barème basé sur l'ancienneté afin que la hors-classe soit un réel débouché de carrière pour tous les personnels. Si de plus en plus de recteurs ont cette année modifié leurs barèmes pour prendre en compte l'ancienneté de carrière, subsiste la question des avis défavorables. Lors des CAPA, les élu(e)s académiques du SNES-FSU ne laisseront pas faire en interpellant les recteurs sur des avis correspondant à des visites remontant à plusieurs années. ■

Xavier Marand



© Pashkova / Fotolia.com

Académie	Certifiés	CPE
Aix-Marseille	353	26
Amiens	239	17
Besançon	190	12
Bordeaux	420	27
Caen	202	13
Clermont-Ferrand	165	14
Corse	61	3
Créteil	402	25
Dijon	212	15
Grenoble	421	25
Guadeloupe	100	6
Guyane	39	3
Lille	565	31
Limoges	105	9
Lyon	374	24
Martinique	83	6
Mayotte	49	
Montpellier	368	22
Nancy-Metz	363	19
Nantes	409	25
Nouvelle-Calédonie	24	
Nice	266	16
Orléans-Tours	321	19
Paris	290	19
Poitiers	249	13
Reims	179	9
Rennes	365	25
Réunion	182	11
Rouen	275	15
Strasbourg	257	14
Toulouse	383	27
Versailles	543	32
Hors académie	257	14
Total	8 711	536

CONCOURS EXTERNE CPE : EXERCICE D'IMAGINATION

Alors que le référentiel de compétences a été publié bien après les nouvelles épreuves du concours, le SNES a dénoncé le décalage flagrant entre leurs attendus respectifs. « Pilotage de la vie scolaire » et positionnement hiérarchique sont absents du premier et accentués dans le second. De plus, le caractère très professionnel de la note de synthèse, dans sa

deuxième partie pose problème. Le sujet « 0 » avait déjà fait polémique pour sa difficulté et l'absence d'éléments de correction. Pour sa deuxième partie, l'épreuve 2014 attendait du candidat des propositions pour améliorer le climat scolaire dans son établissement, objectif nécessitant soit une solide expérience professionnelle soit beaucoup d'imagination.

D'ailleurs, les consignes de correction données au jury ne tiennent pas compte de cette question, sans doute jugée inaccessible pour un concours externe. Ces dysfonctionnements doivent cesser et les épreuves du concours remises à plat pour être au moins en adéquation avec le référentiel de compétences professionnelles et sa dimension éducative.

Dernière opportunité

Depuis janvier 2013, la possibilité de faire valider les services de non-titulaires effectués à temps complet est supprimée. Toutefois les personnels titularisés à la rentrée 2012 peuvent encore déposer leur demande avant le 1^{er} septembre 2014.

La validation a pour but de faire prendre en compte les services effectués en qualité de non-titulaire dans le montant de la pension de retraite de la Fonction publique. Non validés, ces services relèvent du régime général et de l'Ircantec et ouvrent alors droit à une pension au titre de ces régimes.

Demande facultative

Elle doit porter sur la totalité des services accomplis (temps complet ou non) en tant que non-titulaire. Des cotisations com-

plémentaires sont demandées au fonctionnaire. Il verse la retenue pour pension correspondant aux périodes validées sur la base

de son traitement au moment de la demande ; en sont déduites les cotisations déjà versées à l'assurance vieillesse et à l'Ircantec.

Du fait de la décote créée en 2003, la validation peut ne pas être avantageuse. Ont intérêt à valider les collègues ayant, avant

menter la pension de la Fonction publique. En revanche, dans le cas de services discontinus ou incomplets, la validation peut aboutir à une baisse de la pension. Chaque cas étant particulier, nous invitons les syndiqués à nous contacter avant d'accepter une proposition de validation, le délai pour donner son accord étant d'un an.

Un droit disparait

Désormais, les collègues qui ont débuté leur vie professionnelle comme non-titulaire ne pourront plus faire valoir qu'ils ont effectué cette activité pour un employeur public.

Le SNES-FSU continue de revendiquer que tous ces services puissent donner lieu à une véritable validation dans le régime des pensions civiles. ■

Erick Staëlen

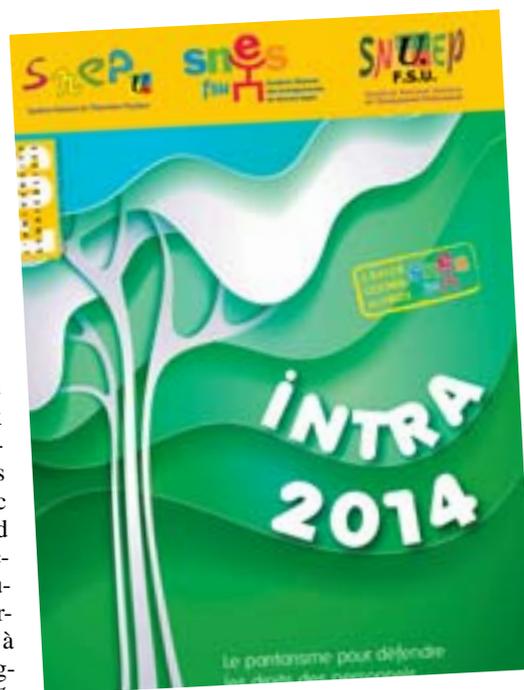


MOUVEMENT INTRA 2014

Dernière ligne droite

La campagne de vérification de vœux et barèmes est maintenant terminée. Conscients du caractère décisif de cette phase, les élus du SNES ont fait un important travail de vérification qui a permis de faire corriger de nombreux oublis ou erreurs de l'administration et contrôlé que les droits de chacun sont pleinement pris en compte par les services rectoraux. Début juin s'ouvre, selon les calendriers rectoraux, la période des commissions paritaires d'affectations (FPMA et CAPA). La « qualité du mouvement » et la satisfaction

des demandeurs ne dépendent pas que de cette indispensable phase de vérification et de correction des barèmes. Le nerf de la guerre en la circonstance sera le nombre de postes offerts au mouvement. C'est là toute une partie moins visible du travail des élus du SNES : obtenir qu'un maximum de postes passe au mouvement. Cette « chasse aux postes » rencontre de nombreux obstacles : maintien dans nombre d'académies du dispositif dérogatoire ÉCLAIR avec sa variante REP+ ; blocage d'un grand nombre de blocs horaires destinés à affecter les différents stagiaires 2014-2015 (lauréats des concours externes, internes, réservés, exceptionnels, etc.), ce qui conduit à ce que le volant de postes bloqués augmente cette année, en moyenne, de 50 %.



Défendre les droits des personnels

Les rectorats élaboreront ensuite un « projet » de mouvement, au caractère non fiable du fait de la variabilité de nombreux paramètres. Ce projet ne sera qu'une ébauche informatique et les élus du SNES-FSU travailleront à l'améliorer afin d'aboutir à satisfaire un maximum de demandeurs, dans le respect des règles communes d'affectation. Ce n'est donc qu'au terme d'un travail intensif, qui

conjugue technicité et sens de l'intérêt général, et qui les mobilise souvent soirs et week-end, que, dans la transparence, avec la détermination de défendre les droits des personnels et le paritarisme, nos élus transmettront à chaque intéressé un résultat fiable et définitif à l'issue des commissions (CAPA ou FPMA). ■

Christophe Barbillat,
Lionel Millot, emploi@snes.edu

Aux syndiqués demandeurs de mutation :

actualisez vos coordonnées !

Pour disposer d'une information rapide sur le suivi et le résultat de votre demande, il importe de vérifier vos coordonnées personnelles sur le site du SNES (accès avec votre code syndical personnel). Vous devez, en particulier, actualiser le cas échéant votre adresse postale, votre adresse mél et votre numéro de téléphone portable (envoi des résultats par SMS).

Les élus des personnels,
commissaires paritaires SNES-FSU

La sanction



© Fotolia.com / William87

LE RECOURS À LA PUNITION ET À LA SANCTION a été longtemps considéré comme un échec de l'autorité à l'école, elles sont appréhendées avec plus de nuances aujourd'hui. Mesures éducatives qui cadrent et rappellent la règle, les sanctions ont un rôle important dans une institution scolaire qui se transforme et doit justifier de plus en plus de ses décisions auprès des élèves et des familles.

Un exercice éducatif difficile

Cernées par des textes réglementaires très pointus, les pratiques disciplinaires ont évolué. Leur usage s'est rapproché de celui du droit. Cet encadrement juridique reflète aussi la volonté de protéger ceux qui sanctionnent des recours qui se multiplient. Tout en voulant privilégier une conception éducative et responsabiliser les coupables, la sanction reste un acte administratif du ressort du chef d'établissement ou du conseil de discipline. Les punitions, quant à elles, sont des mesures d'ordre intérieur, plus souples, données par tous les membres de la communauté éducative (de l'agent au chef d'établissement).

Une réflexion d'équipe

Au quotidien, la cohérence éducative est importante. Les règles scolaires et leurs attendus doivent être explicités car on ne peut plus imposer sans expliquer. La compréhension de la sanction ou de la punition par l'élève et sa famille est, elle aussi, gage d'efficacité même en cas de désaccord. Une réflexion des équipes sur le règlement intérieur, les sanctions et les punitions peut permettre de mettre en cohérence les niveaux d'exigences et d'anticiper sur des dispositifs disciplinaires ou de réparation adaptés.

Entre urgence et réflexion

Pour Magalie, CPE dans un collège caennais, avant de prendre une sanction « *il est parfois primordial de prendre du recul, en équipe si possible, afin de faire retomber la tension pour prendre, sinon la bonne, au moins la meilleure décision. Ce n'est pas toujours bien compris. La fonction de CPE le permet plus facilement car les CPE sont moins confrontés à la gestion directe de la classe* ».

Expliquer permet aussi aux élèves de percevoir la justesse de la sanction. « *Leur représentation sur ce point diffère de celle des adultes.* »

« Une vraie alchimie »

Selon Jean-Michel, professeur en collège à Créteil, pour que fonctionnent les punitions, « *il faut poser des cadres, être cohérent au quotidien et donner du sens aux décisions, éviter le sentiment d'injustice, les élèves ne s'y trompent pas et sont plus demandeurs d'indulgence* ».

« *Punir, c'est un rappel de la règle nécessaire pour le groupe comme pour celui qui est puni. Par contre, si un élève ne fait pas son travail, le contact avec sa famille est préférable.* » Pour lui, le travail supplémentaire n'est pas une punition afin d'éviter l'amal-

Paroles d'élèves

Florent en Terminale Bac Pro, sanctionné suite à des absences non justifiées se dit d'accord avec son exclusion internée : « *Elle m'a permis de rattraper des cours. J'ai beaucoup mieux travaillé ici. Le bac me motive* ». Concernant le rôle du CPE, « *il est là pour exagérer. Nous dire que ça peut se finir par une exclusion définitive, mais c'est bien pour nous faire comprendre les choses* ». « *Si j'avais été en Seconde, la sanction n'aurait pas eu la même portée, on s'en fiche un peu.* »

Yousoup, en Cinquième dans un collège en éducation prioritaire a eu aussi deux jours d'exclusion internée pour avoir frappé un camarade : « *Pas voir ses potes pendant deux jours c'est dur. J'ai pas eu de récré avec ma classe et j'ai mangé avec les surveillants. Le règlement, il est pas juste [...] on peut pas frapper pour se défendre et les profs ils abusent avec tout le travail que j'avais à faire* ».

Eirick Prairat

Professeur de sciences de l'éducation à l'université de Lorraine et membre de l'Institut universitaire de France (IUF), il vient de publier *L'éthique de l'enseignement* aux Éditions Universitaires de Lorraine (2014) et *La morale du professeur* aux Presses Universitaires de France (2013).



© DR

L'US : *Vous avez théorisé la notion de sanction éducative, quels en sont les principes et finalités ?*

Eirick Prairat : J'ai essayé de montrer, il y a quelques années déjà, que la sanction,

dans le champ de l'éducation, ne pouvait pas être un simple double, un simple décalque de la sanction pénale attachée exclusivement à réaffirmer la centralité de la loi. La sanction, dans le champ éducatif, est aussi dirigée vers le coupable qu'elle tend à responsabiliser. C'est pour cette raison qu'elle ne vise pas seulement à réaffirmer la souveraineté et la majesté de la loi mais qu'elle travaille, plus modestement, à retisser du lien de manière concrète. D'où le titre *Sanction et socialisation* donné à un de mes ouvrages au début des années 2000.

L'US : *En quoi, selon vous, les sanctions et leur application posent-elles des problèmes aux professionnels que nous sommes (enseignants, CPE...)?*

E. P. : Il faut déjà dire que ce n'est pas agréable de sanctionner, nous préférons féliciter, louer, encourager. Cela étant, je crois que l'on peut faire deux constats à propos des personnels. Le premier est qu'ils ont le sentiment d'être démunis, d'avoir peu de moyens à leur disposition. Sanctionner se résume bien souvent à la retenue ou au travail supplémentaire. Second constat : dans certains établissements, les enseignants et les CPE se retrouvent face à des élèves que la sanction n'apaise pas, de sorte que le cœur du métier semble accaparé par la gestion des tensions et des conflits. Cela est terriblement éprouvant. J'ajoute que les parents entretiennent parfois un rapport ambivalent à l'égard de l'institution, ils exigent une école plus sévère, plus stricte, et n'hésitent pas, presque dans le même moment, à contester les procédures disciplinaires en usage ou la légitimité de certaines sanctions.

L'US : *Quelles pistes nouvelles pourraient permettre de renforcer la portée éducative des mesures disciplinaires ?*

E. P. : Je ferais trois propositions. La mise à l'écart, sans devenir une exclusion d'établissement, est une modalité pertinente. Ce n'est pas l'exemplarité qui importe ici mais la solennité, la gravité avec laquelle on fait sentir les choses. Seconde piste, il faut encourager toutes les mesures qui prennent la forme d'un service rendu à la communauté ou à la victime, si bien évidemment victime il y a. Les mesures de responsabilisation élargissent en la matière l'éventail des possibles. Alors si le décret du 30 novembre 2011, qui borde juridiquement la mise en œuvre des mesures de responsabilisation, pouvait être juridiquement moins contraignant afin de faciliter un recours aisé à ces mesures, ce serait vraiment une bonne initiative. Enfin, troisième



proposition : déplacer le centre de gravité de la politique disciplinaire des établissements. La commission éducative, ouverte à des partenaires extérieurs, doit devenir l'instance disciplinaire centrale. Il ne s'agit pas de supprimer le conseil de discipline mais d'en relativiser le poids au profit d'une véritable instance intermédiaire. Il convient, en conséquence, de rediscuter de la composition et du rôle de cette commission. Il convient, de manière plus générale, de repenser et d'harmoniser les prérogatives entre commission éducative, conseil de discipline et chef d'établissement. ■

game entre travail scolaire et punition. Dans le cas où les entorses à la règle se multiplient « *c'est alors tout l'arsenal du suivi qui se met en place avec l'équipe pluriprofessionnelle et les parents. Si on est face à un trouble du comportement, ce n'est plus du registre de la sanction. Il arrive que ce soit ingérable, une exclusion momentanée peut être utile si la vie scolaire peut prendre le relais. L'inaction décrédibilise. La réussite de la mesure disciplinaire est une vraie alchimie* ». Il regrette aussi que le conseil de discipline « *peine à respecter les principes généraux du droit comme celui de la défense alors qu'il peut prendre des décisions lourdes* » et remarque que le formalisme quasi juridique de cette instance est souvent un frein à sa convocation. Des familles « *peu armées se retrouvent pourtant confrontées à cette instance dans laquelle la gamme de sanctions est assez restreinte* ». Mais le sursis lui paraît inadapté aux collégiens « *qui ont l'impression d'un adoucissement de la peine* ».

Un acte éducatif

La notion de « sanction éducative » apparaît en 2000, transposant les principes de la loi à l'école : la légalité des fautes et des sanctions, la proportionnalité, l'individualisation et le contradictoire. Les textes de 2011 y ajoutent la règle du « *non bis in idem* » et l'automatisme des procédures pour les manquements les plus graves. La création de la commission éducative est présentée comme un dispositif d'accompagnement des mesures de responsabilisation ou alternatives à la sanction. L'objectif affiché du ministère est la baisse des exclusions définitives, source de décrochage, mais les chiffres sont têtus. Les exclusions définitives prononcées représentent 83 % des décisions et concernent à 67 % des collégiens (source ministérielle). Parmi les élèves sanctionnés et punis, la part des garçons est plus importante ⁽¹⁾.

Tout récemment, le ministère se prépare à assouplir les dispositifs de sursis. Le SNES-FSU a demandé un bilan sérieux de la mise en œuvre des textes de 2011 plutôt que des aménagements à la marge. D'autres réponses doivent être aussi recherchées dans l'amélioration des conditions d'étude et de vie scolaire des élèves, comme les conditions de travail des personnels. Leur dégradation est source de nombreuses tensions. Les moyens pour une amélioration du suivi des élèves en équipe éducative doivent être trouvés : équipes pluriprofessionnelles complètes, renforcement des équipes d'AED, temps de concertation... l'arsenal disciplinaire doit s'enrichir comme son accompagnement. ■

(1) *La fabrique des garçons, Sanctions et genre au collège*, Sylvie Ayrat, PUF 2011

Chiffre

25^e édition de la semaine de la presse à l'école en partenariat avec le CLEMI. Cette année, au programme, jeux interactifs : associer une légende à une photo (avec l'AFP) ; s'initier à la notion d'angle et de genre (*TV5Monde* ou *France Info*) ; découvrir les familles de presse ; comprendre comment est construite une dépêche de l'AFP <http://www.clemi.org/fr/spme/application-a-telecharger/>

CLEMI

Le centre de liaison de l'enseignement et des médias d'information (CLEMI) qui vient de célébrer son 30^e anniversaire est chargé de l'éducation aux médias dans l'ensemble du système éducatif français depuis 1983. Il a pour mission d'apprendre aux élèves une pratique citoyenne des médias. Tous les enseignants, quels que soient leur niveau et leur discipline peuvent avoir recours au CLEMI, tant au plan national que régional, pour se former, obtenir des conseils ou des ressources.



3,5 millions

La semaine de la presse et des médias dans l'école permet à trois millions cinq cent mille élèves mobilisés dans 15 000 établissements de mieux connaître, grâce aux médias d'information, le monde dans lequel ils vivent.

Livret de la presse

Otages

Si quatre otages journalistes retenus en Syrie viennent d'être libérés, l'année 2013 a été marquée par une augmentation du nombre de journalistes kidnappés (87 contre 38 en 2012). L'immense majorité des cas répertoriés concerne le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord (71), suivis de l'Afrique sub-saharienne (11). Quarante-neuf journalistes ont été enlevés en Syrie en 2013 et 14 en Libye. Pour la seule année 2013, 71 ont été tués, pour la plupart en zone de conflit.



SEMAINE DE LA PRESSE À L'ÉCOLE

Une info, des supports

La Semaine de la presse et des médias dans l'École est un rendez-vous annuel incontournable dans les établissements, depuis 25 ans, il devient aujourd'hui dans le cadre de la loi de Refondation l'un des axes forts de l'Éducation aux médias et à l'information (EMI).

Programmée chaque année au printemps, la dernière a eu lieu en mars. Cet événement s'adresse à tous les élèves, de la maternelle au lycée, et aux enseignants. C'est sous l'égide du CLEMI que cette initiative a vu le jour, relayée dans les établissements par les professeurs documentalistes. Si l'objectif de la semaine de la presse reste inchangé depuis ses débuts – permettre la rencontre entre le monde éducatif et les professionnels des médias afin de développer chez les élèves une attitude critique et réfléchie vis-à-vis de l'information pour les préparer à leurs futures responsabilités de citoyen –, les moyens mis en œuvre n'ont cessé quant à eux de se développer et de prendre en compte les évolutions liées au développement des nouvelles technologies et du numérique.

Participer à la Semaine de la presse en un clic

Ainsi au fil des années, les offres d'outils et d'actions pédagogiques proposées se sont étoffées et adaptées, faisant du CLEMI la référence institutionnelle et le partenaire indispensable des établissements. Pour participer, il suffit de s'inscrire sur le site du

CLEMI. On accède ainsi à une offre diversifiée de titres de presse que l'on peut réserver et qui seront acheminés gratuitement dans l'établissement, ainsi qu'à l'intégralité des contenus de sites d'informations participant à l'opération, tel que celui de l'AFP, pendant plusieurs jours. Cette année, 1 900 médias ont participé à l'opération et une moyenne de 57 titres ont été réservés pour les établissements participants.

La SPME au sein de l'établissement

Kiosques de presse au CDI, les UNES, les images de presse, découverte des métiers du journalisme par des rencontres en classe sont quelques thématiques pouvant être abordées avec les élèves. Pour accompagner les actions, le CLEMI met à la disposition des enseignants un dossier et des outils pédagogiques autour d'un thème défini et renouvelé chaque année. La diversité des actions pouvant être menées, tant par les thèmes que pour les activités proposées, offre un véritable intérêt pédagogique et éducatif. Au sein de l'établissement, le professeur documentaliste est quant à lui le relai essentiel pour donner tout son sens à la SPME. ■



LIBERTÉ DE LA PRESSE

Des élèves pour libérer les otages

Le 6 juin 2013, Didier François, journaliste à Europe 1, et Édouard Elias, photographe, ont été enlevés en Syrie... quelques jours plus tard, Nicolas Henin et Pierre Torres étaient retenus à leur tour.

Un enseignant du collège Henri-Matisse de Paris est un ami de l'un d'entre eux, et, autour de la « Semaine de la presse », un projet est lancé dans l'une des classes de Quatrième.

Letres aux otages, poèmes, banderole, photos... cette classe qui n'a pas toujours été très facile se retrouve d'un coup complètement mobilisée : l'un qui avait tant de mal à écrire deux phrases se lance dans une longue lettre de deux pages, un autre pour qui l'orthographe n'a jamais été son fort pourchasse les fautes de son poème, tous s'impliquent avec passion.

Envie de s'impliquer

Rapidement, lors de l'élaboration des lettres, une contrariété survient : « *Nous on sait à quoi ils ressemblent. Mais eux comment vont-ils faire pour*



nous connaître ? ». Qu'à cela ne tienne, direction la cour de récréation pour une séance de photo : en avant le « shooting » ! Tous les acteurs de cette classe s'accordent : le climat a changé ! Plus d'envie, plus de partage et de communion.

Aujourd'hui, les otages sont libres, mais pour les élèves ce n'est pas fini... ils veulent continuer les débats sur la liberté de la presse, la liberté d'informer et d'être informé. Ils espèrent que l'un des ex-otages pourra passer au collège pour animer une telle journée afin de poursuivre cette belle aventure. ■

Rubrique réalisée par Virginie Pays, Claire Richet et François Sauterey

« Les 5 de Roanne »

Définitivement acquittés

Le 3 mai 2014, après 43 mois de combats contre un acharnement judiciaire inadmissible à l'encontre des cinq militants de la CGT de Roanne, le président de la Chambre correctionnelle de la Cour d'appel de Lyon a refusé définitivement l'appel du procureur général de Lyon. Ceux qui sont devenus les « cinq de Roanne », qui refusaient que soit prélevé leur ADN, sont donc aujourd'hui définitivement relaxés. Cet acharnement montre une fois de plus l'urgence, d'une part, d'une loi d'amnistie sociale que nous avons espérée après le vote du Sénat et, d'autre part, d'un encadrement du FNAEG (Fichier national des empreintes génétiques) interdisant que des militants associatifs, politiques ou syndicaux n'y soient introduits.

Chiffre

2/3

des 774 millions

de personnes qui ne savent pas lire à travers le monde sont des femmes. 32 millions de filles ne sont toujours pas scolarisées.

Palestine

Blocus des poètes

Samedi 10 mai, le poète Ziad Medoukh, directeur du département de français de l'université Al-Aqsa de Gaza en Palestine, devait recevoir le premier Prix de poésie au Concours Europoésie 2014 et le premier prix de la Francophonie. Mais c'était sans compter sur le blocus inhumain que l'État d'Israël impose à la bande de Gaza : Ziad Medoukh n'a pas pu sortir de Gaza. Il est urgent que la France, que l'Europe imposent à Israël la levée du blocus et l'arrêt de la colonisation de la Palestine, en appliquant des sanctions si nécessaire.

En France, ceux qui réclament que ces sanctions, prévues par l'UE, soient appliquées sont toujours menacés par la circulaire « Alliot-Marie ». Cette circulaire doit être abrogée.

INTERSYNDICALE

Unis contre l'extrême droite

Le programme du FN et les idées d'extrême droite sont opposés aux intérêts des salarié(e)s ! L'intersyndicale CGT – FSU – Solidaires – UNEF – UNL – FIDL avait organisé le 29 janvier une première initiative contre l'extrême droite et dénoncé le programme du Front National et ses contradictions et mensonges, sa démagogie et ses dangers.

Aujourd'hui, cette politique est à l'œuvre dans quelques villes et ce n'est plus sur les textes mais sur les actes que l'on peut juger le parti de Marine Le Pen.

Se nourrissant de la crise, du chômage et de l'absence

de réponses répondant aux besoins et aux attentes des couches populaires, se nourrissant de la politique d'austérité, la désespérance sociale progresse.

Le Front National a tenté de se donner une image sociale, en soutien aux salarié(e)s, et cherche à faire oublier ses discours racistes et xénophobes. Mais la réalité apparaît déjà :

– Steeve Briois, nouveau maire de Hénin-Beaumont, non seulement expulse la LDH de son local, mais lui réclame 36 000 euros d'arriérés ;

– Fabien Engelmann, nouveau maire d'Hayange écrit sa peur et sa haine de l'islam ;

– Frank Briffaut, nouveau maire de Villers-Cotterêts, boycotte la commémoration de l'abolition de l'esclavage ;

– partout les nouveaux maires Front National, après avoir annoncé des services publics améliorés, baissent les impôts locaux et annoncent de sévères réductions de dépense, qui ne pourront que conduire à des diminutions de services aux usagers... Cela n'empêche pas certains d'augmenter très significativement leur indemnité !

Le SNES avec la FSU et l'intersyndicale poursuit le travail de dénonciation du programme du Front National, d'explication de la réalité du programme de Marine Le Pen. ■

F. S.



© Fotocorelle/IF3 - Fotolia.fr

DROIT AU LOGEMENT POUR TOUS

Non à la reprise des expulsions locatives

La trêve hivernale des expulsions locatives a pris fin le 31 mars. Peu de temps auparavant, la plateforme logement des mouvements sociaux à laquelle le SNES et la FSU participent a organisé un rassemblement à Paris pour rappeler son opposition aux expulsions et exiger le respect du droit au logement pour tous et la baisse des loyers. Si la loi ALUR (Loi pour l'accès au logement et à un urbanisme rénové) présente un certain nombre d'avancées (possibilités de poursuivre les propriétaires qui expulsent illégalement, extension des délais que peut accorder le juge avant l'expulsion, amorce d'un encadrement des loyers), elle n'est pas satisfaisante sur deux points essentiels : prix des loyers et nombre suffisant de logements abordables. Rappelons que c'est le logement qui est selon la Confédération nationale du logement le premier budget des ménages (28 % du budget en moyenne). Les politiques d'austérité qui mettent en difficulté de plus en plus de personnes expliquent largement l'augmentation du nombre d'impayés.

Droit pas respecté

De plus, malgré la circulaire interdisant l'expulsion sans logement des familles reconnues prioritaires



© Clément Martin

DALO (Droit au logement opposable), il y a encore de nombreuses menaces d'expulsion locative.

Malgré une circulaire récente, le droit à l'hébergement n'est pas respecté faute de places dans les centres d'hébergement. Ainsi, à Châteauroux, trois familles qui occupent deux logements sociaux sont menacées d'expulsion. La décision du juge d'exécution est prévue pour le 10 juin mais le bailleur social semble vouloir passer en force. Le préfet a assuré qu'il n'y aurait pas d'expulsion précipitée. Mais la vigilance s'impose et la lutte se poursuit pour des solutions de logement pérenne et décent. ■

Marylène Cahouet

À LIRE

Notre sélection

► LA COMPLEXITÉ DE L'ÂME HUMAINE



La Canadienne Alice Munro, 83 ans, prix Nobel de littérature 2013, écrit des nouvelles. Pour notre plus grand plaisir. Ce recueil rassemble dix récits sur les amitiés de jeunesse.

Forme oblige, l'auteure nous fait réfléchir sur les relations humaines, sur notre formidable capacité à nous fourrer dans des situations qui nous font souffrir, sur notre incroyable complexité. Elle le fait avec délicatesse, indulgence, se reconnaissant sans doute au passage dans certains de ses personnages, essentiellement féminins. Comment l'être humain peut-il oublier qu'il va mourir un jour et gâcher ainsi sa vie, semble se demander Alice Munro à travers le personnage de Georgia ? Servies par un style magnifique, précis, varié, vivant, ces nouvelles nous donnent la réponse : parce qu'il est homme, simplement.

Catie Pillé

• *Amie de ma jeunesse*, Alice Munro, Traduction de M.-O. Fortier-Masek, Points/Seuil.

► QUAND LA SURVIE PASSE PAR L'ÉCRITURE



Qui est l'insaisissable Caroline N. Spacek ? Qui se cache derrière l'auteure douée, l'éternelle révoltée, la résiliente ? L'écrivaine à la vie cabossée va se confier à Lou, jeune étudiant fasciné par son œuvre. Pourquoi lui ? Parce qu'elle a reconnu chez le jeune homme la même faille qu'en elle, celle de l'enfance ratée. L'écriture, chez Caroline, s'est imposée comme une nécessité qui lui permettait de supporter son passé et un présent peu reluisant. Mais elle a créé aussi ses propres contraintes et ses propres souffrances. Elle a dû tout lui sacrifier. Belle réflexion sur l'écriture, un récit au style percutant qui nous tient en haleine comme un thriller. Un premier roman prometteur.

C. P.

• *Buvard*, Julia Kerninon, coll. La Brune, Éditions du Rouergue.

► DÉBUT DE L'HISTOIRE ?



Après nous avoir dressé un très synthétique résumé des relations internationales depuis le XVII^e siècle puis une toute aussi synthétique histoire de la science « relations internationales », l'auteur nous invite à reconsidérer totalement le paradigme de la discipline. Considérer les sociétés plutôt que les États, ne plus interpréter les événements contemporains à l'aide de schémas dépassés, etc. Bertrand Badie nous présente ainsi sa vision des relations internationales : dépourvues de théorie et nécessitant un retour à l'histoire et à la sociologie.

François Parchemin

• *Quand l'histoire commence*, Bertrand Badie, CNRS Éditions, 2012, 64 pages.

LE SUCCÈS EST SUSPECT, ET POURTANT...

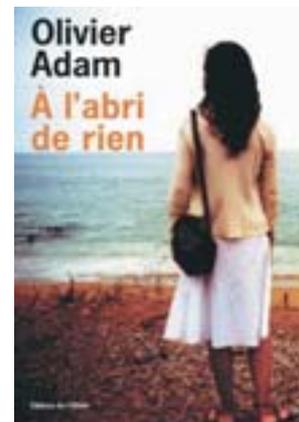
Populaire et véritable

Olivier Adam est un auteur jeune, et pourtant reconnu, lu, étudié en classe. Plusieurs fois adapté à l'écran, couronné de prix littéraires, O. Adam est un écrivain populaire, ce qui n'enlève rien à son talent, au contraire. Et ce talent, c'est celui du romancier qui vous entraîne dans son univers, dresse des portraits denses et tellement réalistes de ses personnages qu'ils vous happent dans leur histoire. L'univers d'O. Adam, c'est le nôtre, celui de vies ordinaires, douloureuses, parfois brisées ; ses personnages, ce sont ces êtres égarés, souvent, qui semblent étrangers à leur propre vie, en exil intérieur, tel le héros des *Falaises* qui tente d'échapper à l'abîme qui le hante et auquel il se sent condamné... S'ils évoluent dans un décor pesant, s'ils se débattent face à un horizon bouché et dans une société désorientée, ces personnages n'en sont pas moins des héros : épreuves, désespérance, deuils, folie, ils sont en butte au danger permanent du basculement, vivent en *Lisières*, mais vivent envers et contre tout ! C'est ainsi que Claire surmonte l'absence de son frère jumeau et bascule, grâce à l'amour de ses parents, leur silence et leurs mensonges, du côté de la vie, après avoir frôlé celui de la démence, *Je vais bien, ne t'en fais pas*. O. Adam traite de sujets de société, on le dit écri-

vain social... Écrire le quotidien est un défi en soi : le propos de l'auteur, profondément ancré dans son époque, mais sans facilité ni racolage, séduit les cinéastes, et emporte l'adhésion d'un lectorat très varié, y compris de la jeunesse. Dans *À l'abri de rien*, il nous parle de Sangatte, des sans-papiers, de la solidarité et, à travers son héroïne, c'est aussi sa propre indignation qu'il nous livre face aux conditions de vie des réfugiés ; O. Adam n'est pas à proprement parler un auteur engagé, c'est plutôt un écrivain touché, atteint par la société dans laquelle il évolue, et qui donne à lire ses injustices, ses inégalités, l'exclusion et les rapports de classes. Les drames personnels aussi, les doutes, la douleur d'être avant tout empli d'amour. Et malgré une atmosphère mélancolique, les romans d'O. Adam, à l'écriture pleine et empesée, nous portent ; c'est une littérature véritable en ce sens qu'elle aide à vivre. ■

Véronique Ponvert

• *Falaises*, L'Olivier, 2005 ; *Les Lisières*, Flammarion, 2012 ; *Je vais bien, ne t'en fais pas*, Le Dilettante, 2000 ; *À l'abri de rien*, L'Olivier, 2007 ; adapté sous le titre *Maman est folle*



Le coin du polar

Il faut décerner, en ces temps de commémoration, la palme de la mémoire à Gérard Delteil. *Les années rouge et noir* sont une évocation des ambiguïtés de la Libération et des années qui suivirent. Chantage de l'extrême droite, SAC gaulliste, les coups d'État ramenant le Général de Gaulle au pouvoir et, surtout, la perte des illusions d'un monde meilleur sont les composantes essentielles de ce cocktail des « 30 Glorieuses ». Il met en évidence les « oublis » du passé pour étouffer la recherche des responsabilités du régime fasciste de Vichy et des collaborateurs. À coups de « flashes mémoriels », Delteil réussit à faire œuvre de mémorialiste tout en suggérant des pistes latentes. Un polar, un vrai avec l'assassinat de tous les espoirs portés par la Libération (voir aussi ma chronique sur le site).

La mémoire est le thème récurrent des enquêtes de l'inspecteur Grant Foster et du généalogiste Nigel Barnes, héros créés par Dan Waddell. Ils se penchent, dans *La moisson des innocents*, sur leur passé. Il leur faudra reconstituer les liens familiaux d'enfants adoptés pour résoudre une affaire qui met directement en danger le généalogiste. Une manière de rendre compte de l'histoire de la Grande-Bretagne via les déportations des enfants orphelins ou abandonnés.

Ann Granger, auteure prolifique, a créé un couple de « grands détectives », Lizzie Martin, jeune femme obligée d'être dame de compagnie pour survivre, et le jeune inspecteur Ross Ben. *La curiosité est un péché mortel* fait de la psychanalyse, naissante en cette année 1864, le personnage principal. Cette famille de capi-



talistes de l'industrie textile développe une psychose, celle de la respectabilité, des appa-

rences. Une idée intelligente. Le style, malheureusement, n'est pas à la hauteur du sujet. Ce roman policier n'est pas assez noir. Les descriptions, pourtant, rendent bien compte des conditions dramatiques d'emploi – les enfants, les femmes, la surexploitation – sans susciter réellement le scandale, la révolte des protagonistes. Comme un écho au roman de Delteil, *Le dernier témoin*, écrit à la fin des années 1970, est rempli des échos... de l'occupation japonaise et de la guerre qui sépara les deux Corée après la victoire de la révolution chinoise. Kim Songjong, l'auteur, est considéré comme le créateur du polar sud-coréen. Le noir est la couleur dominante quel que soit le camp ou l'idéologie. Il donne quelques clés de compréhension de ce pays coupé en deux au niveau du 52^e parallèle. Les femmes sont les premières victimes et les porteuses de la mémoire. Un grand roman (voir ma chronique sur le site). ■

Nicolas Bénéès

• *Les années rouge et noir*, Gérard Delteil, Seuil/roman noir ; *La moisson des innocents*, Dan Waddell, traduit par Jean-René Dastugue, Rouergue/Noir ; *La curiosité est un péché mortel*, Ann Granger, traduit par Delphine Rivet, 10/18 Grands détectives ; *Le dernier témoin*, Kim Songjong, traduit par Patrick Maurus, Actes noirs/Actes Sud.



Films conseillés, CD jazz, le coin du polar : CRITIQUES SUR WWW.SNES.EDU

LES DROITS DE L'HOMME À LA QUESTION

Un culte laïque

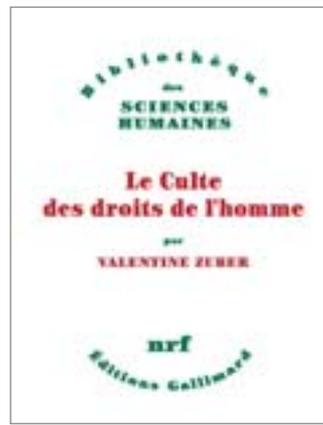
À u commencement était la Révolution française, celle de 1789. Valentine Zuber, dans *Le Culte des droits de l'homme* explique, décrit la genèse de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. Faisant œuvre d'historienne, elle poursuit sur cette lancée en rappelant les réactions suscitées lors du Bicentenaire, en 1989. Cette commémoration avait montré un très fort refus du fait révolutionnaire et un rejet de cette déclaration.

Elle en arrive à sa thèse centrale : la victoire sans appel de la défense des droits de l'homme, avec toutes ses limites et ses ambiguïtés, se traduit par la sécularisation de la foi. La croyance dans les droits de l'homme est une des composantes actuelle de la laïcité. Ce « culte » est révélateur d'une société qui a épuisé ses idéologies. Ces droits sont le pendant d'un libéralisme effréné qui provoque une montée des éclatements sociaux et des communautarismes reposant sur des dogmes religieux. La politique, au sens de projet de société, recule, s'évanouit et le futur n'existe plus.

Elle en conclut que « le culte des droits de l'homme » est préférable à l'emprise des religions sectarisées sans être une manière de lutter contre les communautarismes qui marquent notre monde.

Cette conclusion ouvre grande la porte à d'autres réflexions sur des reculs idéologiques autrefois du mouvement ouvrier, comme l'idée même du socialisme permettant d'ouvrir une alternative de trans-

formation sociale face au capitalisme. Les droits de l'homme représentent un succédané à l'absence de valeurs communes. Les solidarités collectives ont tendance à disparaître, comme les services publics, laissant les individus isolés et sans perspective commune. Le mouvement ouvrier devrait ouvrir le chantier d'une refondation idéologique. ■ **Nicolas Bénéis**
• *Le Culte des droits de l'homme*, Valentine Zuber, Gallimard/Bibliothèque des Sciences humaines.



Les deux faces de la médaille du marxisme

Eric Hobsbawm est un historien réputé. Ses études font autorité. Dans ce recueil de textes, il analyse la doctrine de Marx et Engels, les marxistes du xx^e siècle, à commencer par Gramsci, et le recul de ces théorisations dans les trente dernières années. Il apparaît, à le lire, l'extraordinaire plasticité de la méthode et des concepts forgés par Marx. Ils restent indispensables pour analyser le capitalisme d'aujourd'hui. La crise actuelle de l'idéologie libérale ouvre la porte à une relecture nécessaire des marxistes. ■ **N. B.**

• *Et le monde changea. Réflexions sur Marx et le marxisme, de 1840 à nos jours*. Eric Hobsbawm, traduit par Frédéric Joly, Éd. Jacqueline Chambon.



Le coin de la BD Retour à Varsovie

Tout commence à l'aéroport Ben-Gourion, fin octobre 200X. Regina Segal, une grand-mère juive au caractère bien trempé, s'apprête à prendre

l'avion pour sa Pologne natale afin de reprendre possession de la propriété dont ses parents ont été spoliés par les nazis en 1939. Sa petite-fille, Mica, une jeune femme d'une vingtaine d'années, l'accompagne dans ce retour aux sources. Sept jours d'aventures vont suivre, entre secrets de famille, rencontres inattendues, intrigues sentimentales, quiproquo et coups de théâtre. Un guide polonais tombe amoureux de Mica, Regina retrouve, non sans émoi, le mystérieux vieil homme qui occupe désormais l'appartement familial, quand un envahissant ami les suit depuis Israël dans un objectif inavoué.

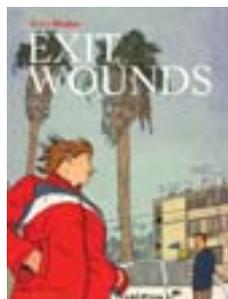
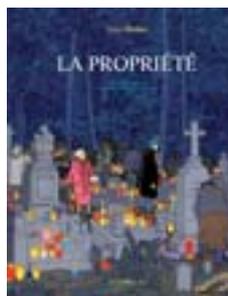
Ainsi le sujet grave de la Shoah est évoqué dans le cadre d'une comédie légère et enlevée, tout en nuances, entre larmes et fou rire. L'avion qui s'envole pour Varsovie, rempli d'élèves en voyage scolaire, a des airs de départ en colonie de vacances. Rutu Modan évoque avec une ironie mordante les visites obligatoires à Auschwitz, inscrites dans les programmes israéliens. L'auteur se plaît à renverser les stéréotypes, celui du juif aimant l'argent, comme celui du polonais antisémite. Le regard sur la Pologne de la Seconde

Guerre mondiale est très différent de celui porté par Art Spiegelman dans *Mauss, un survivant raconte*, la célèbre bande dessinée publiée en 1986. La génération

n'est pas la même et à travers la relation nouée entre Mica et le guide polonais apparaît la possibilité de relations apaisées entre juifs et polonais. *La Propriété* souligne la complexité de l'Histoire, somme des histoires personnelles, diverses et contrastées.

Troisième roman graphique de Rutu Modan, l'œuvre a reçu cette année le prix spécial du jury d'Angoulême. L'auteure, fille d'un ancien ministre de la Santé, est née à Tel Aviv en 1966. Cette illustratrice du *New York Times* est aujourd'hui une des chefs de file de la toute jeune bande dessinée israélienne. Son style, très classique, au trait net et expressif rappelle fortement Hergé. Ce dessin présente selon elle l'avantage d'une lisibilité immédiate. Le succès de ses romans graphiques réside dans la force des récits, dans la vérité des personnages et dans leur puissance émotionnelle. En 2008 la dessinatrice et scénariste s'était déjà fait remar-

quer avec *Exit Wounds*, un portrait vivant de la jeunesse israélienne, salué par Joe Sacco, l'auteur de *Palestine une nation occupée*. ■ **Stéphanie Marco**
• *La Propriété*, Rutu Modan, Actes Sud BD, 2013, 228 p.



NOS COLLÈGUES PUBLIENT

► POUR UN PREMIER BILAN DU XX^e

Le court xx^e siècle, 1914-1989, pour citer Eric Hobsbawm, a été souvent qualifié « siècle communiste ». L'effondrement de l'URSS, le passage au capitalisme rapide des anciens pays de l'Europe de l'Est comme de la Chine ont été très peu analysés. Le bilan et du stalinisme et du xx^e siècle n'ont pas encore été tirés. Georges Vidal dans cette *Histoire des communismes au xx^e siècle* propose d'ouvrir ce chantier. Il envisage la diversité de ce phénomène et découpe cette histoire en plusieurs périodes. Le débat pourrait s'engager sur des bases sérieuses. ■ **N. B.**

• *Histoire des communismes au xx^e siècle*, G. Vidal, Ellipses.



► LE TÉMOIGNAGE COMME COMBAT

Yves Blondeau, dans *Rester debout*, a rassemblé les témoignages de 37 témoins et acteurs de la Résistance, connus comme Serge Ravanel, Raymond Aubrac, Stéphane Hessel, et d'autres, plus anonymes, comme les survivants du groupe Manouchian. Le parcours du combattant est différent suivant les individus, les formes de la prise de conscience sont tributaires du contexte et des aléas, la manière de résister est liée à sa place dans la société, l'unification passe par une référence commune aux valeurs, celles portées par le CNR en particulier. Ce patrimoine doit être défendu parce qu'il est vivant, actuel. ■ **N. B.**

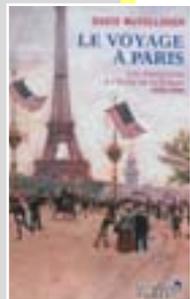
• *Rester debout, La Résistance vue par ses acteurs*, Yves Blondeau, préface de Christine Levisse-Touzé, Éd. Tirésias.



Les Américains en stage à Paris

David McCullough est un historien réputé aux États-Unis. Il est aussi journaliste et ses biographies de Harry Truman - l'homme lige de la pègre de Kansas City - et de John Adams ont été couronnées du prix Pulitzer. *Le voyage à Paris* est son premier livre traduit en français. Le bandeau fera sûrement réagir : « et la France créa l'Amérique » et pas seulement à cause de La Fayette. McCullough raconte l'histoire d'amour entre la France et les Américains. Au XIX^e siècle, l'élite intellectuelle américaine se cherche un modèle. Peintres, écrivains, scientifiques, médecins, politiciens se sentent obligés de venir en stage dans la ville-lumière. L'historien dresse à la fois l'influence exercée par la culture française sur son pays et un portrait, superbe et passionné, de Paris à l'époque capitale du monde, maîtresse des élégances. ■ **N. B.**

• *Le voyage à Paris. Les Américains à l'école de la France, 1830-1900*, D. McCullough, traduit par P.-E. Dauzat, Vuibert.



SOONGAVA, UN FILM DE SURBANA THAPA (NÉPAL-FRANCE)

Une passion tragique

Diya, 22 ans, vit à Katmandou et rêve de devenir danseuse professionnelle. Mais ses parents ont d'autres projets la concernant. Au moment où elle est sur le point d'épouser un garçon de leur choix, elle découvre que l'amitié qu'elle partageait avec son inséparable Kiran s'est transformée en une irrésistible attirance passionnelle. Ensemble, elles décident de rompre avec tout autre projet que celui de vivre ensemble.

Transgressant morale et tradition, les deux jeunes filles louent un appartement et affichent aux yeux de tous leur relation homosexuelle. Dans le Népal contemporain, les couples de femmes ne peuvent exprimer leur préférence amoureuse. Pourtant, l'idée que le mariage ne peut unir que deux personnes de sexe opposé commence à être remise en question, la Cour suprême du pays autorise désormais le mariage homosexuel. Un progrès qui s'oppose au conservatisme qui règne au sein de nombreuses familles. Leur profond attachement aux règles et aux traditions les conduisent à considérer l'homosexualité comme une maladie mentale. Le couple lesbien demeure dans tous

les cas une relation illégale et honteuse.

Soongava est une illustration un peu démonstrative du sujet et des risques qu'engagent les deux jeunes femmes en défiant leur famille et la société.

Surbana Thapa filme la passion amoureuse de Diya et Kiran avec l'élégance d'une caméra fluide, proche des corps, sans que l'on sache si la décision des protagonistes d'afficher leur liaison est militante ou le fait d'un emportement amoureux aveugle.

Le récit trouve un dénouement tragique, sorte de réponse aux réserves qui pourraient surgir face à une histoire qui, en dépit de son caractère sulfureux, aurait pu verser du côté d'un certain angélisme. ■

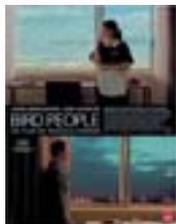
Francis Dubois



CINÉMA

Le vide de nos vies

Au moment où il doit se rendre à Dubaï pour défendre un projet de la société dont il est actionnaire, Gary, en transit dans un hôtel international proche de l'aéroport de Roissy, décide de changer radicalement le cours de sa vie. Il laisse en plan sa réussite professionnelle et annonce à sa femme qu'il déserte le foyer. Audrey, une étudiante qui fait la



femme de chambre pour payer des études auxquelles elle ne semble croire dans l'hôtel où transite Gary, est subitement attirée par le vide. Elle s'élance mais au lieu de s'écraser au sol, elle

se transforme en un moineau parisien. *Bird people* est, en vis-à-vis, le récit de ces deux sauts dans le vide. L'un palpable, réaliste, douloureux et l'autre jouant avec les codes du conte fantastique, aussi léger et drôle que le volatile espiègle.

Il fallait le culot et la virtuosité de Pascale Ferran pour réunir, dans un même film, deux histoires aussi contrastées et trouver un lien qui unisse les deux personnages.

Tour de force ou tour de magie, ce *Bird people* innovant devrait séduire le public qui reproche au cinéma français de tourner en rond. ■

F. D.

• *Bird people*, Pascale Ferran, France.

SÉRIE

Une série US originale

Franck Gallagher, Américain, blanc, pauvre, alcoolique et sans cœur a six enfants, dont les valeurs sont l'affection et une indéfectible solidarité familiale. Ils débordent d'intelligence et de débrouillardise.

Cette série, située dans un quartier déshérité de Chicago, se construit autour de deux personnages antagoniques :

Franck, père indigne, trafiquant minable, dépense tout son argent en alcool, et Fiona, la grande sœur, mène quotidiennement sa troupe pour en assurer la subsistance coûte que coûte, loin des services sociaux. Aux antipodes des séries US aseptisées, *Shameless*, tirée de la série homonyme britannique, réalisée par le même Paul Abbott, nous montre, avec une dose d'anticonformisme et d'humour réjouissante, que dans l'être humain il n'y a pas que du mauvais. Réconfortant ! ■

Catie Pillé

• DVD, séries 1 et 2, Showtime.



RADIO

3D : le Monde en grand

Stéphane Paoli anime tous les dimanches une émission qui traite de l'actualité. Journaliste d'information, il ne se contente pas de la livrer, mais nous donne à en explorer certains pans à l'aide de spécialistes, d'experts qu'il invite à débattre. L'émission contient deux parties, une première très réactive face à l'actualité, et la seconde qui aborde un sujet moins brûlant, voire parfois décalé. Les invités commentent, échangent avec Paoli, dans un format vivant qui permet de cerner des sujets parfois complexes. L'émission est entrecoupée des « pièces montées » de Jean Piéro, sortes de micros-trottoirs, mais tellement intelligents ! Elle se termine par la chronique de Manault, prolongement impertinent des sujets abordés. ■

Véronique Ponvert

• France Inter, dimanche 12 h-14 h.

MUSIQUES

• CLASSIQUE

L'œil écoute

Du siècle d'or espagnol, on connaît bien sûr la peinture de Zurbarán (1598-1664), peintre originaire de Séville, dont la réputation a vite dépassé les frontières de l'Andalousie pour atteindre Madrid et rentrer au service du roi Philippe IV. La musique que ce peintre d'exception pouvait écouter est cependant largement inconnue du grand public. Zurbarán, contemporain d'immenses mystiques, comme Sainte Thérèse d'Avila ou Saint Jean de La Croix, était nécessairement baigné d'une musique qui, comme la poésie de ces poètes, visait à la rencontre directe avec Dieu. C'est cette musique, tant sacrée que profane, que Paul Van Nevel et l'ensemble Huelgas nous proposent de découvrir. Les compositeurs de ce disque, largement méconnus, et redécouverts grâce à l'immense érudition et aux talents de passeur de Paul Van Nevel, furent, le plus souvent, maîtres de chapelle de cathédrales espagnoles – Salamanque, Valladolid, Tolède... *L'Agnus Dei* de Pontac, le *Miserere mei Deus* de Andres Barea, ou encore le *Stabat Mater* de Miguel de Ambiela sont des pièces d'une intense sensualité, tout en étant de sublimes invitations au recueillement... Un disque magnifié par l'incomparable interprétation de l'ensemble Huelgas, dont chaque enregistrement est d'une perfection indépassable. ■

Nicolas Morvan

• *La Oreja de Zurbarán*, Huelgas ensemble, Paul Van Nevel, Cypres. Cet ensemble fera revivre en concert, le 18/07, 19 h 30, Cathédrale Saint-Pierre, Saintes, la musique que le peintre espagnol Zurbarán a pu entendre, entre Madrid et Séville.



EXPOSITION

Un amoureux de la couleur

Le Musée d'Art Moderne de la Ville de Paris expose jusqu'au 24 août une rétrospective complète de l'œuvre du peintre italo-argentin, Lucio Fontana, de ses débuts à Brera à sa mort en 1968. Si le grand public le connaît surtout pour ses toiles monochromes malmenées (percées, entaillées), apparues dès les années 50, la présentation chronologique des œuvres permet de prendre conscience que Fontana est fondamentalement un sculpteur. Ses toiles en deux dimensions tendent vers la sculpture et sont justement toutes nommées « concept spatial ».

C'est un sculpteur amoureux de la couleur, comme le montrent parfaitement ses superbes céramiques. À l'occasion de cette rétrospective, la première en France depuis 40 ans, on découvre d'autres facettes de son art, jusqu'à sa contribution à l'architecture ou les « teatrini », œuvres de bois ou de métal de la fin de sa vie.

À travers ces œuvres *a priori* très différentes, on trouve une cohérence : la brutalité avec laquelle Fontana maltraite les matériaux, la violence du geste créatif et ses références, de plus en plus explicites, à la sexualité, comme ces « tagli » (fentes), ou ces « nature » (terme qui désigne le sexe féminin en argot italien), boules de terre cuite percées et fendues, datant des années 60. À ne pas manquer ! ■

Sylvie Chardon

• Lucio Fontana, *Concept spatial* au MAM-Paris : 11, av. du Président-Wilson, 75116 Paris. Tél. : 01 53 67 40 00. Du mardi au samedi de 10 h à 18 h, nocturne le jeudi. Tarif réduit : enseignants en activité. L'accès aux collections permanentes est gratuit.



© DR

GREAT BLACK MUSIC, une exposition multimédia à la Cité de la Musique

Parcourir le xx^e siècle

Great Black Music ! Le titre de cette exposition sonne comme une provocation et, du coup, interroge. Qu'est-ce qu'une musique noire ? Quels liens entre les musiques africaines, le jazz, le reggae et d'autres branches aisément classées dans cette catégorie comme la samba ou la bossa-nova ? Une partie de la réponse se trouve dans le voyage dans le temps et dans l'espace que proposent Marc Benaïche et Emmanuel Parent. Un voyage que le visiteur se doit de construire pour éviter de se perdre dans ce dédale. La pléthore de sollicitations amène une sorte de frustration de ne pouvoir tout voir, tout entendre. Une seule journée n'y suffira pas.

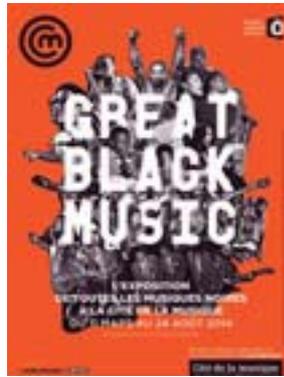
Si le but des organisateurs était de démontrer la créativité de ces musiques, la force de création de ces musicien(ne)s, il est atteint. Mais l'interrogation demeure.

Ces musiques ont rythmé le xx^e siècle. Elles sont pourtant nées de la barbarie, celle de l'esclavage, de la déportation massive des Africain(ne)s issu(e)s de nations et de cultures différentes. Le jazz, le reggae, les musiques afro-

cubaines, latino proviennent de rencontres improbables entre ces cultures africaines, européennes et amérindiennes. Un premier point de départ est fourni par la naissance des Negro Spirituals dans les églises noires des États-Unis, résultat d'une confrontation, à l'intérieur de l'exploitation agricole, entre les Protestants et les Africains. Les paroles étaient souvent à double sens.

Le concept « noir », au-delà de sa nature d'adjectif, est à prendre au sens social et non pas ethnique. Un Noir n'a pas plus d'existence qu'un Blanc. La séparation est historique et s'inscrit dans le contexte des « traites négrières ». Pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, l'esclave avait une couleur de peau. Pour introduire à la munificence de cette exposition, Frémeaux & Associés propose un coffret de trois CD présenté par Bruno Blum, *Great Black Music Roots (1927-1962)*, qui permet de réaliser un mini-parcours de ces musiques.

Chez le même éditeur, des compléments indispensables pour continuer à découvrir



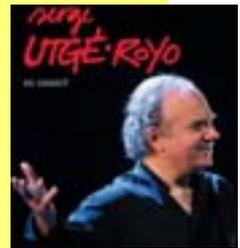
notre patrimoine. Dans les publications récentes, un coffret retraçant les concerts donnés par Miles Davis à Paris les 21 mars (avec John Coltrane) et 11 octobre (avec Sonny Stitt) 1960 ; une collection de l'intégrale Charlie Parker ; une introduction au jazz des musicien(ne)s, *European Cool Jazz 1951-1959* ; un hommage au génie au féminin, *Mary Lou William, the First Lady In Jazz 1927-1957* ; et quelques autres plus anciens dont *Africa in America* ou des albums retraçant l'histoire de la soul music, du calypso et de beaucoup d'autres. ■ **Nicolas Bénies**

• *Great Black Music*, Cité de la Musique, jusqu'au 24/08. Rens. : 01 44 84 44 84, www.citedelamusique.fr

• *Great Black Music Roots*, coffret de trois CD, Frémeaux & Associés.

« Un nuage espagnol, mémoires d'exils »

Serge Utgé-Royo, fils d'exilés catalan-castillan, est actuellement un des plus grands auteurs-compositeurs-interprètes de chanson française avec plus de 200 textes, une vingtaine d'albums (www.utgeroyo.com), empreints tout à la fois de poésie, de générosité, de combativité, de fraternité et d'exigences d'un monde meilleur, plus respectueux de l'humain (voir notre présentation sur www.snes.edu de ses précédents spectacles et albums : *L'espoir têté*, *Léo Ferré*, *d'amour et de révolte...*). Dans son nouveau spectacle, le dimanche 22 juin à 18 h à l'Européen, il revient aux sources, rassemble ses propres chansons ainsi que des chants ibériques ou latino traditionnels ou originaux pour porter la mémoire et les espoirs des siens. Il se produira avec ses compagnons de musique et de composition : le pianiste et compositeur Léo Nissim et le percussionniste, arrangeur de rythmes Jean-My Truong. Le trio associera quelques musiciens de passage pour la sortie de l'album *Ibéricas 2014*, édition augmentée de six titres (Mistiroux productions, L'autre distribution). Il chante principalement en français et, lorsqu'il utilise l'espagnol ou le catalan, Serge explique, situe, traduit. Cette soirée marquera aussi l'inauguration de la série d'initiatives estivales organisées par l'association « 24 août 1944 », qui commémore cette année le 70^e anniversaire de la Libération de Paris par les Républicains espagnols de la « Nueve », auxquels Evelyn Mesquida a consacré, en 2011, avec la coopération de Jorge Semprún et Serge Utgé-Royo, un volumineux ouvrage passionnant.



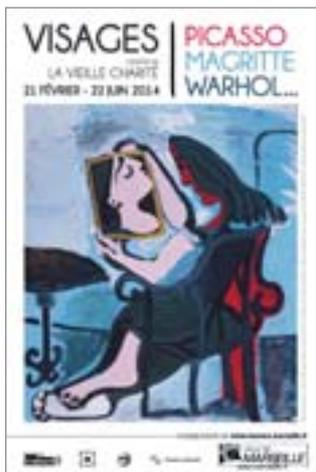
Philippe Laville

• L'Européen, 3, rue Biot, Paris 17^e (M^o Place Clichy). Sur réservations au 01 43 52 20 40 (tarif réduit « Réduc'SNES » à 18 €) puis en tournée.

VISAGES : figures de notre monde

Comment représenter les visages durant ce siècle des extrêmes qu'est le xx^e ? C'est à cette question capitale que l'exposition assez ambitieuse de la Vieille Charité s'attache. Les transformations de la société, dues à l'âge industriel, la violence des guerres, les progrès de la technoscience et l'épanouissement de l'individualisme, la peinture, la sculpture et la photographie ont dû se libérer des codes des siècles précédents. Elles ont été conduites à dépasser les lois de l'apparence pour privilégier l'expression de la subjectivité et rendre compte du fonctionnement de la pensée humaine. À travers trois thématiques : visages de la société, de l'intimité et de l'esprit, sont exposés un grand nombre des courants artistiques du siècle dernier. Certaines des œuvres ressortent particulièrement comme celles du courant de la « nouvelle objectivité »

avec R. Gessner ou de G. Gros. On notera également de très beaux autoportraits de Kirchner, Bonnard ou Ensor, et peut être plus encore des photographies saisissantes de Nan Goldin, Rolph Gibson et Natacha Lesueur.



Le moment le plus fort et le plus original se trouve à la fin. Les commissaires de l'exposition ont eu l'excellente idée de puiser dans la très riche collection du Musée d'archéologie méditerranéenne. Sont exposées des œuvres qui sont les prémices de la figuration. Des figurines égyptiennes de l'époque pré-dynastique et Wagada ou des idoles cycladiques et de la vallée de l'Euphrate, datant toutes du 4^e Millénaire procurent une véritable émotion. Alors s'éclaire la quête humaine du sens, et cela à tous les âges, interrogée par les regards. ■ **Stéphane Rio**

• Exposition à la Vieille Charité, Marseille, jusqu'au 22/06.

L'actualité culturelle sur internet

Pour prolonger la lecture de ces pages, chaque semaine, de nombreux nouveaux articles à découvrir sur www.snes.edu/Culture.html dans une dizaine de rubriques en particulier autour de l'actualité cinématographique, théâtrale, musicale, chorégraphique, en arts plastiques, en rencontres et débats, en livres et publications de collègues... Parmi les nombreux articles qui ne pouvaient trouver place ici : la présentation des festivals de jazz de mai, les CD de jazz, une création de Jeanne Champagne d'après *Passion simple* d'Annie Ernaux (au Lucernaire), *Voix de saison* au Théâtre de la Croix-Rousse (Lyon), la nuit des musées du 17 mai et ses suites, les manifestations chorégraphiques initiées par La Briqueterie et son festival international « Métamorphoses » (11-15 juin, www.alabriqueterie.com), de premières informations pour réserver des Festivals de l'été qui seront présentés dans un cahier spécial dans *L'US-Mag* de juin... Est aussi régulièrement actualisée la liste de la centaine de lieux culturels et festivals partenaires « Réduc'SNES » (= tarif réduit sur réservation et présentation de la carte SNES) dans toute la France. N'hésitez pas à solliciter des lieux ou festivals que vous appréciez et qui ne seraient pas partenaires pour qu'ils le deviennent, et nous en informer... Philippe.Laville@snes.edu

« La FEN se pose en modèle d'une future réunification »

Défense des intérêts catégoriels et du statut de la fonction publique, construction d'identités professionnelles fortes, luttes pour la défense des valeurs de démocratisation de l'école et de la prise en compte réelle de l'intérêt de l'élève... La Fédération de l'Éducation nationale, l'ancêtre de la FSU mais aussi du SE-UNSA, incarne tout cela à la fois.

L'historien Laurent Frajerman, grâce à son étude de la FEN sous la IV^e République (*Les frères ennemis*), éclaire le contexte historique de la fédération qui fit le choix de l'autonomie au moment de la scission de la CGT et de FO.

Nous l'avons interrogé pour comprendre la place de la fédération enseignante dans l'histoire du syndicalisme.

L'US : *Quelle est l'originalité de la Fédération de l'Éducation nationale ?*

Laurent Frajerman : Durant des décennies, les enseignants sont l'une des rares professions à bénéficier de syndicats uniques, très majoritaires (pour les professeurs de l'enseignement secondaire, avec le SNES), voire hégémoniques (pour les instituteurs, syndiqués à plus de 85 % au SNI). Ces syndicats contribuent à construire leur identité professionnelle. Ils se regroupent dans une fédération, la FEN, qui leur permet d'arbitrer entre leurs intérêts et de participer à la gestion du système éducatif, en liaison constante avec le ministère et les parlementaires. Les structures syndicales s'adaptent aux structures administratives. Cette collaboration offre à l'administration une régulation des relations sociales et garantit à la FEN l'exercice d'une fonction réparatrice, qui assure son pouvoir. À l'origine se trouvent des associations professionnelles, qui ont pris conscience du besoin de se regrouper avec les ouvriers et surtout de s'émanciper des autorités en adoptant des méthodes plus combatives. Certaines associations, comme la Société des agrégés, ont néanmoins subsisté parce que leur champ de compétence a fini par entrer en conflit avec celui du syndicat.

L'US : *On présente souvent ce syndicalisme comme conservateur sur le plan pédagogique...*

L. F. : C'est une idée un peu paresseuse ! La FEN a participé à la commission Langevin-Wallon et a soutenu son plan de rénovation des méthodes d'enseignement et de fusion des ordres primaires et secondaires (l'enseignement était scindé en fonction du milieu social). Mais elle est incapable d'élaborer et d'imposer une réforme progressiste, ce qui a laissé le champ libre sous De Gaulle à la politique de démocratisation *a minima* dont nous souffrons encore aujourd'hui. Elle est en effet paralysée par la rivalité entre le SNI et



« La légende noire qui prétend que le SNES était élitiste et méprisait les instituteurs ne tient pas devant l'examen des archives »

le SNES. Les instituteurs se présentent comme des enseignants de terrain, plus armés pour s'occuper des élèves de milieu populaire alors que les professeurs mettent l'accent sur leurs diplômes. Précisons que la légende noire qui prétend que le SNES était élitiste et méprisait les instituteurs ne tient pas devant l'examen des archives.

L'US : *Votre livre analyse l'action syndicale enseignante.*

L. F. : Celle-ci consiste d'abord à élaborer des revendications qui unissent l'ensemble du corps et qui soient efficaces, donc compatibles avec les règles

administratives. Elle est imprégnée par la logique bureaucratique, les valeurs méritocratiques de l'ordre scolaire, le statut de la fonction publique étant basé sur les diplômes. Ensuite, la FEN est la seule en France à développer de véritables services aux adhérents : gestion des carrières, création de la MGEN... Enfin, alors que les ouvriers ont fait grève puis construit des syndicats pour pérenniser leur action, ce sont les syndicats qui ont acculturé les enseignants à la grève.

L'US : *Pourquoi s'intéresser à la IV^e République ?*

L. F. : C'est l'apogée de l'influence des enseignants dans la société, bien qu'ils ne représentent que 1,5 % de la population active. 4,4 % des ministres sont alors des instituteurs et 10,7 % des professeurs, contre 3,5 % pour les ouvriers et artisans. De plus, la FEN est autonome depuis la scission entre la CGT et Force Ouvrière. En pleine guerre froide, elle est le seul lieu de contact entre militants socialistes et communistes et en tire parti pour imposer un Yalta avec la CGT et FO qui ne syndiquent pas les enseignants. Elle se pose en modèle d'une future réunification, grâce à son fonctionnement démocratique.

L'US : *En effet, les confédérations ne reconnaissent pas les courants de pensée, contrairement à la FEN.*

L. F. : Toutes sont traversées par des sensibilités diverses, mais seule la FEN a officialisé son pluralisme interne, pour mieux le canaliser. Trois forces se détachent. Tous les choix stratégiques s'expliquent par l'interaction entre elles, qui est selon les époques plus ou moins conflictuelle. La majorité dirige seule la FEN, elle promeut un syndicalisme réformiste et assume sa proximité avec le parti socialiste (le secrétaire général du SNI, Denis Forestier, déjeune chaque semaine avec celui de la SFIO, Guy Mollet). Mais elle garde son indépendance d'action politique, par exemple en combattant l'alliance entre socialistes et démocrates-

chrétiens (le centre droit défend l'école privée...). Le courant Unité et Action, majoritaire dans la FSU aujourd'hui, prend son essor en se battant pour que la FEN reste à la CGT. À l'époque, ses militants sont communistes ou au moins dénoncent l'anticommunisme des autres courants. U et A demande une action plus résolue, volontariste, du syndicat, mais reste dans une perspective majoritaire. Lorsqu'il accède à la direction du SNES, en 1967, il propose sans succès aux autres courants d'y participer. Au contraire, l'autre minorité syndicaliste révolutionnaire (proche de l'extrême gauche), l'École Émancipée, refuse toute responsabilité. Elle fera sa mue lors de la création de la FSU, au prix d'une scission avec Émancipation.

L'US : Justement, comment apparaît la FSU ?

L. F. : À partir des années 1970, la direction de la FEN relègue au maximum le SNES Unité et Action, et voit sa majorité s'effriter, faute de renouveler ses méthodes. Elle se lance alors dans des mécanos pour conserver son pouvoir, d'autant que les confédérations essayent de s'implanter dans son secteur. Elle exclut en 1992 le SNES et le SNEP et crée l'UNSA, une mini-confédération bâtie avec quelques militants FO et surtout des syndicats autonomes placés dans son sillage depuis longtemps.

« Le rapport au politique a également profondément évolué. Jusqu'au début des années 1980, beaucoup de militants adhéraient également à un parti, dans tous les courants »



Mais les minorités réussissent à s'unir et créent la FSU.

L'US : Qu'est-ce qui a changé avec le positionnement de la FSU ?

L. F. : Le combat laïque, identitaire autrefois, a perdu de son importance. Le SNI trouvait normal que les instituteurs boycottent ceux d'entre eux qui allaient à la messe ! Le rapport au politique a également



ci. Aujourd'hui encore, l'on reproche au SNES sa capacité à protéger au plus haut niveau les intérêts des professeurs, mais aussi leurs valeurs (démocratisation de

l'école, prise en compte réelle de l'intérêt de l'élève en défendant le baccalauréat, etc.). N'exagérons rien, même au sommet de sa puissance, le

syndicalisme enseignant ne dictait pas l'agenda politique, il imposait la prise en compte des professionnels de terrain. Comme la FEN, la FSU combine conceptions pédagogiques et revendications, non sans tensions. C'est une force, mais cela nécessite aussi de concilier en permanence les points de vue entre premier et second degré, comme entre catégories dans le SNES. ■

Propos recueillis par Stéphane Rio



profondément évolué. Jusqu'au début des années 1980, beaucoup de militants adhéraient également à un parti, dans tous les courants. Les débats syndicaux étaient irrigués par des références idéologiques, alors qu'aujourd'hui, ils sont beaucoup plus pragmatiques. Mais nous assistons peut-être à un retour du refoulé, car notre époque incite à une recherche de sens plus globale. De plus, l'action syndicale, surtout pour des fonctionnaires, est connectée à l'action de l'État.

L'US : À l'inverse, quelles sont les traces de ce passé ?

L. F. : La FSU est autonome, comme la FEN, mais sans avoir les moyens de celle-

Les illustrations sont issues du bulletin n° 37, *La fraternelle*, de septembre 1963 du SNI du Haut-Rhin, fournies par Françoise Olivier-Utard, historienne alsacienne, membre du SNESup-FSU.

BIBLIOGRAPHIE

- L. Frajerman, *Les frères ennemis. La FEN et son courant unitaire sous la IV^e République*, Syllepse, 2014
- L. Frajerman, F. Bosman, J.-F. Chanet, J. Girault, *La Fédération de l'Éducation nationale (1928-1992). Histoire et archives*, Éd. Septentrion, 2010
- L. Frajerman (dir.), *La grève enseignante en quête d'efficacité*, Syllepse, 2013
- R. Szajnfeld, *Histoire de la FSU, tome 1 ? Une percée flamboyante (1993-1997)*, Syllepse, 2009
- A. D. Robert, *Miroirs du syndicalisme enseignant*, Syllepse, 2006

Des sites internet à consulter :

- Le site de l'institut de recherche de la FSU avec notamment le chantier « syndicalisme enseignant (histoire et actualité) » : <http://institut.fsu.fr>

- Le site du Maitron dictionnaire biographique du mouvement ouvrier avec notamment l'entrée « enseignants, éducation » : <http://maitron-en-ligne.univ-paris1.fr>



CSEE

Constat accablant

Le Comité syndical européen de l'éducation a produit une synthèse, rédigée à partir de plusieurs enquêtes auprès des organisations membres, qui dresse un état des lieux accablant des effets de la crise dans le secteur de l'éducation depuis 2008. Coupes dans les budgets de l'éducation, dégradation des conditions de travail des personnels avec baisses et gel des salaires dans certains pays. Synthèse disponible sur le site du SNES : un engagement à l'international.

70 %

des personnes les plus pauvres sont des femmes.

ResNet

Recherche syndicale internationale en éducation

La 10^e réunion annuelle du réseau ResNet de l'Internationale de l'éducation (IE) a abordé différents thèmes : les attentes de la profession envers les syndicats, la privatisation de l'éducation sous toutes ses formes, les comparaisons internationales. Un projet de publication prend le contrepied des thèses néolibérales appliquées à l'éducation, voir www.flip-the-system.org

IE

En ligne

L'Internationale de l'Éducation qui représente 30 millions d'enseignants et de personnels dans le secteur de l'éducation, mène une enquête en ligne « Éducation pour tous » afin d'évaluer les conditions d'enseignement et d'apprentissage. Pour que la voix des professionnels de l'éducation soit entendue, participez à cette enquête disponible sur le site du SNES.

Royaume-Uni

Grève en juin

La NUT (National Union of Teachers, 320 000 adhérents) poursuit sa campagne contre la rémunération liée aux « performances » et l'augmentation de la charge de travail pour les personnels enseignants. Lors de leur congrès annuel de mi-avril, les délégués ont massivement voté pour une motion appelant, entre autres, à une action de grève dans la semaine du 23 juin, si aucun progrès significatif n'est acté dans les négociations avec le gouvernement.

BRÉSIL

Succès de la grève

Les 17, 18 et 19 mars derniers, la CNTE, principale confédération des enseignants au Brésil, rassemblait de 65 à 70 % des fonctionnaires de l'éducation des 23 États dans une grève générale. Cette confédération regroupe les syndicats d'enseignants de ce pays immense. Les professeurs brésiliens connaissent de fortes disparités de conditions, étant fonctionnaires de l'État central ou d'un des États de la fédération, ou même encore rattachés au niveau municipal. Ces différences sont liées à la répartition inégale des richesses entre États et entre municipalités (plus de 5 000), lesquelles sont traitées exactement de la même façon par l'État fédéral que ce soit Rio ou un village perdu de l'Amazonie.

Des revendications multiples

La CNTE présente plusieurs revendications : d'abord le respect de la loi sur le salaire minimum enseignant dans tout le pays alors que certains gouverneurs renâclent à l'appliquer. Paradoxe de l'organisation de l'État brésilien, cette loi fédérale votée sous la présidence de Lula n'est aujourd'hui appliquée strictement par aucun des 23 États de la fédération ni par les municipalités. L'application de cette loi est un enjeu fondamental car la CNTE considère que c'est la clef pour consacrer

enfin le droit à une éducation publique de qualité pour toutes et tous les Brésiliens.

Dans un pays qui est devenu la sixième économie du monde, l'instauration d'un plan national pour l'Éducation publique ayant pour objectif d'atteindre 10 % du PIB pour ce secteur n'est pas un luxe. Il va de pair avec une revalorisation de l'ensemble des travailleurs de l'éducation et la mise en place d'un temps de formation ainsi que d'une carrière enseignante qui aujourd'hui n'existe pas. La réussite de cette grève, pour laquelle la participation a atteint jusqu'à 100 % dans certains États, a conduit le gouvernement de la présidente Dilma Rousseff à augmenter la pression sur les gouverneurs et les maires pour qu'ils prennent en compte le salaire minimum enseignant. Aujourd'hui chaque syndicat de la confédération a latitude de continuer le mouvement. Les luttes ont conduit les gouverneurs de certains États à accepter des augmentations de salaire de + de 10 %.

Le plan national pour l'éducation avec un engagement d'atteindre en 10 ans 10 % du PNB pour l'Éducation est aujourd'hui sur le point d'être voté par le Parlement.

Les discussions sont engagées sur la carrière et le temps de formation. Ces décisions relèvent aussi du plan national sur l'éducation. ■ **Henri-Jean Nouri**



GRÈCE : L'ÉCOLE GRECQUE ET SES PERSONNELS continuent de faire les frais de mesures budgétaires aveugles : fermetures et fusions d'écoles (1 676 prévues), reconversions forcées....

Toujours au prix fort

En juillet dernier, 2 424 professeurs de cinquante spécialités de l'enseignement professionnel ont été suspendus pour huit mois. 500 d'entre eux ont été affectés définitivement sur des postes administratifs, 200 ont été mis à la retraite. Il reste actuellement 1 709 professeurs suspendus. Le ministre vient de signer la radiation de 85 enseignants, parmi lesquels le président d'OLME (syndicat du secondaire). Plusieurs centaines d'enseignants attendent donc une réaffectation, dans des instituts de formation professionnelle, des hôpitaux municipaux ou encore au ministère du Travail. Seuls les quelques enseignants titulaires d'un diplôme universitaire de second cycle peuvent éviter cette reconversion forcée. Le processus prévoit pour l'instant 200 radiations, mais il évolue sans cesse.

Bras de fer avec le ministre

Les enseignants doivent également faire face sur d'autres fronts,



comme le contenu des examens sanctionnant la fin du secondaire. Le ministère envisage en effet une hausse des exigences, escomptant ainsi davantage de sorties du système éducatif... Quant au calendrier scolaire, il est question qu'il soit revu, dans le sens d'une diminution du nombre de jours de vacances bien entendu...

Le syndicat OLME s'efforce, mal-

gré les difficultés, de rassembler les personnels dans la lutte. Une grève de trois jours a eu lieu fin mars, une autre le 9 avril. Un arrêt de travail de 3 heures a été appelé pendant les congés de printemps puisque le ministre avait décidé que les cours perdus en raison des occupations d'établissements par les élèves devraient être rattrapés à ce moment... ■ **Florian Lascroux**



ENTRETIEN AVEC SHOZO KANISAWA, vice-président de Zenkyo, la Fédération des syndicats japonais des enseignants.

« La défense des enseignants et aussi celle des élèves »

L'US : Quel est le sens de la campagne que vous menez actuellement ?

Nous menons une campagne de défense des droits des enseignants parce que nous croyons qu'elle conduit à la défense des droits des élèves. Afin de permettre aux enseignants de se consacrer à la recherche des matériels et des outils pédagogiques pour enrichir le contenu d'enseignement, il est indispensable d'augmenter leurs salaires et de réduire leur temps du travail. Un des facteurs de la charge de travail et de la précarité accrues des enseignants japonais est le système de renouvellement du certificat d'aptitude pédagogique tous les dix ans. Nous revendiquons la suppression de ce système.

L'US : Comment caractérisez-vous la politique éducative du gouvernement Abé ?

La politique du gouvernement Abé a deux objectifs : amender la Constitution japonaise qui stipule la renonciation à la guerre comme moyen de résoudre un conflit, pour permettre à notre pays de faire la guerre aux côtés des États-Unis, et faire du Japon le paradis des entreprises multinationales. Pour atteindre ces objectifs, le gouvernement veut utiliser l'enseignement pour former des hommes et des femmes soumis à l'État et aux entreprises. Il n'a pas diminué l'effectif classe qui

reste à 40 élèves (35 par classe en première année du primaire). L'État tente d'introduire une concurrence entre les établissements scolaires par une utilisation abusive des résultats aux examens nationaux. En renforçant l'éducation morale des enfants, il essaie de favoriser une attitude de soumission totale aux règles de l'État ou à celles des patrons. Il essaie aussi d'imposer aux élèves une vision de l'Histoire qui glorifie la guerre d'agression que le Japon a menée contre ses voisins dans le passé. Zenkyo veut combattre ces offensives néolibérales par la mobilisation des enseignants de tout le Japon sur la base de la solidarité avec les salariés d'autres secteurs et avec la population en général.

L'US : Quels sont vos moyens d'action ?

Concrètement, nous travaillons avec d'autres syndicats sur des pétitions adressées au Parlement. Nous organisons de nombreuses rencontres et meetings locaux pour faire connaître aux travailleurs et à la population l'importance de ces enjeux. S'agissant des questions d'actualité comme les projets de loi pour une réforme éducative néolibérale, nous produisons des tracts d'information que nous distribuons devant les principales gares, etc. La pétition que nous avons lancée l'année dernière, pour revendiquer plus de budget et de



meilleures conditions pour l'éducation, nous a permis de recueillir plus de huit millions de signatures. Ainsi avons-nous pu faire pression sur les débats parlementaires. ■

Propos recueillis par Odile Cordelier et traduits par Fumiko Kataoka

Au Japon

L'enseignement obligatoire va de 7 à 12 ans en primaire et de 13 à 15 ans en secondaire premier cycle (collège) : dans l'enseignement obligatoire, ce sont les collectivités territoriales qui ont le droit de contrôle sur le travail des enseignants et ces derniers se syndiquent d'abord dans chacune de ces collectivités. Ensuite, ces syndicats sont regroupés par préfecture pour faciliter les négociations concernant les salaires et les autres conditions de travail, car ce sont les préfectures qui sont responsables du recrutement et de l'emploi des enseignants dans leur territoire.

Les élèves doivent à la sortie du collège passer un concours pour entrer au lycée (enseignement secondaire second cycle de 16 à 18 ans). En moyenne nationale, le taux de passage en second cycle est de 98 %. Dans les lycées publics, ce sont les préfectures qui sont responsables de l'emploi des enseignants et qui ont le droit de contrôle sur leur travail, et c'est la raison pour laquelle les enseignants en secondaire second cycle se syndiquent par préfecture.



© Pavessimages / Fotolair

Zenkyo est composé à la fois de fédérations préfectorales des syndicats de l'enseignement obligatoire et des syndicats des enseignants de secondaire second cycle. Il comprend aussi le Syndicat national des enseignants d'école spécialisée et la Fédération nationale des syndicats des enseignants du privé. Il compte au total 60 000 syndiqués dont environ 40 000 dans l'enseignement secondaire.

Les revendications de Zenkyo pour le secondaire

- Gratuité des frais scolaires au lycée (depuis la rentrée 2014, les lycées publics sont devenus payants sauf pour les familles à bas revenu).
- Plus de bourses d'études.
- Créer des salles de classe pour les enfants handicapés en secondaire second cycle.
- Réduire l'effectif classe (moins de 30 élèves par classe) qui est aujourd'hui de 40.
- Titularisation des enseignants précaires qui représentent 12,5 % en moyenne nationale.

Les 70 ans du CNR



© Nardine/cattar / Fotolia.fr

DANS LA FRANCE OCCUPÉE DE 1943, des Résistants de diverses sensibilités vont se réunir clandestinement pendant un an afin d'élaborer un programme qui pourra - une fois la France libérée - permettre son relèvement démocratique, économique, social.

Se souvenir pour bâtir l'avenir

Le Général de Gaulle crée officiellement le Conseil national de la Résistance en 1943. Composé d'une quinzaine de membres, représentants des partis (parti socialiste-SFIO, PCF, Parti Radical, parti démocrate chrétien, alliance démocratique et Fédération républicaine, des syndicats CGT-CFTC) et des mouvements de résistance (les mouvements Libération, FTP, Combat...), il est présidé par Jean Moulin jusqu'à son

arrestation. On n'y trouve aucune femme. Il s'agissait d'asseoir auprès des Alliés, qui contestent l'autorité du Général de Gaulle, la légitimité nationale et républicaine d'une instance représentative de la Résistance, mais aussi d'unifier, de rassembler les composantes de la Résistance et au-delà le peuple français, de lui redonner confiance autour d'un projet susceptible de reconstruire la République et la démocratie.

Le 15 mars 1944, « *Unis quant au but à atteindre, unis quant aux moyens à mettre en œuvre pour atteindre ce but qui est la libération rapide du territoire, les représentants des mouvements, groupements, partis ou tendances politiques, groupés au sein du CNR, proclament qu'ils sont décidés à rester unis après la Libération* ». Ainsi débute la charte du CNR. Son programme intitulé « les jours heureux » s'inscrit dans un rapport de force favorable à la démocratie, aux forces sociales et au bien commun, face à un patronat affaibli qui s'est compromis dans la collaboration. Cet objectif du bien commun donne toute sa portée au texte du CNR, qui lie reconstruction politique et économique, progrès social et démocratie.



LES PRINCIPALES MESURES PRISES, ISSUES DU PROGRAMME DU CNR

- **En 1944** : organisation de la presse, interdiction des concentrations ; institution des Houillères du Nord-Pas-de-Calais ; contrôle de l'État sur la marine marchande.
- **En 1945** : nationalisation des Usines Renault avec confiscation des biens de Louis Renault, institution des comités d'entreprise, ordonnances de la Sécurité sociale, qui fusionnent les anciennes assurances (maladie, retraite). Elles prévoient le principe d'une « gestion des institutions de Sécurité sociale par les intéressés » ; nationalisation de la Banque de France et de quatre grandes banques de dépôt (Crédit Lyonnais, Société générale, Comptoir d'escompte de Paris et BNCI, qui donneront naissance à la BNP en 1966).
- **En 1946** : rétablissement de la loi des quarante heures, vote de la loi sur la nationalisation de l'électricité et du gaz, nationalisation des grandes compagnies d'assurances, extension du nombre et des attributions des comités d'entreprises, généralisation de la Sécurité sociale, loi sur le statut de la fonction publique.

Un compromis social fort

La première partie devait s'appliquer dès la libération du territoire, la deuxième prévoit des mesures à plus long terme qui touchent à l'organisation sociale, économique et politique de la France.

Pour Stéphane Hessel, « *L'enseignement à retenir de la création du CNR, le 27 mai 1943, c'est le formidable espoir qu'elle allait susciter dans les rangs de la Résistance et au-delà pour tous les révoltés des luttes du futur ! En effet, comment ces jeunes*

réunis en pleine clandestinité pouvaient-ils imaginer que le programme d'invention sociale qu'ils allaient forger deviendrait réalité deux ans plus tard dans une France qu'ils allaient libérer ? ».

Au-delà des divergences, il a été possible de bâtir un compromis social fort. Certes il manque des choses dans ce programme : la Sécurité sociale de 45 ne voit les femmes qu'au foyer, oublie les lunettes et l'importance des soins dentaires. Dès le début on ne rembourse pas tout et le service de santé laisse la médecine libérale piloter les soins de ville. Mais l'essentiel n'est pas là. On se donne alors les moyens d'agir sur les leviers majeurs de l'économie. Et le pacte social, bâti dans une situation critique, a permis de rassembler les Français autour de valeurs qui sont encore aujourd'hui celles de la République.

Une dynamique européenne

Comme le dit justement Anicet Le Pors, « *Le programme du CNR ne doit pas être fétichisé. Il ne doit pas être réduit à la lettre, aussi importante soit-elle (droit au travail, à la sécurité sociale, amélioration du pouvoir d'achat, des retraites...).* Il est vivant autant par ce qu'il contient que par ce qu'il suggère des valeurs de l'époque qui portent enseignement aujourd'hui ».

Dans plusieurs pays d'Europe, sous des formes diverses, l'État Providence triomphe aussi. Ainsi le Royaume-Uni se lance dans un programme social d'ampleur. Si l'idée du Welfare State est émise par Beveridge en 1942, ce sont les travaillistes qui mettent en œuvre, à partir de 1945, les nationalisations et le système de santé universel, tandis que les pays scandinaves développent une protection sociale élevée.

Ce programme, qui a constitué l'architecture économique et sociale des Trente Glorieuses, pierre angulaire du système français pendant plusieurs décennies, a subi l'hostilité du patronat et des idéologues libéraux, notamment en 2007 où son héritage est attaqué frontalement. Les coups de boutoir sur les réalisations de 1945 et 1946 expliquent aujourd'hui les enjeux de mémoire autour de la commémoration du CNR et de son programme.



Pour faire revivre les jours heureux !

Le film de Gilles Perret, sorti en novembre 2013, est consacré au programme du Conseil national de la Résistance, et en reprend le titre optimiste *Les jours heureux* : <http://lesjoursheureux.net>. Il s'inscrit dans une continuité de longs métrages qui associent habilement images d'archives et d'acteurs vivants des tranches d'histoire évoquées, et de leurs résonances dans le monde d'aujourd'hui.

L'US : Pourquoi ne connaît-on pas cette histoire ? Pourquoi n'a-t-elle pas été racontée ?

Ce sont les questions les plus fréquentes et c'est bien légitime surtout quand on sait que chacun d'entre nous bénéficie au moins d'une des mesures du CNR chaque jour. Le constat le plus général est la faiblesse du discours politique actuel par rapport aux ambitions, à la volonté et au courage politique des anciens. Les hommes politiques sont d'un fatalisme consternant alors que ce sont les anciens qui veulent encore bouger les choses, rétablir de l'équité, construire un monde meilleur. Pour les jeunes : mes meilleurs souvenirs sont les séances scolaires. Voir ces jeunes qui ne bougent absolument pas pendant la séance, alors que ce film est relativement dense, est réconfortant. D'autant qu'ils ne sont pas forcément habitués à voir un tel film documentaire, sans commentaire et avec principalement des vieux comme interlocuteurs... Ils sont happés par cette histoire.

Ainsi en 2004, d'anciens membres et personnalités de la Résistance lançaient un appel à commémoration : « *Au moment où nous voyons remis en cause le socle des conquêtes sociales de la Libération, nous, vétérans des mouvements de Résistance et des forces combattantes de la France Libre (1940-1945), appelons les jeunes générations à faire vivre et retransmettre l'héritage de la Résistance et ses idéaux toujours actuels de démocratie économique, sociale et culturelle* ».

Pour une société solidaire

Malgré ces tentatives de mettre à bas l'édifice, le matelas de la protection sociale est encore solide, la redistribution qu'il permet est importante, et les Français y sont très

L'US : Peut-être y a-t-il une identification avec les jeunes hommes qu'étaient les Résistants qui décidaient de désobéir ?

Contrairement à leurs aînés, ils ne sont pas encore entrés dans des schémas de pensée rigides. Les notions d'égalité, de solidarité, et d'intérêt général contre les intérêts particuliers, portées par le CNR, les touchent plus directement.

Leurs questions n'ont souvent rien à envier à celle des plus âgés. Elles portent souvent plus sur des questions de politique actuelle que sur des questions historiques.

Ils sont moins dupes du discours politique qu'on ne le pense en général. Ils sont plus aptes à décrypter les techniques de communication des responsables politiques que les autres générations.

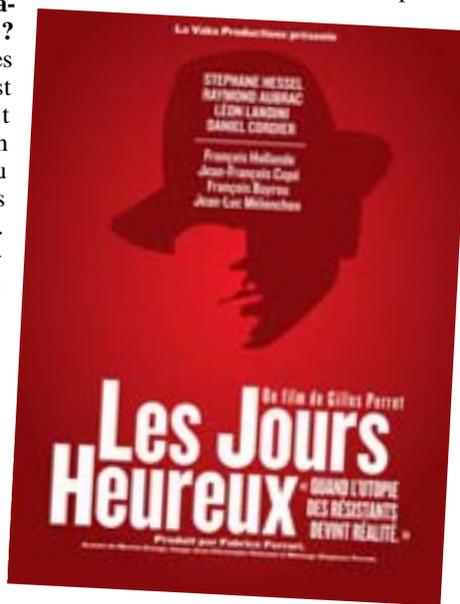
J'ai l'impression qu'eux aussi ont envie d'avoir des responsables politiques qui aient vraiment du pouvoir pour défendre l'intérêt général. Quand on leur explique la politique de façon

simple et triviale, ils comprennent ça très bien.

Je suis heureux d'avoir pu faire toutes ces séances scolaires. Le regard des élèves, les yeux et les oreilles bien ouverts, leurs remerciements en fin de séances sont pour moi la plus belle récompense !

Entretien réalisé par Philippe Laville

Pour commander le DVD : www.cp-productions.fr



attachés. Et dans un moment où l'extrême droite gagne du terrain, il est bon de rappeler que dans des circonstances difficiles, il a été possible de se rassembler autour d'un programme ambitieux et de valeurs fortes qui cimentent la République. Pour redonner l'espoir de jours heureux. ■

Élizabeth Labaye



Quelles précautions prendre ?

Comme toute banque de données, le portail I-Prof n'est pas parfaitement sécurisé. Sans tomber dans la paranoïa, on sait que Big Data veut nous surveiller et Big Business nous vendre. Ne saisissez dans I-Prof, en particulier dans la rubrique CV, que les informations qui s'avèrent indispensables, avec toute la circonspection nécessaire.

Dates

2003

Création d'I-Prof.

2005

Avec les nouvelles modalités d'accès à la hors-classe, les opérations de promotion sont désormais gérées avec l'aide du portail I-Prof.

2007

Les mutations se font obligatoirement par SIAM via le portail I-Prof.

2014

Le MEN communique que l'on pourra prochainement consulter son dernier rapport d'inspection sur I-Prof.

Chiffres

89% des Français, selon un sondage organisé par l'IFOP en février 2014, se disent prêts à faire plus de démarches administratives sur Internet.

61% estiment que la France est en retard dans le domaine de l'administration numérique ou e-administration.

57% considèrent que l'administration numérique est d'abord un gain de temps.

Se connecter à I-Prof

L'identification se fait par le compte utilisateur (initiale du prénom accolée au nom : *pnom*) et le mot de passe (le NUMEN, tant que vous ne l'avez pas modifié) tels que l'administration les a transmis. Si vous modifiez le mot de passe, pensez à le conserver. La connexion Internet doit pouvoir se faire dans l'établissement.

I-PROF

Outil moderne de gestion administrative ou usine à gaz ?

I-Prof, « l'assistant carrière » selon les mots du ministère de l'Éducation nationale, est un portail de services Internet qui permet aux personnels enseignants, d'éducation et d'orientation d'accéder à une partie de leur dossier administratif après extraction de quelques informations que l'administration détient dans ses bases informatisées de gestion.

Chacun peut ainsi consulter des données, qu'elles soient personnelles, familiales (situation du conjoint, nombre d'enfants...), liées à sa carrière (corps, grade, échelon) ou encore relatives à son affectation.

Banque de données...

I-Prof permet aussi de consulter des guides thématiques pour mieux comprendre les procédures de gestion et de contacter, via une messagerie interne, son service gestionnaire. Il offre de plus la possibilité de compléter son dossier, en particulier dans la rubrique CV, en y ajoutant des informations que l'administration ne possède pas : formation et compétences, diplômes et titres, activités professionnelles... Ceci est rendu d'autant plus nécessaire que, depuis 2005, l'administration utilise les informations affichées sur le portail I-Prof pour constituer automatiquement les dossiers servant à l'examen de la valeur professionnelle des enseignants lors des changements de corps ou de grade.

I-Prof est enfin le passage obligé pour accéder au serveur SIAM pour toutes celles et ceux qui participent aux opérations de mutation.

I-Prof regroupe donc les informations clés de la carrière, mais, pour autant, il ne remplace en aucun cas le dossier administratif individuel de l'agent : le

dossier complet sous format papier reste consultable au rectorat. Par ailleurs, le dossier I-Prof n'est pas la Vérité ; il peut contenir des erreurs (adresse et état civil en particulier) et il convient à chacun d'entre nous de les faire corriger, ce qui peut prendre du temps en raison de la faiblesse des effectifs dans les rectorats.

Il semble que l'outil I-Prof soit encore assez peu opérant aux yeux de la profession. Les collègues qui se connectent à I-Prof y vont d'abord pour s'inscrire aux mouvements des personnels via le service SIAM ou pour actualiser, compléter leur dossier administratif et consulter, seulement pendant un court laps de temps, les avis des chefs d'établissement et des inspecteurs pédagogiques dans le cadre de l'avancement de grade ou de corps.

... ou outil de pression

Cette dernière utilisation d'I-Prof peut d'ailleurs conduire à certaines dérives. La forte recommandation faite par l'administration aux personnels d'enrichir les données figurant dans leur dossier administratif peut favoriser une attitude de soumission qui consisterait à tenter de se faire valoir auprès de la hiérarchie. En dehors de ces utilisations, les collègues, pour les informations de carrière, préfèrent très majoritairement consulter les syndicats, le SNES-FSU principalement, qui savent les écouter et les conseiller, à l'abri des pressions de toute sorte. Au final, si I-Prof présente des avancées pour la disponibilité et la lisibilité de sa situation de carrière, il exige beaucoup de vigilance quant aux informations qui y figurent, tant pour leur exactitude que sur l'utilisation qui peut en être faite. ■



ENTRETIEN

"J'apprécie l'accès direct aux informations"

Danielle Hibrand, professeure d'espagnol, collègue Étienne-Dolet de Bauvin-Provin (Nord)

L'US : Qu'est-ce qu'I-Prof pour vous ?
C'est un outil d'information et de communication entre les instances administratives et les personnels de l'Éducation nationale. I-Prof permet de se renseigner sur la carrière et particulièrement sur les mutations.

L'US : Quelle est votre utilisation de cet outil ?

J'en ai une utilisation régulière, surtout cette année car je participe aux mouvements inter et intra-académiques.

L'US : Quels aspects trouvez-vous intéressants dans I-Prof ?

Dans l'ensemble, l'interface est bien

faite et j'apprécie l'accès direct aux informations. Les possibilités de promotion (par exemple l'accès à la hors-classe) sont rendues plus visibles, plus claires pour les personnels.

L'US : Quelles critiques portez-vous sur I-Prof ?

La messagerie interne ne me semble pas assez ergonomique. Les courriers s'accumulent et ne peuvent être supprimés après lecture.

De plus, des informations me semblent redondantes avec l'ENT de l'académie. Enfin, il y a une partie nommée « les guides » mais qui en réalité est indigente et donc inadap-

tée aux besoins et aux attentes des personnels.

L'US : Quelle(s) évolution(s) attendez-vous de ce service ?

Concernant la messagerie, il faudrait que l'administration précise le degré d'importance des messages envoyés. En outre, I-Prof est qualifié d'« assistant carrière » mais il manque les possibilités de « seconde carrière » au sein et hors de l'Éducation nationale (je pense notamment aux collègues ayant des problèmes de santé qui souhaitent exercer un autre emploi), ou encore l'accompagnement de la fin de carrière. ■

Tarifs : • 1 ligne = 10 € pour les adhérents ou abonnés au SNES • 1 ligne = 15 € pour les autres annonceurs • 1 espace entre chaque mot compte pour un caractère • Chaque ligne comprend 28 à 30 signes et intervalles.

SNES - Service petites annonces. Tél. : 01 40 63 27 10. 46, av. d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13

LOCATIONS

(66) Pyrénées-Or., Vallespir, ds village en mont., loue séj., 2 chbres et studio du 22/7 au 31/7 et du 17/8 au 31/8 : 250 € et 200 €/sem. Tél. 06 83 03 93 62

(06) Valbonne (prox. Antibes), coll. loue villa 110 m² + jard 1 200m², 4 p (2 ch.), du 1/8-24/8 (1 050 €/2 sem., 1 350 €/3 sem.) + chat à câliner ! Tél. 04 93 12 90 60

• **Limitr. 64/40,** coll. loue maison avec jardin, 5 pers. max, charme rétro, rénové, juil.-août : 750 €/sem., 1 400 €/quinz. Tél. 06 83 25 99 33 ou flsa@gmx.fr

• **Andalousie int. (prov. Jaén),** coll. loue belle maison avec piscine, possib. 3 appts distincts (2 pers., 4 pers., 6 pers). Tél. 06 83 25 99 33 ou flsa@gmx.fr

(33) Arcachon, F2 neuf, centre, 250 m plage. Tél. 06 04 07 98 41

(64) St-Jean-de-Luz, F2 centre, 50 m plage, thalasso. Tél. 06 04 07 98 41

Bassin Arcachon, Clauvey, maison, cft, 4-6 pers., calme, forêt/bassin/océan. Tél. 06 04 07 98 41

Près La Rochelle, loue maison plain p., 6 pers., jardin clos, été : 600 €/s, patmoni@hotmail.fr

(83) Toulon, loue 3 p., 6 couchages, parking, mai/juin/juil./août : 400 €/sem. Tél. 06 07 95 92 59 / 06 26 58 46 85

(84) Avignon, loue beau 2 p. près Palais des Papes, juil./août. Tél. 06 07 95 92 59

Paris 10^e, loue 3 p., 4 à 5 couchages, juil./août : 600 €/sem. Tél. 06 26 58 46 85 / 06 07 95 92 59

(56) 8 km de Lorient, loue mobilhome 35 m², gd confort, terrain clos, arboré 1 500 m², 4 km mer : 330 €/s., du 5/7 au 30/8. Tél. 06 25 60 09 47

Venise, centre ville, part. loue appts 2/6 personnes. Tél. 04 73 33 55 95

Vendée, loue moulin eau tt cft, 4 ch., marais, forêt. Tél. 02 51 51 46 00

L'Isle-sur-la-Sorgue, Provence, location villa 8/10 pers., piscine, 580-1 200€/s. Tél. 06 83 88 17 66 ou lescytises84800@yahoo.fr

Québec, Laurentides, 1 h de Montréal, superbe maison pleine nature, 8 pers., ttes act., lacs, forêt proches, 460 €/sem., 1 300 €/mois, liamprat2007@yahoo.ca

Bayonne, loue appt rénové, garage, 5 min centre, 4 pers. Tél. 06 77 17 38 83

(33) Cap-Ferret, appt 4-6 pers. ds villa bord forêt, 500 m plage, 750-600 €/sem. Tél. 06 22 47 46 62

Paris, M^o Robespierre, loue maison + jardin : 450 €/sem. Tél. 06 24 51 39 39

Paris, M^o Berault / RER Vincennes, loue studio meublé : 480 €/mois. Tél. 06 24 51 39 39

- **Rome,** appt. Tél. 06 75 87 71 53
- **Toscane,** maison. Tél. 06 75 87 71 53

Chablisien, site classé, coll. loue belle demeure, cft, jardin, riv., calme : 400 €/sem. Tél. 01 48 09 14 58

Serre-Chev. 1400, loue r.-de.-ch. chalet, expo sud, 4 pers. terrasse, jardin arboré. Tél. 06 84 11 28 58

(83) La Londe, loue r.d.j. mais. dans village, cft, s.d.b., terrasse, mer, sem., quinz., park. Tél. 04 94 66 51 84

La Rochelle, loue mais., jard. clos, été, près Ré, 4/6 pers. Tél. 05 46 27 36 65

Paris 17^e, rue E. Level, studio 29 m² rénové, lumineux, face jardin : 790 €/mois c.c. Tél. 01 47 66 71 05 ou 06 78 17 02 17 ou gdrighes@gmail.com

Paris 13^e, Gobelins, loue studio meublé, proche facs, comm., métro : 650 € c.c. Tél. 04 93 53 28 43

Espagne, Roses, loue studio, direct mer. Tél. 06 16 16 04 60

- **Nice,** calme, T4 vue mer, garage : 480 €/semaine. Tél. 06 81 85 62 32
- **Nice** centre, T3 : 320 €/s. Tél. 06 81 85 62 32

Espagne, Alicante à 2 km, loc. appt 4 pers. ds résid. 7 min plage, 3 p., tt cft, liv. dble, 2 chbres, cuis., s. de bains, s. d'eau, gd balc. park privé, piscine, jardin, gard., prix/sem. : juillet et août : 790 €. Tél. 01 46 42 36 26 ou 06 76 06 82 16

Espagne, Andalousie, loue appt tt confort 4/6 pers., pisc., clim., ds pt village bord de mer, promo juillet/août. Tél. 09 51 30 40 92 / 06 31 61 12 12

Paris, Montmartre, loue toutes périodes, 2 pièces : 320 €/s. Tél. 06 74 57 11 58 ou marielegal55@yahoo.fr

(82) Lafrançaise, maison conf., espace, calme, 4/5 p. Tél. 05 63 02 21 06

(66) Banyuls, 100 m plage, F3 cft, 4 pers., tte saison. Tél. 06 86 97 77 73

Autriche, Vienne, coll. loue t. gd appartement proche centre, VolksOper, calme, terrasse, parking, 4 chbres, 6/9 personnes : 590 €/sem., nicolson@poczta.onet.pl

Sud Aveyron, loue mais. jard., 4/5 pers., village templeur, juin/sept. : 300 €/sem. Tél. 06 75 30 05 13 ou bernadette.combes216@orange.fr

Montpellier, maison 4 pers., 12/7 au 10/8 : 800 €/sem. Tél. 06 12 34 76 34

Paris 11^e, rue Amelot, coll. loue F2 meublé. Tél. 06 03 33 14 12

Paris Montparnasse, 2 pièces meublé. Tél. 0044 207 821 5569

(30) Près Anduze, loue maison été, 3 ch., 2 s.d.b., près rivière : 560 €/sem. Tél. 06 74 51 47 84 ou corinne.generat@orange.fr

(83) Sanary, villa : 395 €/s. Tél. 04 94 63 44 66

Montpellier, loue, août, villa 4 chambres : 950 €/sem. Tél. 06 10 79 90 11

Val de Loire, Tours, loue appt 30 m², asc., mblé, tt cft, 4 couch., calme, 15/6-15/8 : 250 €/sem. ; 400 €/qz. Tél. 06 74 71 69 51

Toscane authentique, loue appart. pour 2 pers. Tél. 06 42 56 30 28

Ile d'Oléron, coll. loue 100 m mer, en juillet, mais. tt conf., 6 pers., jardin. Tél. + SMS : 06 72 61 13 25

(66) Céret, dans mas meublé, séj./cuis., 3 ch., 400 €/sem. Tél. 06 95 61 64 17

Ardèche, sud Garrigue, coll. loue sa gde maison, 8/10 pers., gde piscine, calme, juil./août. Tél. 04 75 39 03 86

LOISIRS

Un circuit de 3 semaines dans l'Ouest américain durant l'été 2014. Pour de plus amples informations, contactez l'association au 06 09 27 04 31 / 05 56 85 62 70 ou chicokids@gmail.com

IMMOBILIER

(83) Toulon, vend beau 3 p. ds résidence plein sud, balcon 6 m², loggia, parking. Tél. 06 07 95 92 59 / 06 26 58 46 85

(75011) Paris, coll. vend joli T2, 33 m² + gde cave, calme, quart. recherché, possib. meublé, cuis. équip. 265 000 €. Tél. 06 83 33 45 36

(78310) Maurepas, vend maison, cuisine et séjour r.d.c., placards, 4 ch., 2 s.d.b., sur 2 étages, jardin, patio, garage, t.b. située, près passerelle menant gare pour Paris, sans vis-à-vis, calme. 285 000 €, josee@mail.pf

Espagne, La Redo, vend appt 1 ch., gd balcon, vue mer, 5 min à pied gde belle plage, accès très rapide par autoroute. 85 000 €, josee@mail.pf

(69) Neuville-sur-S., T3, 71 m², g.i. 195 000 €. Tél. 06 78 14 67 60

Agen, vend près centre appt F4, 90 m², garage, cellier, résidence arborée, parking : 130 000 €. Tél. 06 32 26 68 78



N'hésitez pas à commander en ligne sur www.adapt.snes.edu rapide, facile, sûr (paiement par carte sécurisée) et le port est gratuit !



Histoire de l'Alchimie

Ce livre passionnant nous révèle que l'alchimie fut, du début de notre ère jusqu'à la fin du XVII^e siècle, une science à part entière : la chimie de son époque. Parfois bien étonnante, pour notre sens de la modernité, le livre et l'alambic sont alors les deux piliers d'une activité alchimique qui ne se sépare jamais des constructions théoriques et du travail au laboratoire. L'auteur relate ici les aspects les plus saillants de cette histoire haute en couleur.

• Bernard Joly, Adapt-Vuibert, 2013, 25 €

L'enseignement des questions socialement vives en histoire et géographie

L'actualité s'invite régulièrement dans les cours et parfois à l'initiative des hommes politiques... Cet ouvrage rassemble la plupart des contributions des universitaires et des chercheurs qui ont participé au colloque organisé, en mars 2008, par le SNES et le CVUH.

• Franck Thénard-Duvivier (coord.), 2008, 16 €



Quand les paysans sèment la révolte...

L'histoire des paysans en France n'est pas celle d'un monde traditionnel et immobile, loin s'en faut. Les luttes paysannes, nombreuses à toutes les époques, marquent l'histoire de ce groupe social qui participe aux évolutions politiques, économiques et sociétales du pays.

Le présent ouvrage révèle trois siècles de luttes et de contestations au sein des campagnes françaises, du XVIII^e siècle à aujourd'hui.

• Coord. par Yohan Odivart, Adapt, 2013, 62 p., 11 €

Histoire des cristaux

Pourquoi les cristaux ont-ils des faces naturelles planes et lisses ? Pourquoi présentent-ils cette symétrie qui fait leur beauté ? Pour répondre, cet ouvrage nous entraîne dans l'histoire de la pensée scientifique, de Pythagore à nos jours. Elle est aussi une histoire de femmes et d'hommes, avec leurs affects, leurs préventions, leurs haines parfois, leur culture et leur environnement toujours.

• Bernard Maitte, coédition Adapt/Hermann, 2014, 336 p., 25 €



Guide juridique

Statuts, emplois, services, carrières, traitements, démarches diverses : les textes existent et nous protègent. Encore faut-il les connaître et en obtenir l'application. Du recours amiable au recours contentieux, c'est tout un savoir-faire qui permet de devenir acteur de sa propre situation.

• Régine Paris, Adapt, 2010, 119 p., 17 €

Almanach de l'univers

Un petit tour d'horizon illustré sur les découvertes en physique et en astronomie qui ont permis de mieux comprendre comment est fait l'univers. Dans un ordre chronologique et par fiches d'une à deux pages, présentation des travaux des personnages illustres qui n'ont pas hésité à remettre en question les dogmes de leurs contemporains pour expliquer l'univers.

• Michel Rousselet, Coédition Adapt-Vuibert, 192 p. Octobre 2013, 25 €

BON DE COMMANDE

Nom : Prénom :
 Adresse :
 Code postal : Ville :
 Adresse électronique : @

TITRE	QUANTITÉ	TARIF

MONTANT TOTAL DE LA COMMANDE

Souhaitez-vous recevoir notre catalogue ? OUI NON

À envoyer aux **Éditions ADAPT** : 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13 avec le chèque correspondant libellé à l'ordre d'ADAPT (frais de port gratuit) ou à commander sur le site www.adapt.snes.edu



Découvrir, rencontrer, partager...

Le Monde autrement...

avec Arvel Voyages



www.arvel-voyages.com

